



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 22 mars, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

- **Appel nominal**

Etaient présents :

M. VASSE Sylvain, Maire

M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Mme ESTRIER Brigitte, Adjoints au Maire

Mme BUREL Ghislaine, Mme DELORY Dorothée, M. DUBOC Etienne, M. DUMESNIL Luc, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, Mme SAMPIC Caroline, M. TROUVAY Jean-Charles, conseillers municipaux

**Etaient excusées : Mme HAUCHECORNE Céline pouvoir à Mme Christine LETESTU
Mme ZEGGAI Marie-Laure pouvoir à Mme Ghislaine BUREL**

Absent et non représenté : M. RECHER Jonathan

- **Désignation du secrétaire de séance**

Mme ESTRIER est nommée secrétaire de séance par 14 voix (M. RECHER étant absent et non représenté)

- **Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2021**

M. VASSE : Le procès-verbal a été mis en ligne sur la plateforme « Omnispace ».

Avez-vous des remarques ou des observations ? **Non**

Le procès-verbal du 14 décembre 2021 est adopté par 14 voix (M. RECHER étant absent et non représenté)

- **Communications et informations diverses**

→ **Commission de contrôle des listes électorales**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme BUREL

Mme BUREL : Nous étions 461 électeurs après l'examen des mouvements le 27 mai 2021. La commission s'est réunie le 17 mars dernier et a validé 39 nouvelles inscriptions (7 inscrits d'office et 32 inscriptions volontaires) et 38 radiations (2 par décès et 36 pour changements de commune). Nous serons donc maintenant, 462 électeurs.

19h10 – Arrivée de M. RECHER

→ **Cérémonie de Citoyenneté**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme BUREL

Mme BUREL : Nous avons prévu, lors d'une réunion du groupe de travail « Ses habitants », une cérémonie de citoyenneté pour la remise des premières cartes électorales aux inscrits d'office. Celle-ci est programmée pour le samedi 26 mars prochain à 11h à la salle des fêtes. Le maire fera un discours, remettra la carte électorale à chaque jeune ainsi qu'un livret « Citoyen ».

→ **Tenue du bureau de vote**

M. VASSE : Mme ESTRIER nous a fait parvenir un tableau, à compléter, afin de planifier nos présences pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril prochain. Je précise que pour cette élection, le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19h.

Mme ESTRIER présente le planning de présence des élus selon les disponibilités déclarées sur les différents créneaux horaires proposés.

Mme ESTRIER : M. RECHER, serez-vous présent car je n'ai pas eu de réponse au mail envoyé aux élus ?

M. RECHER : Je ne sais pas encore. Je le saurais quand je le saurais. Habituellement on ne répond pas à mes mails, aussi je fais pareil et ne répond pas aux vôtres. Par contre, j'ai une proposition à faire : je veux bien être présent au bureau de vote tout un dimanche, sans aucun problème, si quelqu'un accepte de prendre en charge ma distribution de journaux.

Mme ESTRIER : Cela n'a rien à voir avec l'élaboration de ce planning.

M. RECHER : Je veux bien donner 6 ou 7 h un dimanche, pour la commune, par contre, je n'ai pas assez de temps pour les distributions.

M. DUMESNIL : Je peux être présent sur le créneau de 10h30/13h le 24 avril.

M. RAGNEAU : Je peux aussi être présent de 13h/16h le 10 avril.

Mme ESTRIER : Nous referons un point pour les élections législatives des 12 et 19 juin prochain. Je vous envoie, par mail, le planning modifié pour les élections présidentielles.

Le tableau ainsi modifié sera renvoyé aux membres du conseil municipal

→ **Remerciements**

M. VASSE : Patrick BLONDEL remercie le maire et les membres du conseil municipal pour s'être associés à sa peine lors du décès de sa maman et pour l'envoi des fleurs.

→ **Travaux RD 234**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. RAGNEAU

M. RAGNEAU : Jeudi à 17h, nous aurons une réunion avec les 2 entreprises (ATS et ASTEVA) afin de mettre en phase les travaux. Ceux-ci doivent être engagés durant les vacances de printemps afin de ne pas interférer avec les manœuvres du car scolaire et la circulation des enfants en entrée et sortie d'école.

M. VASSE : Nous avons d'ailleurs reçu l'arrêté de circulation de la direction des routes.

M. DUMESNIL : Cela ne bloquera pas l'accès au bureau de vote ?

M. VASSE : Non.

Une interrogation sur la largeur de voirie ainsi modifiée est formulée.

M. RAGNEAU : La voie de circulation sera de 3m50.

- **DELIBERATION**

M. VASSE : La commission « finances » s'est réunie la semaine dernière afin d'examiner le compte de gestion, le compte administratif et l'affectation du résultat d'exercice. Nous aurons une autre réunion pour préparer le BP. Celui-ci vous sera présenté lors du prochain conseil municipal du 5 avril.

→ **COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER PRINCIPAL**

M. VASSE : Le trésorier principal d'Harfleur nous a transmis le compte de gestion de l'exercice 2021. C'est en quelque sorte, une double comptabilité entre les comptes de la trésorerie et ceux de la mairie. Les deux sont mis en concordance à la fin de l'exercice et doivent correspondre, au centime près. Les documents ont été pointés et visés dans les 2 sections (fonctionnement/investissement) aussi bien en dépenses qu'en recettes. Ils sont conformes et identiques au compte administratif de la mairie.

Mme ESTRIER : Nous avons maintenant une référente à la trésorerie, Mme HEUZE dont la mission est d'aller au-devant des collectivités pour les aider et répondre à leurs questions d'ordre comptable.

M. VASSE : Avez-vous des questions ? **Non**

Etes-vous d'accord pour adopter le compte de gestion de l'exercice 2021 du trésorier principal et donner ainsi quitus au trésorier ?

M. RECHER : Je m'abstiendrais car je suis perdu entre les chiffres du tableau examiné en commission de finances et les chiffres présentés ce soir.

M. VASSE : C'est normal car ce n'est pas le tableau du compte de gestion que vous regardez mais celui du compte administratif.

M. RECHER : Je m'abstiendrais quand même.

M. VASSE : Autre abstention ? **Non**

Le compte de gestion 2021 du trésorier principal est adopté par 14 voix et 1 abstention (M. RECHER)

→ COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - ADOPTION

M. VASSE : Les documents qui vous ont été transmis, font apparaître en fonctionnement, un total de recettes de 372.866,30 euros pour un total de dépenses de 368.843,29 euros, soit un résultat d'exercice positif de 4.043,01 euros. Les années précédentes, nous n'étions plus près d'un résultat d'exercice de l'ordre de 40 à 45.000 euros. L'année dernière, nous avons transféré de la section « fonctionnement » vers la section « investissement » la somme de 90.000 euros. Or, nous avons eu des amortissements concernant l'attribution de compensation négative que nous avons payés (en investissement) à la communauté urbaine. L'amortissement est une charge qui n'est pas une dépense. Cette charge s'inscrit en fonctionnement et la recette en investissement. Cela revient à dire que nous avons transféré 120.000 euros à la section « investissement ». La dotation d'amortissement inscrite en investissement étant d'un montant de 35.742 euros, avec le résultat positif de 4.043 euros ajouté, nous aurions 40.000 euros de résultat total équivalent aux années précédentes. Nous ne pouvons pas transférer d'argent de la section « investissement » vers la section « fonctionnement ». Avec le report des années antérieures d'un montant de 103.021,50 euros, notre budget primitif, en fonctionnement, sera élaboré avec la somme de 107.064,51 euros (103.021,50 + 4.043,01). En investissement, les recettes se montaient à 138.894,66 euros pour un montant de dépenses de 40.657,55 euros, soit un résultat positif d'exercice de 98.237,11 euros, auxquels nous ajoutons le report des années antérieures pour un montant de 117.128,65 euros. Notre budget primitif, en investissement, sera élaboré avec la somme de 215.365,76 euros (117.128,65 + 98.237,11).

M. RECHER : Pourquoi y-a-t-il une différence entre les chiffres examinés en commission et les documents du conseil de ce soir ?

M. VASSE : De combien est cette différence ?

M. RECHER : A la section « investissement », R001, chiffre donné en commission 90.000 euros, chiffre donné ce soir, 117.000 euros.

M. VASSE : Les 90.000 euros correspondent au montant du transfert de la section « Fonctionnement » vers la section « investissement » effectué l'année dernière et non au montant du report de cette année. Sur le document examiné en commission, il y avait effectivement une erreur.

Vous avez sur vos tables la vue d'ensemble 2021 du fonctionnement (recettes/dépenses) et celle de l'investissement 2021 (recettes/dépenses) avec le rappel de l'année 2020 afin de pouvoir comparer. Par exemple, en fonctionnement, au chapitre 012 : charges de personnel, nous avons plus dépensé car nous avons réglé un rattrapage de salaire pour un agent et versé des charges au centre de gestion pour les 2 contrats de remplacement. Au chapitre 66, les charges financières, correspondent aux intérêts de l'emprunt pour la salle d'évolution qui se termine en juin prochain. Les frais financiers diminuent et sont pris sur le fonctionnement alors que le capital, est pris sur l'investissement. Les recettes sont stables, mais, nous n'avons pas encore eu connaissance du montant de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), seul le montant des taux d'imposition nous a été communiqué. Nous n'avons pas eu de dépenses exceptionnelles. Le budget « fêtes et cérémonies » a encore diminué cette année et nous n'avons pas eu, non plus, de charges particulières. Sur la vue d'ensemble de

l'investissement, au niveau des recettes, vous retrouvez le montant de recettes d'ordre de 36.425,20 euros que je vous ai expliqué précédemment. Mme HEUZE m'expliquait que le résultat d'exercice devait couvrir les échéances de prêt. Si nous voulions emprunter, la banque pourrait refuser le prêt au vu du montant de résultat d'exercice de seulement 4.000 euros. Mais, nous n'avons pas prévu, cette année, de contracter de prêt.

M. RAGNEAU : Concernant la salle polyvalente, la facture de l'entreprise GIFEC n'a pas encore été réglée.

M. VASSE : Elle le sera en 2 fois. En effet, à partir du 31 décembre, nous ne pouvons régler que des factures en fonctionnement et celles en investissement prévues mais dans la limite des restes à réaliser. Ces restes doivent être validés par la trésorerie, ce qui a été fait la semaine dernière. La facture de l'entreprise GIFEC pourra être mandatée pour un montant de 18.000 euros et le reste de la facture sera réglé après le vote du budget primitif.

Avez-vous des questions à poser ? M. RECHER

M. RECHER : Je n'avais pas remarqué, lors de la commission « finances », sur le compte 6283 : « frais de nettoyage des locaux », qu'un budget de 8.000 euros avait été prévu et que c'est 10.000 euros qui ont été dépensés. Cela me semble cher. J'ai fait des recherches et le tarif moyen, c'est plutôt autour de 13/15 euros de l'heure alors que nous, nous sommes à 18 euros. Je suis d'accord pour ne pas baisser le tarif horaire mais proposer à « Marine entreprise » un forfait.

M. VASSE : Je suis toujours dubitatif au forfait. 18 euros/heure, c'est avec les charges. Quand elle a été absente, son remplacement nous a coûté 20 euros de l'heure.

M. RECHER : Elle est dans la moyenne haute des autos entrepreneurs. Pour économiser, il faut négocier une proposition au forfait plutôt qu'à l'heure.

M. VASSE : Je suis « ouvert » à toute proposition mais, personnellement, je suis contre le forfait.

M. RECHER : Pourquoi ?

M. VASSE : Au forfait, souvent la prestation demandée n'est pas faite ou le travail est bâclé pour tenir dans le forfait.

M. RECHER : Comment sont payées les tontes ? Au passage ou au forfait ?

M. VASSE : C'est un montant à la prestation.

Mme ESTRIER : Ce n'est pas une question de forfait ou de paiement à l'heure, c'est que vous trouvez que nous payons « Marine entreprise » trop cher ?

M. RECHER : Oui, je trouve que nous dépensons trop d'argent pour cet entretien.

Mme ESTRIER : Elle pourrait nous proposer un forfait à 10.000 euros !

M. RECHER : Oui, mais en faisant un forfait sur l'année, elle est sûre d'assurer son chiffre d'affaires. A nous de négocier. Notre budget est de 8.000 euros, elle s'y aligne.

M. VASSE : Avoir 11 tontes au lieu de 13 ne me gêne pas. Par contre, que les toilettes de l'école maternelle ne soient pas nettoyées, je ne suis pas d'accord. Ce n'est pas le même

nettoyage qu'à la salle des fêtes. C'est un risque à prendre et je ne suis pas prêt à le prendre. Il y a quand même eu toute la désinfection à assurer, tous les jours, sur les tables, les chaises...au début de la pandémie de la COVID 19 et cela a eu un coût. Trouvez nous quelqu'un qui prend moins cher. Je ne vais pas me battre pour une histoire de 50 centimes.

M. RECHER : Ce n'est pas une différence de 50 centimes, mais une différence de 2.000 euros !

M. VASSE : Trouvez nous quelqu'un qui prend moins cher, mais pour le même rendu de travail.

M. RECHER : Soit vous négociez en tant que maire pour faire des économies, ou alors, nous allons encore dépenser plus. Elle est où l'économie ?

M. TROUVAY : Si nous sommes hors budget à cause du COVID, il n'y a pas lieu de dire qu'il faut négocier. Sur le prochain budget, nous serons, peut-être, revenus à 8.000 euros de dépense.

M. RECHER : Peut-être. Mais, M. VASSE a demandé que nous fassions des économies. Alors ma question est : Sur quel chapitre allons-nous faire des économies ?

M. VASSE : En tout cas, pas sur le ménage de l'école maternelle.

M. RECHER : Que proposez-vous d'autre ?

M. VASSE : Nous examinerons cette question en commission « finances » lors de la préparation du budget primitif. Par contre, vous aviez promis de trouver d'autres entreprises qui prenaient moins cher, même en-dessous du smic.

M. RECHER : J'ai commencé à chercher mais je n'ai pas promis.

M. VASSE : Oui, vous m'avez dit que vous me donneriez des adresses.

M. RECHER : J'ai dit que j'allais rechercher. Je n'ai rien promis car je ne promets pas des choses dont je ne suis pas sûr. Par contre, j'ai une autre question concernant le budget « fêtes et cérémonies ». En 2021, 1.800 euros ont été dépensés. J'aimerais connaître le détail de ces dépenses.

M. LEMAIRE : Le détail a été examiné lors de la réunion de la commission la semaine dernière !

M. RECHER : Je me suis posé des questions dans la semaine qui a suivi que je n'avais pas posées en commission. Je pense, M. LEMAIRE, que nous sommes sur un lieu de débat, tout le monde peut y participer, et pas seulement les membres de la commission.

M. VASSE : Des commissions ont été constituées justement pour ne pas recommencer, en conseil municipal, les débats. Sinon, ce n'était pas la peine de les former. Vous êtes membre de la commission et, vous avez eu le détail comme les autres membres. Je trouve mal venu que vous posiez des questions en étant membre de cette commission. J'ai le grand livre avec moi, si d'autres élus, ne faisant pas partie de la commission, posaient des questions. Si c'est pour refaire, en conseil municipal, le travail de la commission ce n'est pas la peine de la réunir pour examiner les comptes.

M. RECHER : Vous me demandez donc de prendre une décision en balayant, tous les chiffres, en 2h et de ne pas réfléchir par la suite ? C'est cela que vous me demandez ?

M. VASSE : Vous avez réfléchi en même temps que tous les autres membres de la commission.

M. RECHER : Excusez-moi de réfléchir différemment que certains d'entre vous.

M. VASSE : Nous avons déjà passé 2h30 à examiner le compte administratif, j'ai autre chose à faire, vous avez-vous aussi autre chose à faire, vous m'avez même dit que vous étiez débordé !

M. RECHER : Vous voulez quoi du conseil ? Qu'il dise oui à tout ?

M. VASSE : Oui et c'est pour cela que vous êtes là ?

M. RECHER : Pour que je dise oui à tout ?

M. VASSE : Je pense, je ne sais pas.

M. RECHER : Vous pensiez que j'étais là pour dire oui à tout ?

M. VASSE : Vous dites bien non à tout !

M. RECHER : Je ne dis pas non à tout, je pose des questions.

M. VASSE : Il faut savoir ce que vous voulez. Si vous ne voulez plus être membre des commissions et faire votre sketch en conseil municipal, il faut le dire !

M. RECHER : Je ne fais pas mon sketch, je pose des questions sur le budget.

M. VASSE : Ce soir, nous n'examinons pas le budget, mais le compte administratif !

M. RECHER : Nous parlons bien d'argent quand même ?

M. VASSE : Oui, mais nous examinons le compte administratif et non le budget primitif.

M. RECHER : Et alors ? Donc, vous voulez que je pose les mêmes questions lors du prochain conseil ?

M. VASSE : Vous faites comme vous voulez. Vous êtes membre de la commission « Finances », donc à un moment il faut arrêter les « conneries ». Sinon on démet les commissions et toutes les questions seront débattues en conseil municipal. Celui-ci commencera à 14h car l'ordre du jour sera conséquent et vous ne serez pas présent, car vous êtes débordé ! Déjà que vous n'avez pas le temps de distribuer les gazettes !!! Nous sommes tous pareils que vous.

Mme ESTRIER : Sur un budget de 372.000 euros, M. RECHER voulait savoir à quoi correspondaient les 1.800 euros dépensés au chapitre « Fêtes et cérémonies ».

M. VASSE : Je n'ai pas les tickets de caisse en ma possession ce soir, mais ils sont disponibles en mairie. Ce budget comprend les gerbes des cérémonies officielles (8/05 – 11/11), les fleurs offertes lors des mariages, le tissu et le fil achetés pour les nappes de la salle des mariages, les guirlandes de Noël...

M. RECHER : Je regarderai en détail les dépenses de ce chapitre et je poserai mes questions lors du prochain conseil municipal.

M. VASSE : Pourquoi poser à nouveau votre question lors du prochain conseil municipal puisque je vous apporte, ce soir, la réponse ?

M. RECHER : J'irai consulter les tickets en mairie et nous en discuterons lors du prochain conseil.

M. VASSE : Non, nous ne discuterons pas, en conseil municipal, du montant de tel ou tel ticket de caisse !

M. RAGNEAU : En effet, il n'y a pas besoin d'en discuter lors du prochain conseil municipal. Si vous voulez savoir ce que comporte le budget « fêtes et cérémonies », vous allez en mairie le consulter et c'est tout.

M. RECHER : Comme ce n'est pas votre argent, cela ne vous dérange pas de ne pas savoir comment il est dépensé ?

M. RAGNEAU : Nous faisons confiance à la commission qui s'est réunie pour justement examiner tous les chiffres.

Mme LETESTU : En effet, il faut faire confiance.

M. TROUVAY : D'autant plus que vous êtes membre de cette commission !!!

M. RECHER : Nous parlons argent et vous, vous faites juste confiance ? Moi non.

Mme ESTRIER : Vous faites des extrapolations et de l'interprétation.

M. RECHER : Expliquez-moi lesquelles.

Mme ESTRIER : Quand vous dites que nous n'en avons rien à faire des dépenses, c'est une extrapolation.

M. RECHER : Non, j'ai posé une question, je n'ai pas extrapolé !

M. TROUVAY : Chaque membre du conseil fait en sorte que tout fonctionne au mieux. Pour les travaux, nous demandons des devis, nous les examinons en commission « travaux » et nous vous les soumettons en conseil. Nous n'allons pas nous faire « ch... » à négocier pour quelques centimes.

M. RECHER : Parce qu'avec moi, on se fait « ch... » ?

M. TROUVAY : Oh, c'est bon !

M. RECHER : Mais dites-moi.

M. TROUVAY : Oui, nous nous faisons « ch... » avec vous.

M. DUBOC : Cela fait maintenant 25 minutes que vous nous cassez les « cou... ».

M. RECHER : Vous pouvez le redire plus fort ?

M. DUBOC : Vous avez très bien compris ce que j'ai dit. Maintenant cela suffit, fermez votre « g..... », sinon...

M. RECHER : Pardon ? Vous allez faire quoi ?

M. DUBOC : Nous allons sortir.

M. RECHER : Vous voulez que nous sortions ?

M. TROUVAY : Arrêtez M. RECHER, rentrez chez vous...

M. RAGNEAU : Etienne, ne vous abaissez pas à cela, ça n'en vaut pas le coup !

M. VASSE : M. RECHER, c'est pénible, vous fatiguez tout le monde.

M. DUBOC : Oui, vous nous « saoulez ».

M. RAGNEAU : Expliquez-nous plutôt ce que vous avez apporté de positif au sein du conseil municipal ?

Mme LETESTU : A part semer la zizanie !

M. RECHER : Quand je propose des choses, vous les refusez.

M. DUBOC : De toute façon, ce n'est pas cohérent ce que vous racontez.

M. VASSE : Pour revenir sur le budget « fêtes et cérémonies »...

M. RECHER : Non, non attendez. Je veux des excuses de la part de M. DUBOC. A-t-on le droit d'être ainsi agressé en conseil ? A-t-on le droit de dire ce genre de mots en conseil ?

Mme LETESTU : Qui a commencé ?

La discussion devenant disproportionnée, certains élus sortent de la salle des débats.

M. VASSE suspend la séance et précise que durant cette suspension, les débats ne seront pas retranscrits.

Suspension de séance à 19h45

M. VASSE : Nous allons reprendre nos débats dans la sérénité. Toutes les factures sont disponibles en mairie.

Les débats reprennent à 19h50

M. RECHER : Merci monsieur le Maire.

M. VASSE : Avez-vous d'autres questions à poser ? **Non**

Lors des séances du conseil municipal où le compte administratif est présenté, c'est au doyen d'âge de notre assemblée que revient la présidence. Notre doyen étant M. RAGNEAU, je lui laisse la place.

Le Maire quitte la salle des débats

M. RAGNEAU : Le compte administratif de l'année 2021 a été vérifié et élaboré d'après le compte de gestion du trésorier principal que nous venons d'adopter. Il est conforme en tous points, sections « fonctionnement et investissement » au document fourni par la trésorerie. Avez-vous des questions à poser ? **Non**

Je soumetts donc au vote, à main levée, le compte administratif 2021.

Le compte administratif de l'exercice 2021 est adopté par 13 voix et 1 abstention (M. RECHER) et M. VASSE ne prenant pas part au vote

Le Maire revient dans la salle des débats et reprend sa place à la présidence

M. RAGNEAU : Monsieur le Maire, le compte administratif 2021 a été adopté par 13 voix et 1 abstention de M. RECHER.

M. VASSE : Je vous en remercie ainsi que notre secrétaire. C'était son premier compte administratif élaboré seule et cela demande beaucoup de précisions et de travail de vérifications.

→ **AFFECTATION DU RESULTAT – ADOPTION**

M. VASSE : Je vous ai communiqué le montant du résultat positif, pour l'année 2021, de 4.043,01 euros, plus un report des années antérieures pour un montant de 103.021,50 euros. Je vous propose de reporter la totalité, soit 107.064,51 euros, en section de fonctionnement.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ? **Oui**

Le Conseil autorise l'affectation du résultat de l'exercice 2021 pour un montant de 107.064,51 euros à la section de fonctionnement à l'unanimité

→ **TAUX D'IMPOSITIONS**

M. VASSE : A partir de la simulation faite avec Mme HEUZE de la trésorerie, nous allons pouvoir construire notre budget, sans augmenter les impôts. Cela devrait être mentionné car il aurait été relativement plus facile, ou plus productif, d'augmenter la taxe d'habitation. Ce levier fiscal étant supprimé, cela devient compliqué de trouver des ressources pour les collectivités sauf en augmentant le foncier non bâti, déjà assez élevé. C'est pourquoi je vous propose de reconduire les taux communaux de l'année 2021 pour l'année 2022. Soit 43,63% sur les propriétés bâties et 37,10% sur les propriétés non bâties.

Etes-vous d'accord avec cette proposition ? **Oui**

Le Conseil adopte les taux communaux pour l'année 2022 à 43,63% pour le foncier bâti et à 37,10% pour le foncier non bâti à l'unanimité

M. DUMESNIL : La réunion pour le CCID (Commission Communale des Impôts Directs) concernait-elle les taux communaux ?

M. VASSE : Non. A cette réunion participent des représentants. Vous, M. DUMESNIL, vous représentez les entreprises. Tous les permis de construire et les déclarations préalables, signés il y a 1 ou 2 ans, sont ressortis afin de vérifier la cohérence en comparant des biens identiques. Si ce n'est pas le cas, il est possible de mettre des annotations sur le rapport qui est envoyé au centre des impôts. Par exemple, à la précédente réunion, il y avait eu une annotation, car il nous semblait qu'il y avait un décalage en comparant deux maisons identiques. Si une maison a une valeur locative de 700 euros et une autre similaire à 900 euros, nous nous renseignons. Cela permet d'avoir des dossiers rectifiés et des revalorisations de la base locative.

→ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. VASSE : Nous avons commencé à étudier les demandes de subvention aux associations lors de la commission des finances. Les demandes ne sont pas nombreuses cette année. Nous avons privilégié les associations communales comme vous pouvez le voir sur le tableau distribué. Dans les associations communales, nous retrouvons le club des aînés, la coopérative scolaire, l'élan sportif, l'association Pian'Piane, une subvention concerne l'association amicale des pompiers et l'association la Hêtraie. Nous avons souhaité maintenir la subvention au « Ressort » anciennement « épicerie solidaire » car des familles de la commune en bénéficient. Une case « divers » a été ajoutée pour des demandes qui arriveraient dans le courant de l'année. Evidemment, ces demandes seront soumises au vote du conseil municipal. Je propose d'y inscrire 950 euros. L'année dernière, nous avons prévu 4.000 euros, et seulement 2.600 euros ont été versés car, certaines associations n'avaient pas fait de demande. Je propose un montant total en diminution, mais de garder une enveloppe « divers », en cas de demandes tardives.

M. RECHER : Quelle est la procédure pour une association afin de bénéficier d'une subvention ?

M. VASSE : L'association doit nous faire parvenir une demande écrite, accompagnée des statuts, du bilan financier, de la composition du bureau et du dernier compte-rendu de leur assemblée générale.

M. RECHER : Comment les associations sont informées ? Ou comment les informer ?

M. LEMAIRE : Quand elles font leur demande, elles sont informées des modalités.

M. RECHER : Je propose, sur le site internet de la commune, de faire un rappel sur les subventions aux associations, avec la procédure à suivre et ce, à partir de la mi-mars, date du budget, jusqu'à la fin juin. De faire une commission et de choisir à quelles associations sont attribuées les subventions. Cela se fait ainsi dans beaucoup de communes.

M. VASSE : C'est ce que nous faisons. Les subventions acceptées, sont celles dont les dossiers sont complets et examinés lors de la commission des finances.

M. RECHER : Je propose que la commission se réunisse en juin, quand tous les documents sont reçus.

M. VASSE : Par exemple, le club des aînés fonctionne avec peu de trésorerie. Attendre la fin juin serait compliqué pour lui. Et, de plus, en votant en juin, les subventions seront versées plus tardivement.

Mme ESTRIER : Voter en juin pour les N-1 ou les N ?

M. RECHER : Pour cette année. Par exemple, nous annonçons sur le site internet que nous subventionnons des associations. Et, nous rappelons les critères d'attribution (géographique, nombre de graimbouvillais dans l'association...).

Mme ESTRIER : Vous voulez examiner les demandes des associations pour l'année 2022 en juin 2022 ?

M. RECHER : Oui.

Mme ESTRIER : C'est beaucoup trop tard pour les associations.

M. RECHER : Beaucoup de communes fonctionnent ainsi.

Mme ESTRIER : Non au contraire. Les dossiers devraient être déposés avant décembre N-1 pour l'année à venir.

M. RECHER : Nous pouvons changer le calendrier. Les associations déposent leurs dossiers jusqu'en décembre et nous versons la subvention en janvier/février.

Mme ESTRIER : M. VASSE le disait, il y a des petites associations qui n'ont pas de trésorerie et qui ne peuvent pas fonctionner autrement.

M. RECHER : Mon calendrier n'est peut-être pas le bon, mais ma proposition reste valable. Il n'y a pas de communication sur le fait que la commune attribue des subventions aux associations.

M. RAGNEAU : Ce n'est pas cohérent avec le fait de vouloir faire des économies. Maintenant, vous voulez distribuer de l'argent !

M. RECHER : J'explique. Il y a des moments où j'utilise ma casquette de gestionnaire pour chercher où faire des économies et, ma casquette sociale, afin de communiquer sur les aides aux associations locales.

Mme LETESTU : C'est aux associations de faire leur demande d'aide et non à nous d'aller au-devant d'elles.

M. RECHER : C'était une proposition. M. RAGNEAU voulait savoir pourquoi je proposais de communiquer cette information.

M. RAGNEAU : Je vous donne mon avis : je suis contre votre proposition.

M. RECHER : D'accord, et les autres ?

Mme ESTRIER : En tant que présidente d'association, je peux dire que certaines associations n'ont pas besoin de trésorerie alors que d'autres, en ont besoin. Ce sont celles-ci qui sollicitent des aides, mais c'est au président d'aller se renseigner afin de savoir où trouver des fonds.

M. RECHER : J'estime que c'est à nous de communiquer sur le fait que la commune peut subventionner les associations.

M. RAGNEAU : Je vous ai donné mon avis.

M. RECHER : Et les autres, vous êtes pour ou contre ?

L'ensemble du conseil municipal est contre cette proposition

M. RECHER : Merci.

M. VASSE : Généralement, nos associations communales connaissent le fonctionnement. Elles apportent, en temps et en heure, leurs demandes. Il y a des associations qui n'ont pas eu d'activités. Par exemple, l'association des anciens du canton n'a pas fait de repas depuis deux

ans et elle n'a pas demandé de subvention. Les associations de la liste, sont celles aidées habituellement. La case « divers » permet de revenir sur la question dès qu'une demande se présente.

Mme ESTRIER : Je pense qu'il faut dissocier les demandes de subventions annuelles de celles demandées pour un projet précis. C'est donc bien d'avoir une « réserve ».

M. VASSE : Toute demande est étudiée, soit pour une manifestation, une aide humanitaire...les possibilités peuvent être multiples.

Etes-vous d'accord pour valider ce tableau de subventions sur le budget 2022 ? **Oui**

TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

ASSOCIATIONS	2022
Club des Aînés de Graimbouville	600
Coopérative Scolaire de Graimbouville	500
Elan Sportif de la Pointe de Caux	600
G.A.C.C St Romain	100
Association Pian'Piane	200
Pompiers Angerville l'Orcher	150
Association La Hêtraie	100
Le Ressort	300
Divers	950
TOTAL	3500

Le Conseil adopte le tableau présenté des subventions aux associations pour l'année 2022 à l'unanimité

→ **DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Une réunion de travail s'est tenue le 1^{er} février dernier et le procès-verbal a été mis sur la plateforme « Omnispace » ainsi que les différents devis retenus. Pour la demande de fonds de concours auprès de la communauté urbaine, et afin de prioriser plusieurs projets, en investissement, une délibération doit être prise.

Aménagement – Terrain de loisirs

- Mise aux normes PMR de la barrière d'accès (CTRI) : 1.850 euros HT + 950 euros (option peinture thermo laquée)
- Jeu pour les enfants en bas âge (ACODIS) : 3.111,68 euros HT

Equipement numérique

- Achat de 6 ordinateurs portables (DPI informatique) : 4.780,90 euros HT

Mobilier

La salle « La Capucine » étant maintenant la salle officielle pour les cérémonies, il est important de dissimuler l'espace d'animation de l'association « Les Bambins ». Avec Mme LETESTU, nous avons évoqué la pose de rideaux, mais la pose s'avère complexe en trapèze et occulterait le jour venant de la rotonde. Le choix s'est porté sur des claustras amovibles que nous pourrions utiliser comme point d'accroche lors d'expositions, par exemple.

- Claustras (QUALIDESK) : 1.615 euros HT

Le total de ces achats se monte à 12.307,58 euros HT. Pour ces devis, le fonds de concours pourrait se monter à 7.386 euros.

M. VASSE : Ce ne sont pas des engagements d'achats, seule la demande de subvention de fonds de concours sera faite.

M. LEMAIRE : La communauté urbaine étudie les subventions par rapport aux devis fournis.

M. RECHER : Pourquoi l'achat d'ordinateurs portables ?

M. VASSE : Ce point a été discuté lors de la réunion de projets. Il a été choisi d'acheter des ordinateurs, à la place des tablettes, pour les adjoints plus 2 ou 3 PC mis à disposition des élus, en fonction des besoins.

Mme LETESTU : Ces 2 ou 3 PC supplémentaires ont-ils leur utilité ?

M. VASSE : Mme BUREL en utilisera un pour la rédaction des comptes rendus du conseil municipal et la correction de différents documents, Mme ESTRIER, M. RAGNEAU pour différents projets. Et, si quelqu'un d'entre vous en a besoin, vous pourrez aussi les utiliser.

Mme ESTRIER : Nous aurons les mêmes logiciels sur tous les ordinateurs. Cela facilitera l'échange de documents.

M. DUMESNIL : Nous pouvons déposer plusieurs demandes de fonds de concours par an ?

M. LEMAIRE : Oui, mais le projet doit être de plus de 5.000 euros.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour faire cette demande de fonds de concours auprès de la commission d'attribution, sans engagement d'achat ? **OUI**

Le président de la communauté urbaine dit « prenons le train pendant qu'il passe ». Cela veut peut-être dire que le fonds de concours ne sera pas réactualisé au prochain mandat.

Le Conseil autorise la demande de subvention de fonds de concours auprès de la communauté urbaine à l'unanimité

→ **DENOMINATION DES CHEMINS RURAUX**

M. VASSE : Il faut renommer les chemins qui n'ont que des numéros, exemple CR 22. Cette demande émane de la communauté urbaine et du département.

M. LEMAIRE projette le plan des chemins ruraux.

M. LEMAIRE : L'Etat souhaite supprimer les numérotations des chemins ruraux et de les nommer afin de permettre aux pompiers, aux secours et lors de livraisons, de se repérer au plus vite.

Je vous propose des noms pour chaque chemin en rapport avec leur lieu.

NOM ACTUEL	PROPOSITION
Chemin rural 12	Chemin de la Golette
Route de la Golette	Chemin de la ménagerie
Chemin rural 22	Chemin de la mare communale
Hameau de l'aumône	Chemin de l'aumône
Route d'Etainhus	Chemin de la gare
Chemin rural 2	Chemin de la gare
Chemin rural 16	Chemin du petit château
Chemin rural 3	Chemin des ouvriers
Chemin du bois Martel	Chemin du bois Martel
Chemin de la plaine Breton	Chemin de la plaine Breton
Chemin du fond du bois	Devenu privé depuis le dernier remembrement

M. LEMAIRE : Si c'est possible, des boucles de randonneurs seront identifiées.

Etes-vous d'accord avec les propositions de noms choisis ? **Oui**

Le Conseil accepte les différents noms proposés pour les chemins ruraux à l'unanimité

M. RECHER : Lors de l'inauguration du terrain de loisirs, n'aurait-il pas été mieux de demander aux habitants de proposer des noms pour les chemins ruraux comme fait précédemment pour la salle la Capucine ?

M. VASSE : Pour un bâtiment ou un édifice c'est possible mais, pour des chemins cela me semble plus compliqué.

M. LEMAIRE : L'inauguration a lieu le 21 mai, nous sommes déjà en retard sur ce dossier et, de toute façon, nous venons de voter pour ces noms.

→ **INSCRIPTION AU PDESI (PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITE ET ITINERAIRES RELATIFS AUX SPORTS DE NATURE)**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Les chemins seront inscrits par le département, suite à leur dénomination, comme chemins ruraux de randonnées. Nous nous engageons à leur conserver un caractère public mais, l'entretien, sera réalisé par la communauté urbaine. Le seul coût à charge pour la commune sera l'achat et l'installation de pancartes d'identification (environ 150 euros/panneau).

M. VASSE : L'avantage de chemins inscrits au PDESI, est qu'il n'est plus possible de modifier leur classement.

Etes-vous d'accord pour inscrire les chemins au Plan Départemental des Espaces, Site Itinéraire relatif aux sports de nature ? **Oui**

Le Conseil autorise l'inscription des chemins nouvellement nommés au Plan Départemental des Espaces, Site Itinéraire relatif aux sports de nature à l'unanimité

→ **DUREE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL**

M. VASSE : Depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les agents de la fonction publique doivent effectuer 1607 heures annuelles de travail. Dans certaines communes, après accord, des agents travaillaient moins de 1607 h par an, en étant rémunérés sur la base de ces 1607 h. Il est demandé à toutes les communes, de délibérer sur le temps de travail. Notre commune n'est pas concernée car notre agent titulaire effectue bien 1607 h/an, mais nous devons quand même prendre une délibération pour « asseoir » cette durée annuelle de travail.

Etes-vous d'accord avec le principe que nos agents en temps plein travaillent le temps réglementaire, soit, 1607 h annuelles ? **Oui**

Le Conseil valide le retour, pour tous les agents à temps plein, à compter du 1^{er} janvier 2022, aux 1607 heures annuelles de travail à l'unanimité

- **Point école**

M. VASSE donne la parole à Mme ESTRIER Présidente du SIVOS.

Mme ESTRIER : Dans les écoles, les protocoles ont été allégés, mais quelques cas de COVID subsistent. Les inscriptions, pour la rentrée prochaine, ont commencé. Nous avons 15 inscriptions en petite section (peut-être 1 ou 2 de plus). Les effectifs de Graimbouville ne changeront pas beaucoup car 14 CP partent en CM1 à l'école de Saint-Gilles. Celle-ci verra partir 17/18 élèves de CM2. Globalement, les effectifs des deux écoles restent stables. Le budget du SIVOS sera voté le 6 avril prochain.

- **Questions diverses**

M. VASSE : Je rappelle que le vote de notre budget primitif sera le 5 avril prochain.

M. RECHER : J'avais bien noté le 5 avril mais pour la réunion de la commission des finances !

M. VASSE : Non, le 5 avril c'est le vote du BP. La date de la réunion de la commission des finances est le 30 mars à 19h30 à la mairie.

Avez-vous des questions diverses ? **M. RECHER**

M. RECHER : Je voudrais rappeler un texte de loi. Les menaces consistent, dans l'exercice d'une intimidation ou pression ayant notamment ...

M. RAGNEAU, Mme DELORY, M. LEMAIRE quittent la salle des débats

M. RECHER : ...pour objet de porter atteinte aux personnes. Face à ces offenses, l'article L. 2123-35 fait obligation à la collectivité d'assurer la protection fonctionnelle du maire, des élus municipaux, ou des suppléants et de réparer, au cas échéant, le préjudice qui en résulte.

M. VASSE : Ce n'est pas une question. Je lève la séance.

La séance est levée à 20h40



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 5 Avril, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

- **Appel nominal**

Etaient présents :

M. VASSE Sylvain, Maire

M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Mme ESTRIER Brigitte, Adjoints au Maire

Mme BUREL Ghislaine, Mme DELORY Dorothée, M. DUBOC Etienne, M. DUMESNIL Luc, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, Mme ZEGGAÏ Marie-Laure, conseillers municipaux

Était excusée :

Mme SAMPIC Caroline a donné procuration à Mme BUREL Ghislaine

Absents et non représentés :

Mme HAUCHECORNE Céline

M. RECHER Jonathan

M. TROUVAY Jean-Charles

M. VASSE : M. RECHER a adressé un message pour informer qu'il ne pourrait pas être présent ce soir et qu'il donnait pouvoir à M. DUMESNIL Luc. Or, le pouvoir écrit et signé n'était pas joint. Aussi, ce pouvoir n'est pas recevable.

- **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme BUREL est nommée secrétaire par 12 voix (Mme HAUCHECORE, M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

- **Approbation du procès-verbal du 22 mars 2022**

M. VASSE : Nous n'avons pas ce soir le procès-verbal de notre dernière réunion car celui-ci était assez conséquent et n'a pu être rédigé dans les temps. En plus, la secrétaire avait la préparation du budget primitif suite à la réunion de la commission des finances du 30 mars.

Vous l'aurez à approuver lors du prochain conseil.

- **Communications et informations diverses**

→ **Travaux zone 30 – RD 234**

M. VASSE : Les arrêtés de circulation ont été signés. Je laisse la parole à M. RAGNEAU

M. RAGNEAU : Les travaux doivent commencer courant de la semaine prochaine. J'attends les retours des entreprises pour connaître la date exacte du début de ces travaux.

M. VASSE : Il y a une dizaine de jours, une rencontre a eu lieu sur le site afin de matérialiser, sur place, le pré-piquetage pour les îlots et leurs formes. Il y a des marques rouges au sol sur la route.

M. RAGNEAU : Ces travaux seront conformes aux plans présentés en conseil municipal.

→**Terrain de loisirs**

M. VASSE : Vous avez tous reçu l'invitation pour la journée conviviale, en famille, du 21 mai prochain au terrain de loisirs. Je laisse la parole à M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Je vais vous rappeler le timing.

. De 15h/17h Animations sportives : jeux de foot, HAC Cecifoot et la participation de « Totem Roller ».

Les sportifs de Cecifoot (activité pour les non-voyants) apporteront des lunettes spéciales pour les personnes sans déficience visuelle. Nous jouerons au foot comme ces sportifs non-voyants. La communauté urbaine sponsorise des sportifs de haut niveau (karaté, aviron...). En remerciement de cette participation financière, ces sportifs sont délégués sur de telles animations. Mais, je n'ai pas encore eu de retour sur leur participation.

. De 18h/19h Déambulation avec un jazz band.

. À 19h Apéritif local offert par la municipalité après le discours de M. le maire.

Pour l'apéritif se sera soit 1 bière servie par un brasseur de Saint-Romain soit 1 jus de pomme local trouvé par M. DUMESNIL.

2 Food trucks seront à disposition : 1 à base de crêpes et 1 à base de plats préparés et burgers.

. À 21h Concert par le groupe OSMOSE (duo féminin) avec un répertoire pop/rock français/anglais.

. À 22h30 Feu d'artifices court mais puissant pour clôturer cet après-midi.

M. DUMESNIL : L'apéritif et les Food trucks, seront gratuits ?

M. LEMAIRE : Non, seul l'apéritif est offert. Le brasseur servira 3 fûts de bières ensuite, ce sera payant.

Mme LETESTU : Avons-nous une solution de repli si la météo n'était pas favorable ?

M. LEMAIRE : Non. Nous surveillerons la météo 8 jours avant.

M. VASSE : Sinon, cette manifestation sera malheureusement annulée.

M. LEMAIRE : La route d'Angerville sera barrée, pour éviter les flux, jusqu'à l'embranchement de la route de la grande épine. Je remercie M. DUMESNIL pour le prêt de son parking pour les visiteurs. L'idéal serait d'avoir un autre parking de l'autre côté.

M. VASSE : Je suis locataire d'un herbage derrière la menuiserie mais, un tiers seulement est droit.

Mme LETESTU : Lors des diverses manifestations dans Graimbouville (mairie, église...), le problème, ce sont les parkings.

M. RAGNEAU : Si la route est bloquée, nous pourrions stationner sur la route, en amont.

M. VASSE : Il faut conserver un accès en cas d'urgence. Si les véhicules s'entassent en amont, l'accès risque d'être difficile pour les secours.

M. DUMESNIL : Il n'y a que les habitants de Graimbouville qui sont informés de cette fête ?

M. LEMAIRE : Non, car les partages via Facebook informent beaucoup de personnes et les journalistes, grâce à « Graimbou'fil » relayent bien l'information.

Mme LETESTU : Cette fête est prévue pour les Graimbouvillais, mais il est vrai que nous ne pouvons pas empêcher d'autres personnes de venir.

M. LEMAIRE : Si des personnes, par exemple de la commune de Raffetot viennent, le prix du feu d'artifice sera toujours le même.

→**Point suivant : Elections des 10 et 24 avril prochain**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme ESTRIER

Mme ESTRIER : Pour le 10 avril :

De 8h/10h30 Sylvain VASSE/Dorothee DELORY/Jean-Charles TROUVAY

De 10h30/13h Brigitte ESTRIER/Etienne DUBOC/Luc DUMESNIL

De 13h/16h Rémi PION/Christine LETESTU/Caroline SAMPIC

De 16h/19h Rémi PION/Ghislaine BUREL/Daniel RAGNEAU

Et pour le 24 avril :

De 8h/10h30 Rémi PION/Brigitte ESTRIER/Marie-Laure ZEGGAI

De 10h30/13h Brigitte ESTRIER/Céline HAUCHECORNE/Luc DUMESNIL

De 13h/16h Laurent LEMAIRE/Jean-Charles TROUVAY/

De 16h/19h Laurent LEMAIRE/Ghislaine BUREL/Sylvain VASSE

Il restera le créneau de 13h/16h le 24 avril où il n'y a que deux personnes.

M. VASSE : Nous pouvons demander à Juliette GEORGES.

- **Délibérations**

→**Budget Primitif**

M. VASSE : La commission des finances a préparé, le 30 mars dernier, le budget. Elle vous propose un budget équilibré, recettes/dépenses, et pour chaque section. Pour le fonctionnement (recettes/dépenses), un montant de 461.995,01 euros et pour l'investissement, (recettes/dépenses), un montant de 266.556,45 euros.

En commission, M. RECHER a soumis l'idée d'alimenter un peu plus l'opération 64 « aménagement terrain de loisirs ». Cela a été fait.

Ce budget est à peu près équivalent à celui de l'année dernière. Hier, le montant de 2 dotations nous a été communiqué. La DGF prévue par la commission à 25.000 euros sera en réalité, de 100 ou 200 euros de moins. Par contre, la dotation de solidarité rurale, elle, augmente de 300 euros. Donc cela ne changeait pas de beaucoup le budget préparé par la commission. La DGF est bien, comme pressenti, de moins de 4.000 euros. Le critère prit en compte pour cette diminution concerne la longueur de la voirie communale. Nous n'en n'avons plus puisque celle-ci est désormais de la compétence CU.

Les recettes de fonctionnement sont détaillées.

A noter au chapitre 77 « produits exceptionnels » 7.760 euros. C'est un remboursement d'assurance pour le vitrail de l'église. En dépenses de fonctionnement, chapitre 014 « atténuation de produits » 62.439 euros. C'est la somme que nous devons reverser à la CU. L'année dernière, nous n'avons pas tout payé, aussi cette année nous devons régler le solde 2021 + l'année 2022. Au chapitre 68 « dotations et provisions semi-budgétaires » un montant total de 8.500 euros dont 4.500 euros pour provisionner d'éventuelles indemnités si nous perdions notre procès, suite au contentieux d'un permis de construire. Et, tous les ans, nous percevons une subvention de la CU pour les classes de découverte. Auparavant, c'était l'école que la touchait quand nous étions communauté de communes de Saint-Romain mais, depuis l'installation de la CU, c'est la commune qui la perçoit et qui l'affecte où elle veut. Depuis plusieurs années, il n'y a pas eu de classes de découverte, mais nous avons voulu inscrire 4.000 euros en prévision, car, il est possible qu'il y ait une sortie. Pas cette année car l'école n'a pas pu réserver, il est trop tard pour réserver maintenant pour le mois de juin.

Mme ESTRIER : Le projet est en effet reporté sur l'année prochaine. D'ailleurs, une réservation a déjà été faite. Mais l'école cherche quand même pour faire un voyage ou une sortie améliorée cette année. Je ne sais pas si une subvention sera demandée à la commune.

M. VASSE : Au chapitre 64 « charges de personnels », l'augmentation programmée en juin pour les fonctionnaires a été prévue en dépenses ainsi que la totalité du contrat aidé. Par contre, en recettes, n'a été prévu que le remboursement sur 5 mois car ce contrat se termine en mai prochain. Comme il est renouvelé depuis 5 ans, nous n'avons plus, cette année, cette possibilité. A moins, qu'un texte de loi ou un décret le permettent. La hausse des carburants a été anticipée, notamment pour le fuel de la chaudière « école, mairie » où nous avons doublé le budget.

M. DUMESNIL : Et pour l'électricité ?

M. VASSE : Le budget a été augmenté de 30% car, nous avons aussi anticipé les locations de la salle polyvalente qui reprennent. Il faudra regarder aussi la proposition du syndicat départemental qui propose des contrats groupés, mais ce n'est pas évident car il faut suivre sa propre consommation de près.

M. DUMESNIL : J'ai rencontré des fournisseurs en charge de négocier les contrats de gaz, électricité. Il faut fournir une facture afin qu'ils puissent récupérer les données ERDF ou GRDF. A partir de celles-ci, ils font des offres en regardant les puissances des compteurs. Il y a deux sortes de proposition. L'une où il y a un abonnement à payer et ils utilisent ton installation, l'autre, c'est payé par les fournisseurs et ils font un appel d'offres correspondant à tes besoins. Après, il faut savoir sur combien de temps est l'engagement.

M. VASSE : Nous allons voir sur les 6 mois à venir comment la situation évolue.

Les recettes de la section investissement sont détaillées.

A noter, que seules les recettes réelles ont été comptabilisées. Le total des recettes d'investissement avec l'excédent reporté se monte à 266.556,45 euros.

Nous pourrions inclure dans les recettes, si nous le désirons, les recettes d'investissement prévues. Par exemple, cette année, le projet en investissement d'une défense incendie revient à 30.000 euros. Mais, avec 70% de subvention, c'est 21.000 euros de recettes que nous pourrions, dès maintenant, inscrire, mais c'est un risque à prendre !

Mme ESTRIER : Nous n'avons que des subventions en recettes ?

M. VASSE : Oui, subventions et fonds propres (dons et legs) mais nous n'en n'avons pas et les transferts de la section de fonctionnement.

Les dépenses de la section investissement sont détaillées.

A noter que nous avons reporté les opérations existantes. Les crédits de report permettent de régler des factures avant que le budget primitif soit voté. Ils sont repris dans les propositions nouvelles.

A l'opération 41 « voirie et réseaux » a été inscrite la somme de 4.000 euros en cas de permis de construire en zone rurale, donc pas dans le bourg, et qu'il faille une extension du réseau électrique, une partie est à la charge de la commune.

- 19h45 arrivée de Mme HAUCHECORNE –

Le montant total des dépenses d'investissement se monte à 266.556,45 euros. Cela reste des prévisions budgétaires. Nous avons toujours la possibilité de décisions modificatives (DM) pour transférer de l'argent d'une opération à l'autre.

Avez-vous des questions à poser ? **Non**

Le Conseil adopte le budget primitif de l'exercice 2022 par 13 voix POUR (M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

M. VASSE : Je vous en remercie ainsi que les membres de la commission des finances et notre secrétaire pour toute la préparation en amont.

→ **Participation au SIVOS de l'Union – Année 2022**

M. VASSE : Le SIVOS votera son budget le 6 avril. Il a été préparé avec les collègues de Saint-Gilles. La participation est calculée selon la règle suivante : nombre d'habitants et nombre d'élèves domiciliés sur la commune. La participation demandée pour les deux communes se monte à 108.587 euros. La participation pour Graimbouville, s'élève à 48.658 euros. Notre commune à moins d'élèves et moins d'habitants que celle de Saint-Gilles.

Mme ESTRIER : 80% de ce budget sert à régler les charges de personnel.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour la participation de la commune au SIVOS pour un montant de 48.658 euros ? **Oui**

Le Conseil adopte la participation au SIVOS de l'Union pour l'année 2022 pour un montant de 48.658 euros par 13 voix POUR (M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

M. DUMESNIL : Y-a-t-il encore les activités sportives « ludisports » ?

M. LEMAIRE : Oui, mais sur Saint-Gilles.

M. VASSE : Cette activité est financée par la CU et le département et fonctionne très bien. Les 16 communes de notre canton en bénéficient ainsi que 3 ou 4 communes du canton de Criquetot l'Esneval, par le biais du département. D'autres communes souhaiteraient en bénéficier mais le département ne veut pas élargir cette activité car celle-ci ne peut être intégrée à son budget. Et, la CU ne souhaite pas intégrer d'autres communes dans ce dispositif pour le moment.

M. DUMESNIL : C'est dommage que la CU n'élargisse pas cette activité à toutes les communes rurales car quand nous voyons toutes les activités proposées aux gamins de la ville !

→ **Cahier des charges – bâtiment technique - validation**

M. VASSE : Le bâtiment technique était un projet prioritaire du groupe « travaux ». Je laisse la parole à M. RAGNEAU référent de ce groupe. Il va nous présenter le cahier des charges imposées aux architectes.

M. RAGNEAU : Le groupe de travail est composé de M. Patrick BLONDEL, M. Rémi PION, M. Luc DUMESNIL et de moi-même. Nous voulions vous informer de l'avancée du projet et de nos réflexions. Nous avons sollicité 4 architectes avec des prestations et des coûts différents. Nous souhaitons votre validation concernant le cahier des charges, l'engagement des premiers frais et le choix d'un architecte parmi les 4 sollicités.

M. RAGNEAU fait une projection d'un croquis indicatif des souhaits du groupe de travail afin d'orienter les architectes sur leurs propositions.

Nous avons des contraintes et des préalables qui sont :

- le dépôt d'un permis de construire par une personne morale (la mairie) doit être validé par un architecte quelle que soit la superficie
- Il doit aussi être validé par les architectes des bâtiments de France
- la parcelle retenue n'est pas bornée. Il faut faire un plan d'arpentage avec altimétrie chiffré au maximum à 1.440 euros par la Société AHMES GRENET à Saint-Romain-de-Colbosc
- deux passages doivent être laissés libres (servitudes) sur la parcelle (accès propriété et pour l'entretien des bassins)
- l'écoulement des eaux de ruissellement du bassin doit être pris en compte.

En ce qui concerne le cahier des charges :

Pour le bâtiment :

- situé sur la parcelle 308 du cadastre en entrée de village sur la route de Virville
- de forme carrée à ossature bois et façade en clin bois
- une couverture type bac acier à deux pentes (angles à déterminer par l'architecte des bâtiments de France)

Pour la surface :

- une surface au sol de 35 m² est nécessaire pour ranger tout le matériel et avoir une surface de circulation
- un espace de vie (vestiaire, douche, toilette, espace repas) d'environ 25 m²
- une surface totale utile du bâtiment évalué à 100 m²

Pour l'accès :

- une porte sectionnelle mécanisée, blanche, d'une largeur de 2m50 et d'une hauteur de 3 m pour entrer le tracteur sur la façade sud-ouest
- un accès piétons par une porte d'accès blanche sur la même façade.

Pour les ouvertures :

- les fenêtres seront blanches et équipées de barreaux anti-effractions, une sur la façade sud-ouest, (façade donnant vers l'église) deux sur la façade sud-est (route de Virville) et deux sur la façade nord-est (dont une pour l'espace cuisine)
- les fenêtres seront toutes positionnées au-dessus du niveau des plans de travail.

Pour le parking :

- surface engazonnée plutôt que du béton ou du macadam
- nombre de places à définir en fonction de l'implantation définitive
- délimitation des zones de parking et du terrain par des haies basses

Divers :

- un grenier accessible au-dessus de l'espace de vie
- un récupérateur d'eau de pluie

Les 4 architectes retenus, à prestations équivalentes pour obtenir le PC, sont :

- 1) COLOMBIER pour un montant de frais de 3.360 euros TTC
- 2) HEL ARCHITECTURE pour un montant de frais de 4.200 euros TTC
- 3) 9 BIS ARCHITECTURE pour un montant de frais de 3.720 euros TTC
- 4) STEPHANIE ETIENNE pour un montant de frais de 4.080 euros TTC

L'architecte « COLOMBIER » ne fait pas les appels d'offre ni le suivi de travaux. Celui-ci n'a pas été retenu par le groupe.

9BIS ARCHITECTURE fait la mise en forme du PC mais ne présente pas d'avant-projet. Celui-ci n'a pas été retenu par le groupe.

Les 2 intéressants : « HEL ARCHITECTURE » avec un avant-projet et le dossier PC pour 4.200 euros et « Stéphanie ETIENNE » pour 4.080 euros et les mêmes prestations. Mais, dans son dossier, est déjà chiffrée l'estimation détaillée du projet (métrage/chiffrage). Elle propose donc un dossier avec tous les métrages et tous les chiffrages par corps de métier. Cela nous permettrait de lancer les appels d'offre et de monter les dossiers de financement. C'est donc le bureau de Stéphanie ETIENNE que le groupe « travaux » a retenu et qu'il soumet à votre approbation. Stéphanie ETIENNE a déjà fait un chantier équivalent et pense que le montant total de notre projet se monterait à un peu plus de 200.000 euros (terrassement, aménagement des espaces, des réseaux...) mais rien n'a encore été chiffré. Elle facturerait 10% du montant total des travaux.

M. VASSE : Ce montant est négociable. Pour le bâti, nous sommes entre 10 et 12%. Pour un tel bâtiment, cela devrait être moins.

Mme HAUCHECORNE : Où est situé son cabinet ?

M. RAGNEAU : A Allouville Bellefosse.

M. DUBOC : Je pense que pour le passage du tracteur, une porte de 2m50, ce n'est pas assez large.

M. RAGNEAU : Nous pouvons modifier dès maintenant sur le cahier des charges et passer à 3m.

M. DUBOC : Oui, ce serait mieux.

Mme DELORY : Le groupe de travail à bien « dégrossi » le projet et, les éléments nécessaires ont été dits.

M. VASSE : Le cahier des charges doit comprendre l'emplacement choisi, les dimensions et la superficie du bâtiment, l'aménagement intérieur, le parking et l'accès aux riverains, de part et d'autre.

Avez-vous des questions à poser ? **Non**

Etes-vous d'accord pour valider le cahier des charges présenté ? **Oui**

Le Conseil valide le cahier des charges présenté ce soir par 13 voix POUR (M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

M. VASSE : Etes-vous d'accord aussi pour que le plan d'arpentage avec altimétrie, chiffré à 1.440 euros, soit réalisé par la Société AHMES GRENET de Saint-Romain-de-Colbosc ? **Oui**

Le Conseil autorise la Société AHMES GRENET de Saint-Romain-de-Colbosc à réaliser le plan d'arpentage avec altimétrie pour un montant de 1.440 euros par 13 voix POUR (M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

→**Choix de l'architecte**

M. VASSE : Suite à la présentation faite par M. RAGNEAU sur les 4 architectes et au choix proposé par la commission « travaux », êtes-vous d'accord pour retenir le cabinet de Stéphanie ETIENNE pour la partie du projet jusqu'au permis de construire pour un montant de 4.080 euros TTC ? **Oui**

Le Conseil retient le cabinet de Stéphanie ETIENNE pour un montant de 4.080 euros TTC par 13 voix POUR (M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

- **Questions diverses**

M. VASSE : Avez-vous des questions diverses ? Mme HAUCHECORNE

Mme HAUCHECORNE : Il y a des déchets verts de déposés à côté du terrain de loisirs. Est-il possible d'installer un panneau humoristique pour informer que cet endroit n'est pas une déchetterie ? Les agriculteurs possédant ce terrain sont obligés de traiter ces déchets qui ne sont pas de leur fait.

M. VASSE : Nous pouvons mettre un panneau « décharge interdite ».

Avez-vous une autre question ? M. DUBOC

M. DUBOC : Avons-nous un contact pour la déchetterie de Saint-Romain ?

M. VASSE : Pourquoi ?

M. DUBOC : Les horaires d'ouverture sont satisfaisants, mais, maintenant, cette déchetterie est saturée le week-end. Des bennes sont fermées le samedi pour garder de la place pour les dépôts du dimanche matin. Alors le samedi, nous repartons avec notre chargement. Est-ce possible de faire remonter cette situation ?

M. VASSE : Oui, le service sera informé. Cela doit aussi dépendre de la météo.

Avez-vous une autre question ? **Non**

La séance est levée à 20h25



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MAI 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 31 mai, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

- **Appel nominal**

Etaient présents :

M. VASSE Sylvain, Maire

M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Mme ESTRIER Brigitte, Adjointes au Maire

Mme BUREL Ghislaine, M. DUBOC Etienne, M. DUMESNIL Luc, Mme HAUCHECORNE Céline, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, M. TROUVAY Jean-Charles, Mme ZEGGAÏ Marie-Laure, conseillers municipaux

Absents et non représentés :

Mme DELORY Dorothee, M. RECHER Jonathan, Mme SAMPIC Caroline

- **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme BUREL est nommée secrétaire par 12 voix (Mme DELORY, M. RECHER et Mme SAMPIC étant absents et non représentés)

- **Approbation du procès-verbal du 22 mars 2022**

M. VASSE : Avez-vous des observations à formuler ? **Non**

Le Procès-Verbal du 22 mars 2022 est adopté par 12 voix (Mme DELORY, M. RECHER, Mme SAMPIC étant absents et non représentés)

- **Approbation du procès-verbal du 5 avril 2022**

M. VASSE : Avez-vous des observations à formuler ? **Non**

Le Procès-Verbal du 5 avril 2022 est adopté par 12 voix (Mme DELORY, M. RECHER, Mme SAMPIC étant absents et non représentés)

- **Remerciements**

M. VASSE : Nous avons reçu une carte de la part de la maman de Guillaume. Elle nous remercie pour l'envoi des fleurs lors du décès de son mari.

Je vous annonce également que le contrat de Guillaume s'est terminé aujourd'hui. Il devrait reprendre une activité sur Saint-Romain, en contrat d'été, pour le moment. Si l'opportunité d'un contrat aidé se présentait, la commune de Saint-Romain serait favorable pour l'embaucher ; à nous, maintenant, d'étudier la possibilité, ou non, de le remplacer.

19H05 – Arrivée de M. RECHER

- **Communications et informations diverses**

→**Retour sur la fête familiale du 21 mai 2022**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Je suis très satisfait par le brassage souhaité sur toutes les plateformes proposées. J'aurais espéré un peu plus de monde en soirée, bien que les Food Truck aient eu du mal à absorber le flux de consommateurs. Par contre, ils sont très satisfaits de leur journée « ventes ». Avec un plus grand nombre de personnes, l'attente aurait été plus longue aux stands de restauration... Nous voulions offrir un espace varié en activités tout l'après-midi et, vous avez pu apercevoir, un city bondé, des vélos, des trottinettes, des skates, des enfants qui couraient partout, des personnes qui jouaient aux cartes et des familles, des amis qui refaisaient le monde... Le terrain de pétanque était occupé par des jeux divers (molki, pétanque),

Je tenais à remercier la GAEC HAUCHECORNE pour le prêt de son plateau, Maxime VASSE pour le prêt des bottes de paille qui ont servi d'assises naturelles,

Patrick BLONDEL pour son aide, certes salariée le samedi, mais bénévole le dimanche,

A tous les membres du conseil qui ont participé ponctuellement ou totalement en fonction de leurs disponibilités,

Aux associations : Totem Roller, ESPC et Cécifoot pour leurs animations gratuites,

Et aux élus représentants leur entité qui ont passé de longs moments à échanger et qui ne sont pas venus que pour la photo. Je pense notamment à Malika CHERRIERE qui s'est très longuement entretenue avec nous.

Merci à Luc DUMESNIL qui, via sa société, nous offre la partie non alcoolisée du verre de l'amitié, ce qui représente, tout de même, un coût de 122 euros,

A Christophe MENARD et Didier LEFEBVRE qui ont été les pierres angulaires pour ce projet. Je tiens à souligner que Christophe a tenu à être présent, bénévolement, à cette soirée.

Merci enfin à Mme THOMAS qui nous a offert ses clichés que je vous propose de partager en fin de séance.

M. VASSE : Ce fût une belle manifestation et sous le soleil. Nous n'avons que des retours très positifs des gens présents. J'ai eu aussi par téléphone des félicitations, et notamment, pour le très beau feu d'artifices. Je remercie la commission en charge de toute la mise en place de cet après-midi festif.

19H10 – Arrivée de Mme DELORY

M. VASSE : Ce moment est peut-être à reproduire, sous une autre forme, afin de devenir, pourquoi pas, une fête de village. Le groupe de travail pourrait y réfléchir. Il nous communiquera, prochainement, le montant des dépenses pour cette manifestation.

M. LEMAIRE : Les dépenses ont été moindre que prévues.

M. VASSE : Les élues présentes étaient : Malika CHERRIERE, Claire GUEROULT et la Maire de Fécamp, Agnès POUSSIER-WINSBACK. Nous sommes peut-être une ville rurale de 600 habitants mais, il s'y passe des choses comme à la ville. Nous avons de très bonnes infrastructures que les habitants et les jeunes se sont bien appropriées. Je remercie tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à cette fête familiale ainsi que les associations présentes.

→**Déploiement de la fibre**

M. VASSE : A l'initiative de la communauté urbaine, une réunion s'est tenue le 3 mai. M. LEMAIRE a représenté notre commune. Je lui laisse la parole.

M. LEMAIRE : Virginie LUCOT AVRIL, vice-présidente du département, a présenté le point de situation du déploiement de la fibre optique.

M. LEMAIRE visionne et présente les documents

- 1) 601 communes à fibrer – 550 conventions à passer avec les maires – 6.000 conventions à passer avec les propriétaires d'immeubles – 4.000 conventions à passer avec les particuliers
60.000 boîtiers optiques à installer sur toute la Seine-Maritime. Ils le seront avant la fin de l'année.
- 2) Budget de 360 millions d'euros financé principalement par «Le Havre Seine-Métropole», «France très haut débit» «France Connect» et le département de Seine-Maritime.
- 3) Boîtier «SRO» (Surface Read Out), nous en avons un, chemin du Moulin à Vent. Boîtier «PBO» (Point de Branchement Optique) situé en haut des poteaux France Télécom en liaison aérienne.
- 4) Le département sera le maître d'ouvrage. Le délégataire de service public sera «Connect 76», (responsable des raccordements finaux jusqu'à nos habitations), et ensuite, les «FAI» (Fournisseurs d'Accès à Internet) proposeront leurs offres aux particuliers.
- 5) Pour les communes de Caux Estuaire, dont Graimbouville, il y aura 19 armoires (SRO), 7.889 prises déployées et recettées (prises construites) et 1.781 prises validées en DOE (Dossier des Ouvrages Exécutés).
- 6) Toute la partie « EST » du plan de toutes les communes de Caux Estuaire est déjà ouverte à la commercialisation. Pour les autres communes, dont Graimbouville, ce sera

courant du 3^{ème} ou 4^{ème} trimestre 2022. Donc, normalement, à la fin de l'année 2022, nous aurons la fibre à Graimbouville.

La communication aux habitants sera à faire en début d'année 2023. L'adressage est hyper important. Si une habitation a plusieurs locataires, il faudra attribuer plusieurs numéros, par exemple n°12, N°12bis etc... S'il n'y a qu'un seul numéro, un seul boîtier sera installé pour plusieurs utilisateurs. Connect 76 informera les mairies de la date réelle d'ouverture commerciale. Il faut donc bien attendre leur « feu vert » avant de s'abonner. Il y a 4 opérateurs nationaux : Free/Bouygues/Orange/SFR et 3 alternatifs.

Lors de cette réunion, Mme LUCOT AVRIL a insisté sur le débit souhaité, car les besoins ne sont pas les mêmes entre une famille avec des jeunes, et un foyer avec une seule personne. Il faut voir l'utilité par rapport à la consommation envisagée. Il faut inciter les familles à se brancher car le réseau cuivre ne sera plus connecté à partir de 2025 et inactif en 2030. Au démarrage de la fibre, le branchement sera gratuit, mais ensuite, ce n'est pas certain. Des réunions publiques seront organisées dans les communes disposant de grandes salles pour discuter de la mise en place.

Mme ESTRIER : Comment cela se passera-t-il pour les maisons qui n'ont pas encore de n° de voirie, par suite d'une division de terrain par exemple ? Une démarche est à faire ?

M. PION : Il faudra un certificat de numérotage car 1 seul numéro = 1 seule prise.

M. VASSE : Par exemple, M. DUMESNIL n'avait qu'un numéro de voirie, nous en avons créé un second. Je me suis renseigné auprès de la maire de la commune de Virville qui commence à être alimentée. SFR est le seul opérateur à démarcher actuellement. Pour ORANGE, il faut attendre 3 mois. Les personnes sont tellement pressées d'avoir la fibre qu'elles vont souscrire chez le 1^{er} opérateur qui les démarchera.

M. TROUVAY : A priori, SIEMENS serait financé, en grande partie, par SFR.

Mme LETESTU : Moi, j'ai FREE comme opérateur, il faut donc que j'attende ?

M. LEMAIRE : Pour Graimbouville, il faut bien attendre que la Mairie dise que le branchement est fait car, actuellement, les opérateurs sont en certification de lignes.

M. TROUVAY : Il faut aussi que tous les usagers s'assurent que le raccordement soit opérationnel de leur domicile au branchement. Dans les communes déployées, comme par exemple sur Manneville-la-Goupil, certaines habitations ne sont pas raccordées comme il le faudrait. En effet, les installateurs contrôlent mais ne font pas le branchement.

Mme LETESTU : A Paris, par exemple, quand des personnes déménagent et qu'ils veulent internet, leur opérateur vérifie dans le boîtier, débranche une prise d'un appartement pour alimenter un autre. Ma fille a eu le cas et c'est son voisin qui s'est retrouvé privé d'internet.

M. VASSE : La commune de la Cerlangue est en DSL. Comme il n'y avait pas assez de places de disponible sur la ligne, ceux qui n'avaient pas souscrit d'abonnement, étaient débranchés et il n'était plus possible, par la suite, de souscrire faute de place sur la ligne.

→Commission de contrôle

M. VASSE : Maintenant, les personnes peuvent s'inscrire sur les listes électorales avant les scrutins, avec une date butoir. Comme nous avons eu de nouvelles inscriptions, notre liste électorale s'en trouve modifiée. Je laisse la parole à Mme BUREL

Mme BUREL : La commission de contrôle des listes électorales doit se réunir entre le 24^{ème} et 21^{ème} jour précédant chaque scrutin ; même si une précédente réunion s'est déjà tenue plus tôt dans la même année, afin d'examiner les demandes d'inscription et de radiation et de s'assurer de la régularité de la liste électorale. Cette commission s'est réunie le 19 mai. Nous étions 462 électeurs après l'examen des mouvements le 17 mars dernier. La commission a validé 4 nouvelles inscriptions (2 inscriptions volontaires et 2 inscrits d'office) et 4 radiations (1 par décès et 3 pour changements de domicile). Nous devrions donc être restés à 462 électeurs néanmoins, les 2 inscriptions d'office n'ont pas été validées par la commission pour les prochaines élections du mois de juin ; ces jeunes ne seront majeurs qu'en août 2022. Nous serons donc, maintenant, 460 électeurs (perte de 2 personnes).

→Planning Elections

M. VASSE : Les élections législatives sont les 12 et 19 juin prochain. Je laisse la parole à Mme ESTRIER qui a élaboré les plannings de permanences selon les disponibilités de chacun déclarées par mail.

Mme BUREL : Je rappelle que le code électoral précise qu'un bureau de vote est composé, à l'ouverture des bureaux, ainsi qu'à la fermeture, obligatoirement de 4 personnes : 1 président – 2 assesseurs – 1 secrétaire.

Mme ESTRIER :

Pour le 12 juin :

* 8h30/10h30 Sylvain VASSE/Céline HAUCHECORNE/Marie-Laure ZEGGAI + Jean-Charles TROUVAY à 8h

* 10h30/13h Sylvain VASSE/Céline HAUCHECORNE/Dorothee DELORY

* 13h/15h30 Rémi PION/Caroline SAMPIC/Daniel RAGNEAU

* 15h30/18h Rémi PION/Ghislaine BUREL/Luc DUMESNIL + Jonathan RECHER à 18h

Pour le 19 juin :

* 8h/10h30 Laurent LEMAIRE/Jean-Charles TROUVAY/Christine LETESTU + Céline HAUCHECORNE à 8h

* 10h30/13h Laurent LEMAIRE/Etienne DUBOC/Christine LETESTU

* 13h/15h30 Brigitte ESTRIER/Daniel RAGNEAU/Luc DUMESNIL

* 15h30/18h Brigitte ESTRIER/Daniel RAGNEAU/ Ghislaine BUREL + Sylvain VASSE à 18h

M. RECHER : Combien de personnes faut-il pour le dépouillement ?

Mme ESTRIER : Deux tables de 4 personnes soit 8 personnes.

M. VASSE : Il serait intéressant de rappeler sur le site de la commune que le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

→**Conférence thématique «Proximité» du 26 avril 2022**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme BUREL

Mme BUREL : Avec M. LEMAIRE, nous assistons aux différentes conférences thématiques «proximité». Un résumé est toujours rédigé et transmis via la plateforme « Omnispace ». M. LEMAIRE et moi-même, nous nous posons 3 questions : - Combien d'entre vous lisent ce résumé ? – Devons-nous continuer à vous le transmettre ? – Les documents présentés en conférence et transmis par M. LEMAIRE vous suffisent-ils ?

M. VASSE : Cela dépend aussi des sujets traités.

Après discussion entre élus, le résumé est suffisant mais la présentation Powerpoint a aussi son utilité.

Mme BUREL : Donc, nous continuerons comme maintenant, à savoir un résumé de la conférence et transmission des documents sur la plateforme « Omnispace ».

→**Points travaux**

a) Radar pédagogique

M. VASSE : Je laisse la parole à M. RAGNEAU

M. RAGNEAU : Vous avez remarqué le radar pédagogique installé, avec l'aide de Patrick BLONDE qui a aussi fait les sangles de maintien, route d'Etainhus, dans le sens «Etainhus/Graimbouville. Il fonctionne sur batterie. A un certain moment, il va se décharger et nous saurons ainsi combien de temps la batterie tient la charge. Dans une quinzaine de jours, nous envisageons de le tourner dans le sens «Graimbouville/Etainhus» afin d'avoir l'historique des vitesses moyennes dans les deux sens. Ensuite, il pourra être installé, route de Virville, à l'entrée du village et à terme, sur la route de Saint Romain. Il faut l'installer sur un support,

type poteau, car nous avons bien un support mobile, mais celui-ci est assez encombrant. Le radar enregistre l'historique des relevés effectués mais ne les restitue pas. Pour cela, il nous faut un logiciel. La société ATS, qui nous a vendu cet équipement, va revenir nous l'apporter et nous former. Cela nous permettra de récupérer les données chargées. Avec ce logiciel, nous pourrons aussi paramétrer l'affichage du radar en remplaçant certaines icônes, car, actuellement, c'est l'affichage standard de base qui est chargé.

M. LEMAIRE : Il pourrait aussi être installé devant le terrain de loisirs.

19H30 – Arrivée de Mme SAMPIC

b) Route d'Angerville

M. VASSE : Je laisse la parole à M. RAGNEAU

M. RAGNEAU : Pour sécuriser le passage des piétons à la sortie du village jusqu'au terrain de loisirs, nous avons le projet d'acquérir une bande de 111m² sur la propriété de M. ALLEAUME, au 189 route d'Angerville l'Orcher. Cela nous permettra de récupérer une voirie suffisante de 4m80 et de créer un trottoir d'1m50 de large (norme pour les personnes à mobilité réduite) à cet endroit. Dans la zone de la pointe, il nous faudra récupérer aussi un peu de terrain pour améliorer la visibilité.

M. DUMESNIL : Il y aura des panneaux « cédez le passage » ou « stop » à cet endroit ?

M. VASSE : Cette question est en cours de réflexion.

M. RAGNEAU : Dans un premier temps, nous souhaitons créer un aménagement piéton afin que les enfants ne soient pas sur la route.

M. TROUVAY : Au niveau de la propriété située avant le terrain concerné, est-ce assez large pour les autres riverains ?

M. RAGNEAU : Oui, il y a plus de largeur.

M. VASSE : La réflexion est venue à la suite des travaux d'enrobé et du trottoir dans le bourg. Nous avons vu avec Daniel, auprès des personnes compétentes de la CU, si nous pouvions prolonger le trottoir. Mais, il n'y avait pas assez de largeur. M. ALLEAUME divisant son terrain en 3 parcelles, nous avons vu, sur place avec le géomètre, la distance nécessaire et nous avons aussi discuté avec M. ALLEAUME. Il est d'accord, pour des raisons de sécurité, de nous céder la bande de terrain et le bout de pointe pour l'euro symbolique. La commune aura, en contrepartie, certainement, à sa charge, un morceau de clôture à remplacer et la dépose de 2 compteurs (eau/tout à l'égout).

M. RECHER : Avez-vous une estimation du montant des travaux à réaliser en contrepartie de cette vente pour l'euro ?

M. VASSE : Le prix du terrain à bâtir est de l'ordre de 8 à 10 euros, cela représente environ un coût de 1.000 à 1.500 euros plus les frais de géomètre de 700 euros HT.

Mme LETESTU : Au niveau de la pointe, ne pourrait-il pas être fait un mini rond-point comme devant l'église car les voitures qui arrivent dessus, ne savent pas bien pour la priorité et donc ralentissent ?

M. VASSE : Non, ce n'est pas envisagé.

Etes-vous d'accord pour valider le plan d'arpentage présenté ce soir ? **Oui à l'unanimité**

Autorisez-vous la signature du devis avec la société de géomètres-experts AHMES pour un montant de 700 euros HT ? **Oui à l'unanimité**

c) Travaux de voirie

M. VASSE : Nous avons des retours positifs des riverains pour les travaux terminés (macadam et béton désactivé des trottoirs).

Mme LETESTU : Je crains que la petite flaque d'eau qui se forme, lors de pluies ne s'évacue pas correctement et que l'eau stagne à cet endroit.

M. RAGNEAU : Les pentes ont été vérifiées.

M. VASSE : Par rapport au caniveau béton qu'il y avait, c'est la même pente. D'autres travaux ont été réalisés dans les hameaux. Celui de la Golette, au niveau du petit carrefour et des reprises chemin de l'Aumône. Il reste une petite partie de travaux au niveau du chemin du Bois Martel qui sera faite dans les prochains jours. De la GAEC BOULLEN jusqu'au carrefour de la Ménagerie, ce seront des travaux d'enrobé tiède, d'ici quinze jours. Et, du carrefour jusqu'à la route d'Angerville, ce sera un gravillonnage.

A partir de demain, mercredi 1^{er} juin, il se peut qu'il y ait un peu plus de circulation dans le bourg car la route de Virville/Saint-Romain sera fermée à la circulation durant 5 jours pour des travaux d'enrobé.

M. RECHER : Il y a 6 mois, il n'y a pas déjà eu de tels travaux ?

Mme SAMPIC : Oui, mais c'était au niveau de la voie ferrée.

M. VASSE : La déviation ne sera pas par Graimbouville mais les habitués y passeront quand même.

• Délibérations

→Fonds d'aide aux jeunes

M. VASSE : Nous participons au fonds d'aide aux jeunes (FAJ) instauré par le département. Ce dispositif vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes entre 18 et 25 ans (permis de conduire, formation, mobilité, emploi...). Le montant de la participation des communes au dispositif n'est pas modifié. Il reste depuis 1997, calculé sur la base de 0,23 euro par habitant, soit pour notre commune 143,29 euros (623 habitants x 0,23) versés au département. Cette participation est à différencier de la subvention versée à la mission locale.

Ce montant a été inscrit au budget. Il ne faut pas hésiter à communiquer sur ce fonds d'aide auprès des jeunes de notre commune.

M. RECHER : Avez-vous plus d'informations sur ce type de dispositif ?

M. VASSE : Vous pouvez certainement retrouver, pour ce dispositif « FAJ », toutes les informations utiles, sur le site du département. Pour « le Havre Estuaire Littoral », ce sont 285 jeunes sur un total de 593 jeunes, qui ont été aidés en 2021. Au niveau des aides accordées, il y a eu 580 soutiens aux projets d'insertion (mobilité, permis de conduire, formation, emploi...), 470 aides de première nécessité, pour un montant moyen accordé par jeune de 420 euros.

M. RECHER : Vous avez le nom d'un interlocuteur ?

M. VASSE : Le courrier émane de M. BELLANGER, Président du département mais, je rechercherai les coordonnées d'un collaborateur et vous les ferai parvenir.

M. RECHER : J'imagine que nous ne pouvons pas donner plus que la participation demandée ?

M. VASSE : Non, elle est calculée sur la base demandée par le département.

Etes-vous d'accord pour verser au département une participation au dispositif du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) pour un montant de 143,29 euros (623 habitants x 0,23 euro) ? **Oui**

Le Conseil accepte de participer au dispositif du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) du département pour un montant de 143,29 euros (623 habitants x 0,23 euro) à l'unanimité

→ **Tarifs communaux - Tonnelles**

M. VASSE : La commune a acquis deux nouvelles tentes de réception de 4mx3, nous disposons maintenant de 4 tentes, disponibles à la location pour les Graimbouvillais. Pour mémoire, le montant de la location pour 1 tente était de 51 euros et de 82 euros pour 2 tentes. En partant sur ce même principe, je vous propose : 3 tentes = 125 euros et 4 tentes = 185 euros, avec toujours une caution de 500 euros.

Etes-vous d'accord pour appliquer ces nouveaux tarifs ? **Oui**

Le Conseil adopte les nouveaux tarifs pour la location de 3 tentes (125 euros) et de 4 tentes (185 euros) aux Graimbouvillais à l'unanimité

→ **Tarifs communaux - Cavurnes**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme BUREL

Mme BUREL : Par délibération n°36 du 15 décembre 2020, le conseil municipal a adopté les tarifs des concessions et du columbarium pour le cimetière de la commune. Dix cavurnes devaient être commandées par la mairie auprès d'une entreprise de marbrerie. Or, lors de la

conférence des maires du 21 janvier 2022, nous avons été informés que la création, la gestion, l'extension et la translation des cimetières, des crématoriums et des sites cinéraires étaient reprises par la Communauté Urbaine. Cette compétence obligatoire a des interprétations multiples par les services de la préfecture de Seine-Maritime et par toutes les communautés urbaines en France. Un amendement au projet de la loi 3D (Différenciation, Décentralisation, Déconcentration) est en cours d'adoption. En attendant que cette loi soit clarifiée, les communes ne peuvent intervenir dans leur cimetière pour toute nouvelle création. Cependant, une famille de Graimbouville a souhaité obtenir pour l'inhumation de leur fille une cavurne. L'emplacement des cavurnes ayant été déterminé, matérialisé sur le plan du cimetière et adopté lors du conseil municipal du 1^{er} juin 2021, un emplacement leur a été attribué. Par contre, il a été laissé à la charge de la famille le choix de l'entreprise de marbrerie pour la construction de la cavurne. Les tarifs et les durées n'avaient pas été fixés. Il a été appliqué le tarif des concessions « pleine terre », soit :

- 15 ans 52 euros
- 30 ans 87 euros
- 50 ans 167 euros

Il vous est proposé, pour régularisation, d'adopter ces mêmes tarifs et ces mêmes durées de concession pour les cavurnes, de les appliquer à compter du 27 avril 2022 et de laisser aux familles, le choix de l'entreprise de marbrerie pour la construction de la cavurne.

M. VASSE : Nous nous sommes retrouvés au pied du mur avec une demande d'une famille. Nous avons pris des renseignements sur les tarifs auprès des communes avoisinantes. Il vous est proposé d'appliquer le tarif des concessions « pleine terre ». Nous aurions très bien pu appliquer les tarifs du columbarium, mais sur les cavurnes, comme pour les « pleines terre », les familles mettent un monument ce qui occasionne plus de frais. Nous avons le droit de vendre le terrain pour y créer des cavurnes, mais, nous n'avons pas le droit de faire appel à un prestataire pour les construire d'avance.

Mme LETESTU : Est-ce bien de disposer de cavurnes d'avance ?

M. VASSE : L'avantage, c'est que nous étions certains que les dimensions des semelles étaient les mêmes.

Mme LETESTU : Cela représente quand même une certaine somme d'argent à avancer et les cavurnes peuvent être occupées que dans un certain temps, comme pour le 2^{ème} columbarium. Je ne savais pas, d'ailleurs, qu'il existait des columbariums de 3 cases seulement.

M. RECHER : Mme BUREL dit que les particuliers pourront choisir leur entreprise de marbrerie. Pour une question d'homogénéité, cela ne va pas faire disparate ?

Mme BUREL : C'est déjà ainsi pour tous les monuments du cimetière. Nous ne pouvons pas imposer une entreprise particulière. Seul l'emplacement est imposé par la mairie.

M. VASSE : La parcelle est vendue « libre de constructeur » !

Mme LETESTU : Y-a-t-il plusieurs sortes de cavurne ?

M. VASSE : Il y a deux tailles de semelles (rebord béton). Il sera nécessaire d'ajouter, dans le règlement, un avenant, afin de préciser la taille de semelle retenue par la commune.

Etes-vous d'accord pour appliquer les durées et les tarifs proposés pour les cavurnes ? **Oui**

Le Conseil adopte, pour régularisation, les durées et les tarifs appliqués aux concessions « pleine terre » dans le cimetière de Graimbouville pour les cavurnes, à compter du 27 avril 2022, à l'unanimité

→**Effacement de réseau : route de la Golette**

M. VASSE : Nous avons reçu, par courrier, une demande de travaux du Syndicat Départemental d'Energies (SDE76) pour l'effacement de réseaux sur la route de la Golette (de la pointe de M. ALLEAUME du n°45 au 211). Nous devons en discuter en conseil municipal car ces travaux n'étaient pas prévus et donc pas inscrits au budget. L'effacement concerne le réseau électrique, téléphone et la pose de candélabres à la place des éclairages sur poteaux. Nous avons déjà eu ce projet d'effacement de réseau sur la route de la Golette, il y a environ une dizaine d'années. Nous avons demandé le chiffrage, mais le prix revenait trop cher à l'époque et nous avons abandonné. La compétence de l'éclairage public a été transférée à la CU. Le coût total de cet effacement de réseaux est de 115.000 euros financés par le syndicat départemental (SDE76) pour 73.750 euros, la communauté urbaine pour 24.900 euros et la commune pour 16.250 euros. Les câbles électriques passeront en souterrain.

M. RECHER : Avons-nous l'argent nécessaire pour payer cette somme ?

M. VASSE : Nous pouvons le trouver. Comme ces travaux sont assez longs, notre participation risque de n'être à payer qu'en 2023, mais c'est mieux de prévoir cette somme au budget 2022. C'est la dernière partie de la commune, hors hameaux, à être concernée par cet effacement de réseaux. Il serait bien d'effectuer ces travaux car il n'est pas certain que cela puisse continuer à se faire dans les années à venir. En effet, la communauté urbaine pourrait reprendre la compétence « électricité ». Elle percevrait alors la taxe versée au syndicat départemental et pourrait financer des travaux de voirie, la construction de gymnase.... Quand vous payez votre facture d'électricité, il y a une taxe nommée SDE permettant au syndicat départemental de financer des travaux d'électricité. L'avantage du SDE, c'est que l'argent perçu permet d'améliorer les réseaux, de retirer les fils cuivre, de faire les effacements de réseaux et de changer l'éclairage public par des leds, d'entreprendre des travaux sur les économies d'énergie avec les abaissements de puissances pour les communes où l'éclairage reste allumé toute la nuit. Par exemple, la ville de Rouen n'est plus dans le SDE et récupère cette taxe qui représente une certaine manne financière sans pour autant effectuer des travaux d'électricité. Le SDE subventionne encore à 70%, il resterait donc à la charge de la commune 16.000 euros que nous pourrions prendre, par décision modificative, sur le budget prévu pour la construction du bâtiment technique qui ne sera pas réalisé cette année.

M. RECHER : Nous sommes bien sur des travaux d'investissement ?

M. VASSE : Oui tout à fait.

Mme SAMPIC : Est-ce que la fibre est déjà passée à cet endroit ?

M. VASSE : Si elle est sur les poteaux, elle sera repassée dans les fourreaux.

Etes-vous d'accord pour faire cet effacement de réseaux sur la route de la Golette ? **Oui**

M. TROUVAY : Moi, je suis d'accord ce sera plus esthétique que des poteaux en béton.

M. PION : Et, en cas de tempête, comme tout sera enterré, il n'y aura pas de problème.

M. LEMAIRE : Un reste à charge à 16.000 euros pour tous ces travaux, ce n'est pas exagéré.

M. VASSE : La participation de la commune s'élève à 14% du coût total des travaux soit 16.259,61 euros

Etes-vous d'accord pour signer la convention financière avec la communauté urbaine ? **Oui**

Le Conseil autorise les travaux d'effacement de réseaux et d'éclairage public route de la Golette et autorise M. le Maire à signer la convention financière à l'unanimité

→**Décision Modificative – Nouvelle opération**

M. VASSE : Je vous propose de créer une nouvelle opération n°65 en investissement dénommée « effacement de réseaux-route de la Golette ». Elle sera alimentée par une décision modificative en transférant 17.000 euros de l'opération n°56 « bâtiment technique ».

M. TROUVAY : Il faudrait aussi anticiper, avec la division de parcelle route d'Angerville l'Orcher, la pose de coffrets.

M. VASSE : L'entreprise doit me contacter pour prévoir les passages des coffrets car elle n'était pas informée de cette division de parcelle. Avec Daniel RAGNEAU, nous irons voir le positionnement des candélabres pour ne pas se retrouver avec des poteaux implantés au mauvais endroit.

Mme LETESTU : Les sorties sont-elles prévues pour les 3 nouvelles parcelles ?

M. VASSE : Oui et chaque propriétaire aura sa propre sortie. Il se peut que les travaux commencent avant l'été.

Etes-vous d'accord pour créer une nouvelle opération n°65 « effacement de réseaux-route de la Golette » et de l'alimenter par décision modificative pour un montant de 17.000 euros ? **Oui**

Le Conseil autorise la création de l'opération n°65 « effacement de réseaux-route de la Golette » et adopte la décision modificative transférant 17.000 euros de l'opération n°56 vers l'opération n°65 à l'unanimité

→**Sortie classe de découverte**

M. VASSE : Lors du dernier conseil, nous avons expliqué qu'il n'y aurait pas de classe de découverte cette année car les délais étaient trop courts pour trouver une sortie. Or, finalement, un voyage scolaire s'est décidé et nous avons reçu une demande exceptionnelle de subvention. Je laisse la parole à Madame ESTRIER

Mme ESTRIER : Cette demande de subvention émane de l'école l'Envolée de Saint-Gilles-de-la-Neuville qui a réussi à monter un projet, permettant à l'ensemble de l'école, soit 71 élèves, de partir à Paris du 27/06 au 1^{er}/07 avec au programme des activités culturelles (visites de musées) et une activité détente en fin de séjour (Eurodisney). Au regard des échéances, l'école a monté le budget, financé en partie par les parents (les délais étant insuffisants pour prendre une délibération afin de valider leur projet) et le reste par le biais de la coopérative scolaire. Comme la communauté de communes Caux Estuaire nous avait versé une certaine somme destinée aux classes de découverte, nous vous proposons de reverser cette somme inscrite au budget pour ce voyage scolaire.

M. DUMESNIL : Vous intervenez au nom du SIVOS ou de la mairie ?

Mme ESTRIER : Je parle au nom de la Mairie.

M. DUMESNIL : Cette somme n'a pas déjà été versée au SIVOS ?

Mme ESTRIER : Non. La dernière classe de découverte remonte à 5/6ans. L'objectif étant que les enfants partent tous les quatre ans pour que chacun puisse partir au moins une fois. Mais, à cause du Covid, cela a été décalé.

M. VASSE : Il y a 5 ans, le financement des classes de découverte ne passait pas par les mairies mais par le SIVOS. C'est le SIVOM, dans les années « 85/90 », qui avait décidé d'aider les communes rurales pour des classes de découverte car celles-ci, ne pouvaient pas assumer totalement cette charge financière supplémentaire. Ensuite, la communauté de communes « Caux Estuaire » s'est constituée, cette aide a été maintenue et versée directement au SIVOS. Le montant était fixé selon le nombre d'élèves des classes de CP, CE et CM, les élèves de maternelles n'étaient pas pris en compte car l'école n'était pas obligatoire avant 6 ans. Cette somme variait donc selon les années. La communauté urbaine a repris certaines compétences et a conservé cette aide aux sorties scolaires. Mais, le SIVOS n'étant pas partie prenante de la CU, il a été décidé que cette somme serait versée directement aux communes. Depuis 2019, cette somme représente 2.880 euros et, en accord avec la commune de Saint-Gilles, chaque année, la CU verse, par moitié, à chaque commune 1.440 euros. Ce montant fait partie de notre dotation globale. Nous avons prévu au budget de cette année 4.000 euros. Dès que la CU a versé cette somme, la maire de Saint-Gilles a redistribué 1.440 euros à la coopérative scolaire mais pas nous, car nous demandons qu'un projet de sortie soit présenté pour le versement de cette somme. Depuis, la commune de Saint-Gilles ne verse plus chaque année.

Mme ESTRIER : Aussi, il vous est proposé de verser à la coopérative scolaire pour cette sortie, la somme de 1.440 euros.

M. VASSE : La coopérative scolaire a financé 14.800 euros.

Mme ESTRIER : Il reste, dans les caisses de la coopérative, environ 1.000 euros.

M. VASSE : Le coût total du séjour (transport, hébergement, visites) est de 31.000 euros.

M. RECHER : Pour combien d'élèves ?

Mme ESTRIER : 70 élèves.

Mme HAUCHECORNE : C'est un très beau voyage.

M. VASSE : La directrice de l'école, prise par le temps, a utilisé la coopérative scolaire et la somme restante à la charge des parents, représente 230 euros/enfant pour le séjour.

Mme ESTRIER : Deux enfants ne partiront pas.

M. RECHER : Vous en connaissez la raison ?

Mme ESTRIER : Ce n'est pas pour des raisons financières. Les parents ne veulent pas.

M. VASSE : Les parents ont payé assez rapidement.

M. DUBOC : Le voyage proposé est super.

Mme ESTRIER : Oui et bien équilibré entre l'aspect culturel et le loisir.

M. VASSE : Ce voyage est payé par la coopérative et les parents. Notre participation permettra l'achat de matériel pour ce séjour.

Mme ESTRIER : Des casquettes pour repérer les enfants seront achetées et ils les garderont en souvenir ainsi que des jeux pour occuper les soirées.

M. LEMAIRE : De plus, c'est un projet.

M. VASSE : Oui nous l'avons reçu par mail ainsi que le plan de financement. Aucune participation n'a été demandée au SIVOS.

M. DUMESNIL : Vous proposez de verser 1.440 euros ou 4 fois 1.440 euros ?

M. VASSE : Je propose de verser 1.440 euros pour être au même niveau que la commune de Saint-Gilles qui a versé cette même somme il y a 3 ans. Quand l'école représentera un projet, dans deux ans, nous pourrons participer à hauteur de 2.000 à 3.000 euros.

Mme ESTRIER : Le projet peut concerner les élèves de CP.

M. VASSE : L'argent n'est pas seulement à utiliser par l'école de Saint-Gilles. Les élèves de la maternelle peuvent également en bénéficier. Je vous propose de prendre ces 1.440 euros au chapitre « dépenses imprévues ».

Mme ESTRIER : Le 1^{er} juillet aura lieu la sortie scolaire de l'école de Graimbouville donc, il n'y aura aucun enfant à la cantine.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour verser 1.440 euros à la coopérative scolaire de l'école l'Envolée de Saint-Gilles-de-la-Neuville pris au chapitre 022 « dépenses imprévues ». **Oui**

Le Conseil autorise le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.440 euros à la coopérative scolaire de l'école l'Envolée de Saint-Gilles-de-la-Neuville pris au chapitre 022 « dépenses imprévues » à l'unanimité

→ **Travaux d'accessibilité – Escaliers Eglise**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. PION en charge de ce dossier

M. PION : En 2019, nous avons choisi l'entreprise « Havre Carrelage » pour effectuer les travaux des escaliers d'accès à l'église. La date de commencement était toujours repoussée (météo, Covid...). L'entreprise a changé de propriétaire et le nouveau nous demandait, pour exécuter les travaux, un acompte de 30%. Ce n'est pas possible pour une collectivité, aussi, nous avons envoyé un courrier recommandé afin d'annuler le devis. J'ai contacté à nouveau les deux autres entreprises afin qu'elles actualisent leurs devis, à savoir l'entreprise BELLET et l'entreprise BUQUET. En 2018, l'entreprise BELLET proposait un devis à 5.640 euros, celui de 2022 est de 6.316 euros TTC. L'entreprise BUQUET était à 4.388 euros et revient avec un nouveau devis à 5.022 euros TTC. Je vous propose de retenir l'entreprise BUQUET pour ces travaux d'accessibilité à l'église.

M. RECHER : Quel était le montant du devis de l'entreprise qui devait intervenir en 2019 ?

M. PION : L'entreprise retenue était à 4.100 euros HT en 2019. Avec 3 ans d'écart, l'entreprise BUQUET est à 4.185 euros HT.

M. VASSE : Nous avons déjà travaillé avec l'entreprise BUQUET notamment pour le mur du cimetière.

M. PION : Ainsi que pour l'agrandissement du bureau du secrétariat de la mairie.

M. RECHER : Cette entreprise travaille bien ?

M. PION : Oui l'entreprise est sérieuse. Pour information, le devis est valable 10 jours. Je n'ai pas encore recontacté l'entreprise pour les 2 mains courantes afin que leur devis soit aussi réactualisé car il faut leur donner la date des travaux de l'escalier.

Mme LETESTU : Qu'est-ce qui sera refait exactement ?

M. PION : Les marches seront recouvertes en chape ciment. Des dalles podotactiles seront mises en place sur le perron et la 1^{ère} et dernière contremarche seront repeintes.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour retenir le devis de l'entreprise BUQUET pour les travaux d'accessibilité à l'église prévus au budget investissement, opération 29 « mise aux normes des bâtiments communaux » ? **Oui**

Le Conseil décide de retenir le devis de l'entreprise BUQUET pour les travaux d'accessibilité à l'église, pour un montant de 5.022,55 euros TTC à l'unanimité

M. PION : J'enverrai, dès demain, le devis signé et demanderai une date de début de travaux.

→**Demande d'adhésion de 3 communes au SDE76**

M. VASSE : Trois communes du département demandent à adhérer au Syndicat Départemental d'Energie 76 afin de pouvoir bénéficier de subventions. Quand une commune souhaite adhérer au SDE, l'accord de tous les membres est demandé. Les trois communes sont : Eu, Arques la Bataille et Gruchet-le-Valasse. Le SDE précise que ce sont des communes qui n'ont pas de frais engagés pour la partie électrique et qu'il a émis un avis favorable pour ces trois adhésions. Plus nous sommes de communes adhérentes, plus nous pouvons bénéficier d'avantages, et plus nous avons de poids auprès des fournisseurs comme Enedis par exemple. Je vous propose d'autoriser l'adhésion au SDE76 pour les trois communes citées précédemment.

Etes-vous d'accord ? **Oui**

Le Conseil autorise l'adhésion des communes d'Eu, d'Arques la Bataille et Gruchet-le-Valasse au SDE76 à l'unanimité

- **Questions diverses**

M. VASSE : Avez-vous des questions diverses ? **M. LEMAIRE**

M. LEMAIRE : Je vous avais présenté la réflexion du groupe de travail concernant de nouveaux jeux à installer au terrain de loisirs. Une nouvelle subvention du département existe pour la pose de jeux inclusifs (jeux accessibles aux enfants à mobilité réduite). Toute la liaison PMR entre les jeux et l'entrée du terrain et peut-être aussi la barrière peuvent entrer dans ce nouveau dispositif. Cette nouvelle subvention représente 30% et est valable jusqu'à la fin de l'année. Aussi, j'ai demandé à **M. TROUVAY** de faire un chiffrage pour la partie PMR et donner aux assistantes maternelles le catalogue de jeux inclusifs malgré qu'il n'y ait pas beaucoup de jeux adaptés aux moins de 2 ans. C'est une opportunité importante à saisir.

M. DUMESNIL : Apparemment, le revêtement du skate Park et la double rampe ne seraient pas très adaptés. Est-ce que la modification de ces équipements pourrait rentrer dans cette subvention ? car peut-être que ce skate Park n'est pas utilisé de façon optimale à cause de son revêtement.

M. LEMAIRE : Non, la subvention est exclusivement pour des jeux inclusifs. Pour le sol, c'était le choix fait à l'époque compte tenu de la surface de ce skate Park.

M. RECHER : Je ne suis pas certain qu'il y ait vraiment de skateurs sur Graimbouville. Pour avoir discuté avec des jeunes l'été dernier, c'est plutôt un module différent, type « bol » qui était demandé. Les jeunes viennent avec leur trottinette et de petits skates juste pour s'amuser.

M. LEMAIRE : Le projet retenu était d'offrir plusieurs activités pour toute la famille. Des espaces de loisirs étaient demandés par le CMJ.

M. VASSE : Effectivement, pourquoi ne pas entamer une réflexion pour un module complémentaire, démonter les existants et refaire une dalle en béton ultra lisse. Mme DELORY disait que pour rouler, le revêtement actuel n'était pas l'idéal.

Mme DELORY : C'est dommage, le revêtement a été réalisé il y a certainement plusieurs années déjà et il est devenu granuleux.

Mme ESTRIER : Le terrain de tennis a bien 30 ans !

M. VASSE : Oui et c'était un béton drainant mais avec l'usure, les petits cailloux se détachent.

M. TROUVAY : Il faut savoir quelle surface est à refaire pour la demande de devis.

Mme DELORY : Je dois me renseigner.

M. LEMAIRE : Les modules sont finançables.

M. RECHER : Les modules de skates ?

M. LEMAIRE : Oui tout ce qui a attrait au sport. Le terrain de tennis a été inauguré en 1992 (merci M. Christophe HOUEL).

M. VASSE : Pour la partie dalle, il faut voir en même temps que la rampe PMR et voir avec Mme DELORY s'il faut mettre 1 ou 2 modules supplémentaires.

M. TROUVAY : Il faut savoir si c'est un rectangle à faire en vue des modules, ou 20m de plus sur toute la longueur du city ?

M. VASSE : Le béton, c'est environ 90 euros lem^2 , il faut voir quelle surface est à envisager.

Avez-vous d'autres questions ? Mme LETESTU

Mme LETESTU : Une entreprise passe dans la commune pour l'entretien des espaces verts. Les personnes se font passer pour une entreprise de la commune, il y a escroquerie. Il faudrait le signaler dans « Graimbou'fil ».

Mme DELORY : Hier matin, ils étaient dans notre lotissement.

Mme LETESTU : Ils disent fournir une facture alors qu'ils n'en donnent pas. Ils disent que c'est déductible des impôts, mais sans facture, ce n'est pas possible. Et, une fois que le travail est fait, c'est trop tard et il faut finalement les payer en espèce !

M. VASSE : Il faut prendre en photo la plaque d'immatriculation du véhicule pour que nous puissions la transmettre à la référente de la gendarmerie pour notre commune.

Mme LETESTU : La camionnette a été prise en photo avec le nom mais pas le numéro de la plaque.

M. VASSE : Le nom ne sert pas car ce sont des autocollants qui sont changés rapidement.

Mme LETESTU : Ils ne restent que quelques jours et repartent. Ils s'introduisent dans les propriétés sans y être invités.

M. VASSE : Avez-vous d'autres questions ? Mme ESTRIER

Mme ESTRIER : Je voulais vous informer qu'une nouvelle assemblée générale de l'association « les bambins » s'est tenue, au vu de la situation financière précaire, le 20 mai dernier. Des mesures ont été prises pour pérenniser la garderie comme par exemple, l'augmentation du prix de la case. Les deux communes, via le SIVOS, devront continuer à les aider l'année prochaine, à hauteur de 4.000 à 5.000 euros. Je suis intervenue lors de l'assemblée générale pour insister sur l'augmentation des tarifs et qu'en contrepartie, le SIVOS subventionnera, tout en précisant que l'association devait aussi trouver d'autres modes de financement. Des parents étaient présents et étaient favorables à l'augmentation. Ils avaient un discours positif car cette garderie est nécessaire. Il y a deux types de consommateurs : les « fidèles » qui assurent une garantie financière et les consommateurs occasionnels qui profitent de la flexibilité et ne s'engagent que sur un quart d'heure pour la transition. L'association veut garder la flexibilité mais en imposant un minimum pour avoir accès au service.

M. DUMESNIL : De combien est leur déficit ?

Mme ESTRIER : Pour le moment, l'association peut honorer les salaires jusqu'à fin août. Mais, elle démarrera la rentrée à « zéro » malgré une subvention du SIVOS de 4.000 euros. Tous les mois, l'exercice est déficitaire. Les charges se montent à 1.200 euros/mois pour des recettes d'environ 800 euros. Il n'y a pas d'équilibre. Il faut obligatoirement que l'association revoie ses tarifs.

Mme LETESTU : L'association a-t-elle moins d'effectifs ?

Mme ESTRIER : Il y a moins de familles d'inscrites et les habitudes ont changé avec le télétravail.

M. DUMESNIL : Il pourra y avoir de nouveaux inscrits l'année prochaine ?

Mme ESTRIER : Il y a 17 nouveaux inscrits (16 en petite section et 1 en CE1) pour 19 départs (CM2) à ce jour. Une inscription d'un enfant d'Etainhus est en attente. L'effectif reste sensiblement le même mais, le nombre de petits augmente et ce sont eux qui utilisent le plus souvent la garderie. Cette année il y a 9 petits et l'année prochaine 16 rentrent à l'école et sont susceptibles d'aller à la garderie.

M. LEMAIRE : Depuis la création de l'association, aucune subvention, à part celle au démarrage, n'a été versée.

Mme ESTRIER : La somme de 5.000 euros peut paraître élevée mais, si nous avons en charge cette garderie, le coût de gestion serait beaucoup plus élevé.

M. DUMESNIL : Vous pensez que l'association peut revenir à l'équilibre ?

Mme ESTRIER : Le but est de s'en approcher, mais les rentrées d'argent sont très aléatoires. A la rentrée de septembre, les parents achètent des cases donc la trésorerie est assurée, mais ensuite, seuls les habitués continuent d'en acheter. La flexibilité offerte par l'association entraîne le maintien des permanences par le personnel.

Mme LETESTU : Ils ne peuvent pas proposer un fixe par mois ?

Mme ESTRIER : L'association y réfléchit, propose aussi la mise en place d'un minimum et de facturer obligatoirement 1h si utilisation de la garderie à 16h30 même si les enfants ne restent pas 1h.

Mme HAUCHECORNE : Auparavant, une case valait 1/2heure.

Mme ESTRIER : Cela reste à la 1/2h mais le fait d'utiliser la garderie à 16h30 engagera les parents pour 2 cases. Ensuite, se rajoutent les 1/2h utilisées au-delà d'1 h.

Mme HAUCHECORNE : Généralement les petits vont à la garderie en attendant que les grands arrivent à 17h.

Mme ESTRIER : Ce sera donc 2 cases qui seront utilisées.

M. VASSE : C'est une gestion compliquée.

Mme ESTRIER : Si les parents veulent de la flexibilité et pas d'obligation, ils doivent payer le service et pas seulement la durée de présence de leur enfant.

Mme LETESTU : Dans d'autres garderies où il y a le goûter et de l'aide aux devoirs, les parents ont des créneaux horaires pour venir récupérer les enfants.

M. VASSE : Ce sera le même principe, les parents paieront une heure d'office. Si la gestion était reprise en gestion communale ou par le SIVOS, cela coûterait aussi cher, voire plus.

Mme ESTRIER : La gestion administrative serait très lourde en fonctionnement périscolaire avec des subventions CAF.

M. VASSE : Avez-vous d'autres questions ? M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Il y a eu une nouvelle assemblée générale extraordinaire du comité des fêtes. Une nouvelle présidente est à la tête du comité, c'est Annilaure DE LOMBAERDE. Le secrétariat est maintenu, pour le moment, par Sabine RAGNEAU.

M. VASSE : Le comité des fêtes pourra compter sur un soutien technique et logistique de la commune comme pour les autres associations.

Avez-vous d'autres questions ? M. RECHER

M. RECHER : Avez-vous des nouvelles concernant la réunion du PLUi du 13 avril ?

M. VASSE : Je n'ai pas encore eu de retour, il faut attendre car les cartes viennent d'être modifiées. Pour le PLU, j'ai relancé, par mail, la semaine dernière.

M. RECHER : C'est la seule information qui vous a été donnée ?

M. VASSE : Oui. Nous avons rencontré avec les adjoints, Mme Ludivine BAYON qui fait le lien entre les responsables de services de la CU et les collectivités. Nous avons expliqué notre mécontentement concernant le PLU encore en attente. Des habitants nous demandent où en est le PLU et nous devons répondre qu'il est en cours ! Le cahier de consultations pour les logements locatifs est prêt mais pour le moment, tout est bloqué.

M. RECHER : Il n'est pas trop tard par rapport au délai du portage ?

M. VASSE : Non, nous sommes encore dans les délais, nous avons quatre ans. Il est même possible de faire un an de plus. J'attends environ une semaine et je relancerai. Si cela ne bouge pas, nous lancerons la consultation. Nous voulions la lancer en juin pour faire une ouverture des prix de l'aménageur, mi-juillet afin d'analyser et valider le prestataire, à l'automne prochain. Celui-ci pourra alors faire la partie réglementaire et financière.

M. DUMESNIL : La réunion du 16 juin concernant le PLUi est-elle maintenue ?

M. VASSE : Je pense que oui car je n'ai pas eu de retour. Il y a des services où cela se passe bien comme la voirie, mais d'autres, comme pour le PLU où c'est plus compliqué.

M. RECHER : C'est à quel sujet la réunion du 16 juin ?

M. VASSE : Pour le PLUi. Elle a été fixée lors de la dernière réunion du 13 avril.

M. RAGNEAU : Oui j'avais noté que la nouvelle présentation serait le 16 juin à 9h.

M. VASSE : Dès que j'ai des informations sur cette réunion, j'informerai le groupe de travail.

Avez-vous d'autres questions ? **M. PION**

M. PION : Les services des déchets de la CU va procéder au changement des petites poubelles qui ne sont pas compatibles, au niveau hauteur, avec les véhicules de collecte. Les habitants recevront un courrier, le changement se fera entre le 20 et le 24 juin. Les bacs devront être accessibles, même en cas d'absence, et vidés. Il y a environ 80 bacs à changer.

M. VASSE : Avez-vous d'autres questions ? **M. RECHER**

M. RECHER : Je souhaiterais revenir sur le procès-verbal du 22 mars. Je reconnais que je suis une personne énervante et qui pose beaucoup de questions, mais néanmoins, j'utilise des mots, j'utilise des questions et je souhaiterais que **M. DUBOC** s'excuse.

M. RAGNEAU : Cela ne va pas recommencer !

M. RAGNEAU, M. DUMESNIL, Mme HAUCHECORNE, Mme ESTRIER, M. LEMAIRE quittent la salle des débats

M. RECHER : A la lecture du compte-rendu, effectivement les termes de **M. DUBOC** contiennent des menaces. En tant qu'élu, je souhaiterais être protégé. J'ai eu un peu peur et j'étais inquiet. Excusez-moi **M. DUBOC**, mais vous m'avez fait peur. J'ai surtout eu peur que vous me « cassiez » réellement la « g..... ». Aussi, je souhaiterais, s'il vous plait **M. DUBOC**, des excuses publiques pour ce que vous avez dit en réunion.

M. VASSE : Votre remarque est prise en compte.

Avez-vous d'autres questions ? **Non**. Aussi, je lève la séance.

La séance est levée à 21h20



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 5 Juillet, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

- **Appel nominal**

Etaient présents :

M. VASSE Sylvain, Maire

M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Mme ESTRIER Brigitte, Adjointes au Maire

Mme BUREL Ghislaine, M. DUBOC Etienne, Mme HAUCHECORNE Céline, Mme

LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, M. RECHER Jonathan, Mme SAMPIC

Caroline, M. TROUVAY Jean-Charles, conseillers municipaux

Excusée : Mme ZEGGAI Marie-Laure pouvoir à Mme HAUCHECORNE Céline

Absents et non représentés :

Mme DELORY Dorothee, M. DUMESNIL Luc

- **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme BUREL est nommée secrétaire par 13 voix (Mme DELORY et M. DUMESNIL étant absents et non représentés)

M. VASSE : Le travail de secrétaire de séance est assez conséquent, vous vous en rendez bien compte à la lecture du procès-verbal. L'écoute de la réunion est partagée par moitié entre notre secrétaire et Mme BUREL qui doit réintégrer, après correction, la partie de Peggy à la sienne. Pour avoir un ordre d'idée, pouvez-vous nous dire, environ, le temps que vous passez à l'écoute, la rédaction, la frappe, la relecture et les corrections à apporter aux procès-verbaux ?

Mme BUREL : Entre 10 et 15 h.

M. VASSE : Ce travail demande aussi, à notre secrétaire, du temps et je tenais à le souligner.

- **Approbation du procès-verbal du 31 mai 2022**

M. VASSE : Il a été déposé sur la plateforme « Omnispace ». Avez-vous des observations à formuler ? **M. RECHER**

M. RECHER : Pourquoi les mots que j'ai employés ne sont pas retranscrits en entier ?

Mme BUREL : Dans les documents officiels, comme les procès-verbaux des conseils municipaux tenus à disposition de tout public, il est d'usage que les injures ne soient pas écrites en entier, seule l'initiale du mot est indiquée.

M. VASSE : C'était déjà ainsi dans les précédents procès-verbaux.

- 19h10 arrivée de Mme DELORY –

M. RECHER : Je sais, mais c'est dommage car justement les mots sont dits et ce serait bien qu'ils soient aussi écrits. Je ne vois pas pourquoi cela n'est pas ainsi. Que tous les mots ne soient pas écrits en entier malgré qu'ils aient été dits, ne me convient pas.

M. VASSE : C'est l'usage qui est appliqué dans la rédaction de nos procès-verbaux.

M. RECHER : Entre Code, Usage et Loi, ce n'est pas pareil.

M. VASSE : Nous ne sommes pas dans du Droit.

M. RECHER : Mais il y a des choses qui touchent au Droit dans les conseils.

M. LEMAIRE : Nous n'aurions pas besoin d'en discuter s'il n'y avait pas eu d'avant !

M. RECHER : Tu peux développer Laurent s'il te plait ?

M. LEMAIRE : Pour vous, c'est M. LEMAIRE et le vouvoiement.

M. RECHER : Il faut assumer ce que l'on dit et ne pas faire de sous-entendus !

M. VASSE : Nous n'allons pas passer notre soirée sur ce sujet.

Avez-vous d'autres observations ? **Non**

Le Procès-Verbal du 31 Mai 2022 est adopté par 13 voix (M. DUMESNIL, étant absent et non représenté) et 1 contre (M. RECHER)

- **Communications et informations diverses**

→**Procès-Verbal du Conseil Municipal**

M. VASSE : La réglementation a changé au 1^{er} juillet 2022. Maintenant, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal doit être publié sous forme électronique sur le site internet de notre commune et un exemplaire, papier, disponible en mairie pour le public. La liste des délibérations examinées sera affichée à la mairie.

→**Organisation estivale**

M. VASSE : M. LEMAIRE vous avait demandé vos absences durant la saison estivale. Un tableau a été élaboré et sera diffusé sur la plateforme « Omnispace ». Durant l'été, aucuns travaux ni réunion ne sont prévus mais c'est bien de savoir, en cas de besoin, quels élus sont présents sur la commune.

→**Recensement à la population**

M. VASSE : Le recensement s'effectuera du 19 janvier au 18 février 2023. J'ai assisté, par Visio, à la 1^{ère} réunion d'informations destinée aux élus. Le superviseur de l'INSEE contrôlera le travail du coordonnateur municipal qui surveillera le travail de l'agent recenseur. Peggy sera nommée coordonnateur par arrêté municipal et sa formation sera assurée par l'INSEE. Elle fera l'interface entre l'INSEE et l'agent recenseur. Les résultats de cette collecte avec le nombre exact d'habitants sur Graimbouville seront fournis à partir de septembre 2023. Jusqu'à présent, c'était Mme LETESTU notre agent recenseur. Maintenant qu'elle est conseillère municipale, elle ne peut plus assurer cette mission, car en tant qu'élue, elle ne peut pas être rémunérée. Nous avons passé une annonce de recrutement et plusieurs personnes ont postulé. Nous avons retenu Mme BOCQUET comme agent recenseur. La collecte des informations débutera le 3^{ème} jeudi du mois de janvier pour finir le 5^{ème} samedi qui suit le début de la collecte. Ce qui change par rapport aux précédents recensements, c'est lors de la tournée de reconnaissance, si les boîtes aux lettres sont bien identifiées, l'agent recenseur pourra laisser les notices comportant les codes d'accès pour une réponse par internet ainsi que la date limite de réponse. L'agent recenseur recevra un accusé de réception, par SMS, de cette saisie informatique. Si le recensement internet n'est pas fait dans les 2 ou 3 jours, l'agent recenseur retournera chez les habitants et leur déposera le questionnaire « papier ». Nous ferons une communication, au dernier trimestre 2022, via les réseaux numériques à notre disposition : Facebook, Graimbou'Fil, et affichages... afin d'informer les Graimbouvillais et faciliter ainsi le travail de l'agent recenseur. Une plateforme « OMER » a été mise à la disposition du coordonnateur permettant de retrouver tous les documents nécessaires et toutes informations utiles. Cet outil informatique servira aussi à la saisie des questionnaires. Pour rémunérer l'agent recenseur, la commune percevra une dotation forfaitaire (DFR) versée au 1^{er} semestre 2023 dont le montant sera connu à la mi-octobre. Par principe, nous versons un peu plus que ce qui est recommandé notamment pour couvrir les frais de déplacement. Vous pouvez dès à présent dire autour de vous que tous les habitants de la commune seront recensés. Le recensement est confidentiel, les données ne peuvent pas être échangées avec d'autres administrations, (fiscale par exemple) et les informations fournies par les habitants restent sur du déclaratif. Le recensement est obligatoire et tout manquement à cette obligation est passible de peines prévues au Code Pénal.

→**RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public)**

M. VASSE : Je vous avais expliqué que nous avions, il y a environ 1 ou 2 ans, perçu cette redevance alors que nous n'avions plus la compétence voirie. Aussi, nous avons à reverser, 1.181,06 euros, pris au chapitre 022 – dépenses imprévues.

→**Radar Pédagogique**

M. VASSE : Vendredi dernier, les données du radar pédagogique ont été récupérées par M. RAGNEAU, il peut ainsi nous apporter les premiers éléments. Je lui laisse la parole.

M. RAGNEAU : La synthèse des mesures concerne la route d'Etainhus, devant l'école du 23 mai au 19 juin. Les vitesses des véhicules entrants et sortants ont été exploitées.

Pour les véhicules entrants, sens Graimbouville vers l'église :

Vitesse inférieure à 30 km/h respectée à 37,29% soit 2364 véhicules

Vitesse comprise entre 31 – 40 km/h : 38,66% soit 2451 véhicules

Vitesse comprise entre 41 – 50 km/h : 20,62% soit 1307 véhicules

Vitesse comprise en 51 – 60 km/h : 3,01% soit 191 véhicules

Vitesse comprise en 61 – 70 km/h : 0,30% soit 19 véhicules

Vitesse comprise en 71 - 80 km/h et + : 0,13 % soit 8 véhicules

Pour les véhicules sortants de Graimbouville

Vitesse inférieure à 30 km/h : 27,66% soit 1729 véhicules

Vitesse comprise entre 31 – 40 km/h : 41,13% soit 2571 véhicules

Vitesse comprise entre 41 – 50 km/h : 27,28% soit 1705 véhicules

Vitesse comprise en 51 – 60 km/h : 3,49% soit 218 véhicules

Vitesse comprise en 61 – 70 km/h : 0,42% soit 26 véhicules

Vitesse comprise en 71 - 80 km/h et + : 0,03 % soit 2 véhicules

M. VASSE : Je pense que ce sont des motos concernées par cette dernière donnée car en partant du haricot devant l'église et arriver à 80km/h au niveau où le radar était implanté, en voiture, il faudrait une Porsche !

M. RAGNEAU : Les données fournissent les vitesses maximums et les vitesses moyennes relevées par tranche horaire, ainsi que le nombre de véhicules par heure. Pour la route de Virville, limitée à 50 km/h :

Pour les véhicules entrants (sens Virville/Graimbouville)

Vitesse inférieure à 50 km/h : 56,51% soit 469 véhicules

Vitesse comprise entre 51 – 70 km/h : 39,88% soit 331 véhicules

Vitesse comprise en 71 - 90 km/h : 3,6% soit 30 véhicules

Vitesse comprise en 91 - 110 km/h et + : 0,00%

Pour les véhicules sortants (sens Graimbouville/Virville)

Vitesse inférieure à 50 km/h : 49,61% soit 826 véhicules

Vitesse comprise entre 51 – 70 km/h : 47,09% soit 784 véhicules

Vitesse comprise en 71 - 90 km/h : 3,24% soit 54 véhicules

Vitesse comprise en 91 - 110 km/h et + : 0,06% soit 1 véhicule

Globalement, la vitesse est mieux respectée route de Virville par rapport à la zone 30 devant l'école, route d'Etainhus. Quand ces données seront converties en monde Excel, nous pourrons les diffuser sur le site de la mairie en insistant sur la vitesse maximum de 81 km/h relevée entre 16h00 et 17h00 devant l'école.

M. VASSE : Oui il sera intéressant de diffuser ces relevés par tranche horaire.

Mme LETESTU : Ces relevés ont été faits durant les 3 jours où la route de Virville/Saint Romain était fermée à la circulation ?

M. RAGNEAU : Oui les relevés de cette période sont inclus dans ces données.

M. VASSE : Quand nous avons reçu l'arrêté de circulation avec les dates, le radar a été installé durant cette même période, route de Virville afin d'avoir des relevés à fournir à la direction des routes pour demander un bon balisage.

Vous pouvez sélectionner 1 ou 2 jours de données ?

M. RAGNEAU : Oui, tout à fait. Nous avons le choix de la période.

Mme DELORY : Comme par exemple, ressortir les données entre 16h00 et 17h00, un jour d'école avec les véhicules des parents, le car de ramassage...

M. VASSE : Oui, c'est sur certaines tranches horaires qu'il faut communiquer.

M. RECHER : Quel est l'intérêt de communiquer ces données ?

M. VASSE : Pour faire réagir les gens.

M. RAGNEAU : Si nous mettons un radar et que nous ne communiquons pas les données autant le retirer !

Mme ESTRIER : C'est aussi pour envoyer un message de prévention.

M. RECHER : Il faut aller plus loin. Est-ce que ces données vont changer les habitudes des gens ? Ce sont des chiffres, même mis en forme, interprétés, et cela dépend aussi de l'interprétation statistique que nous en faisons. Les gens qui roulent vite vont-ils ralentir ? Je n'en suis pas sûr, psychologiquement parlant, cela n'a pas d'impact.

M. RAGNEAU : Après, c'est du civisme.

Mme HAUCHECORNE : Ce n'est pas que négatif un radar.

Mme ESTRIER : C'est aussi pour sensibiliser la population.

M. VASSE : Sur le nombre de véhicules par jour, il y a peut-être un tiers de Graimbouvillais et deux tiers d'extérieurs. Nous pouvons aussi envisager mettre une grande affiche à l'entrée de la commune mentionnant : « vous êtes tant de % à rouler à telle vitesse ».

M. RECHER : Oui, il faut réfléchir à d'autres moyens.

M. RAGNEAU : Il faut placer le radar en divers lieux et publier l'extraction des données montrant aux gens l'endroit où les véhicules roulent vite.

M. RECHER : Si nous communiquons ainsi, je crains que les gens qui sont relativement anxieux s'inquiètent encore plus en se disant qu'il y a des personnes qui roulent vite alors que nous devons faire en sorte que les gens roulent moins vite.

Mme HAUCHECORNE : C'est une information que chacun interprète à sa façon.

M. RECHER : Les gens interprètent de façon anxiogène les informations aujourd'hui. Alors à quoi cela sert de rajouter de l'inquiétude à l'inquiétude ?

M. VASSE : Il ne faut pas être alarmiste. Il faut communiquer. Pourquoi pas envisager, sur la route de Virville, un panneau d'affichage avec un message d'alerte ou un message positif comme : « 85% des automobilistes respectent les limitations de vitesse ».

Mme SAMPIC : Les chiffres communiqués sont relativement bons.

M. VASSE : Quand des câbles avaient été posés sur la chaussée pour comptabiliser les véhicules et évaluer leur vitesse, le résultat avait montré que 75% des véhicules roulaient à la bonne vitesse. Il faut différencier le ressenti piéton et le ressenti conducteur.

M. RECHER : Je suis allé dans la commune du Trait, il y a des petits bonhommes sur le bord de la route. J'ai bien ralenti croyant que c'était des enfants !

M. VASSE : Oui, mais une fois que vous êtes habitué à passer à cet endroit, vous n'y faites plus attention !

M. RAGNEAU : Le radar sera installé aussi route de Saint Romain dans le sens Saint-Romain/Graimbouville où la vitesse est excessive et aussi route d'Angerville.

M. RECHER : Je ne sais pas où il sera installé route de Saint-Romain mais les gens accélèrent au niveau du n°396 et du n°275.

M. VASSE : Oui ils accélèrent au niveau de la bouche à incendie, après les voitures ralentissent car il y a des virages.

M. RECHER : Pourquoi ne pas installer deux radars, route de Saint-Romain ? Un au niveau du n°396 et un autre au niveau du n°275 pour voir si les gens réaccélèrent après le virage.

M. RAGNEAU : Nous n'avons qu'un seul radar !

M. VASSE : Nous pourrions le placer à deux endroits différents et voir, sur une fréquence de trois semaines par exemple, les données de la séquence. Cela permettra de dégager des aménagements de voirie.

- **Points travaux**

a) Bâtiment technique

M. VASSE : Stéphanie ETIENNE, architecte que nous avons rencontré jeudi dernier, nous a proposé différentes esquisses concernant le bâtiment technique envisagé route de Virville. La version présentée par M.RAGNEAU, ce soir, n'est pas définitive. Je lui laisse la parole.

M. RAGNEAU : Je vais vous présenter l'esquisse n°2, plus cohérente avec le cahier des charges car l'esquisse n°1 présentait un problème d'implantation avec la pompe de relevage des eaux usagées qui n'avait pas été prise en compte.

- Visionnage des documents -

Le terrain, en forme de trapèze, situé route de Virville, laisse apparaître, sur la gauche, le passage pour l'accès aux propriétés, la station de pompage. Sur la droite, l'accès au bassin au niveau du bâtiment, la porte d'accès pour le véhicule et un peu d'aménagements extérieurs. L'atelier a été repositionné sur l'ensemble du terrain en préservant, au niveau des 8 places de parking, la partie droite réservée pour le ruissellement des eaux du bassin en amont quand celui-ci est plein.

Au niveau du bâtiment, proprement dit, la surface au sol sera de 96 m², l'espace de vie comprenant vestiaire et zone repas, 9,68m², au-dessus de cet espace, le coin sanitaire (douche, lavabo, WC) et l'atelier, 75,17m². A noter l'escalier menant au grenier.

Cette implantation n'a pas encore été validée car la zone de ruissellement n'est pas très visible sur les plans en notre possession et nous sommes toujours en attente de la validation du PLU. J'ai demandé à l'architecte un planning jalonnement des différentes étapes (présentation des plans aux bâtiments de France, ...) jusqu'au dépôt du permis de construire.

Concernant l'aspect du bâtiment, toutes les façades doivent encore être travaillées surtout au niveau de l'entrée située juste en face de l'église. Dans le cahier des charges, nous avons envisagé un bâtiment avec une ossature bois, mais compte tenu des augmentations du prix du bois et des problèmes d'approvisionnement, nous nous dirigeons plutôt vers un bâtiment maçonné.

M. VASSE : Nous pourrions travailler sur des couleurs d'enduits, mettre des briques de parement comme au « Moulin à Vent ». Pourquoi pas un pignon en « Eternit » appelé auparavant fibrociment. Il existe divers matériaux comme l'enduit projeté, le placage...Par contre, nous sommes toujours en attente d'informations concernant notre PLU. Les cartographies étaient sur le point d'être terminées.

M. RECHER : Les services pourraient répondre avant le début des vacances d'été, ou il nous faut attendre septembre/octobre ?

M. VASSE : Je vais essayer de joindre la Directrice Générale Adjointe de la CU.

M. RAGNEAU : Une autre contrainte, au niveau de l'accès véhicule, nous sommes obligés de nous maintenir à 5m de la route de Virville. M. Simon BARIL, chargé de projet à la gestion des

eaux pluviales de la CU , disait que nous serions peut-être obligés de ramener le bâtiment vers la gauche, mais nous ne serons plus dans une configuration rectangulaire.

M. VASSE : J'ai travaillé avec lui quand j'étais vice-président du syndicat du bassin versant de la lézarde lors du précédent mandat. Il recommande d'utiliser la partie de droite, au niveau du parking, pour faire une surverse sur la partie restante si ce bassin venait à déborder. Il faut également que la dalle intérieure du bâtiment soit de 15 cm plus haute que la route pour faire un seuil. Merci M. RAGNEAU pour cette présentation.

b) Subvention Fonds de Concours

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Nous avons reçu l'accord pour la subvention du fonds de concours qui se monte à 50% de notre projet d'équipements divers soit un montant de 6.138,75 euros. Le projet comportait :

- l'achat d'équipements numériques. Le devis initial a été réactualisé de 5% compte tenu de la conjoncture, ce qui le porte à 4.780,90 euros HT
- l'achat de mobilier (claustras)
- la rénovation du portail du terrain de loisirs et l'achat de jeux.

Je vous avais aussi parlé de la possibilité d'acheter des jeux inclusifs avec une liaison qui pourrait être financée par le conseil départemental. Jean-Charles TROUVAY travaille actuellement sur le terrassement et nous vous ferons un point en septembre. Cette dernière partie, si vous en êtes d'accord, pourra être reportée et faire l'objet d'un autre programme (parcours PMR, mise aux normes de la barrière, jeux inclusifs) et d'une autre demande de subventions car les demandes doivent au moins s'élever à 5.000 euros HT (pour le fonds de concours) et les deux premiers projets représentent déjà plus de 5.000 euros.

M. RECHER : Comme vous évoquez le terrain de loisirs, j'ai commencé à regarder avec un ami skateur, comme évoqué lors du précédent conseil, pour un module de skate Park. Effectivement, le sol doit être revu (sol lisse béton), privilégier des modules simples en béton car apparemment, nos modules, pour des débutants, sont difficiles à pratiquer. Il serait intéressant, pour l'achat d'un nouveau module plus adapté aux skateurs utilisant le site de Graimbouville de se rapprocher des personnes habituées à pratiquer ce sport.

M. VASSE : Ce sont des kits de base qui ont été installés.

M. RECHER : Oui, mais pas adaptés pour des débutants.

M. VASSE : Il faut d'abord regarder pour le sol béton avec un dallagiste.

M. TROUVAY : Les modules sont spittés au sol (boulonnés dans le béton) et peuvent être démontés facilement et décalés. J'ai fait chiffrer, par deux entreprises, la dalle complète (surface 32m x 7m30) sur tout le long du city stade.

M. RECHER : Souhaitez-vous que j'approfondisse mes recherches ?

M. VASSE : Oui pour avoir plusieurs devis mais bien rester sur des jeux à spitter et pas sur des jeux à ancrer dans le béton. Pour le sol en béton, il nous faudra faire une demande de subvention.

M. TROUVAY : Je ne pense pas qu'il y ait besoin de structures car il me semble qu'en-dessous du terrain de tennis, c'est déjà une dalle avec une résine par-dessus.

M. VASSE : S'il faut des structures, cela reviendra plus cher que d'enlever seulement la partie du dessus et de couler du béton.

M. TROUVAY : Il faudrait procéder à un carottage. Le chiffrage demandé comprend la place PMR, la rampe d'accès PMR, la dalle pour les jeux inclusifs plus la dalle « skate Park ».

M. VASSE : Ce qui revient le plus cher, c'est la location du matériel car que le dallagiste coule 3 ou 10 toupies de béton, ce sera une journée de travail de facturée même si les ouvriers ne restent que 2 h.

M. TROUVAY : C'est facturé à la surface mais dans le forfait, est compris le matériel.

M. RECHER : Il faudrait aussi un règlement car des textes existent sur la limite d'âge d'utilisation des jeux notamment.

M. VASSE : Il y a déjà un panneau sur tous les jeux car c'est obligatoire.

c) Travaux de voirie

1) Route d'Angerville l'Orcher

M. VASSE : Le gravillonnage a été réalisé aujourd'hui, du carrefour situé au niveau de chez M. Didier BOULLEN jusqu'au panneau stop. Il faudra faire attention durant quelques jours.

Mme ESTRIER : Quand on roule sur ce revêtement, les gravillons rentrent dans l'épaisseur ou ils s'éjectent sur les côtés ?

M. VASSE : Une partie rentre et l'autre s'éjecte ! Un balayage sera réalisé dans 1 ou 2 jours. Il faut que ce soit circulé pour que les cailloux s'imprègnent bien.

2) Travaux RD 80

M. VASSE : Les travaux sur la RD 80 (Goderville/Saint-Romain) sont terminés jusqu'au panneau d'entrée d'agglomération.

M. LEMAIRE : L'entreprise procède au traçage au sol.

3) Poteau RD 434

M. VASSE : Le poteau concerné sera remplacé prochainement.

M. LEMAIRE : Et les deux panneaux situés route d'Angerville ? Cela fait au moins 6 mois que nous les avons signalés !

Mme ESTRIER : Un poteau a été réparé mais il en manque un et de ce fait, le câble est au sol.

M. VASSE : Le poteau route de Virville, tombé il y a 6 mois, a été remplacé la semaine dernière. Le sous-traitant ne peut intervenir que s'il a un bon de commande.

4) Gravillonnage R 434

M. VASSE : Un gravillonnage va aussi être effectué entre Virville et Graimbouville entre le 6 juillet et le 6 août. Des poutres en béton ont été refaites, certes mal situées, mais sans enrobé. Il y aura, cependant une émulsion coulée dans les fissures suivie d'un gravillonnage en surface.

5) Panneaux des écluses route d'Etainhus

M. VASSE : La moisson va démarrer. Nous allons vérifier que les panneaux signalant les écluses soient bien boulonnés. Il y a moyen de les enlever des fourreaux et de les remettre après être passé.

M. RAGNEAU : Les panneaux sont juste boulonnés et approchés.

- **Délibérations**

→ Centre de Gestion 76 - Convention

M. VASSE : Le centre de gestion a mis en place un nouveau dispositif de Médiation Préalable Obligatoire (MPO) auquel nous pouvons adhérer par convention. Le SIVOS a d'ailleurs, lors de sa dernière séance, adopté cette convention. Ce sont des prestations accessoires et complémentaires de notre adhésion habituelle avec le centre de gestion. La signature de cette convention n'engendre pas de frais mais, si nous avons besoin de faire une rupture conventionnelle ou pour tout litige avec un salarié, le centre de gestion pourra nous aider en facturant son assistance. Je vous propose d'adhérer à ce dispositif notamment pour la partie RH car lorsqu'une collectivité n'a que 1 à 3 salariés, elle ne dispose pas d'un service spécifique RH.

Mme ESTRIER : Et si nous avons adhéré, les frais sont moins élevés.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour souscrire à la convention d'adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le centre de gestion 76 ? **Oui**

Le Conseil adopte la convention d'adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) avec le centre de gestion 76 et autorise Monsieur le Maire à la signer par 14 voix POUR (M. DUMESNIL étant absent et non représenté)

→ Subvention Association la Fraternelle

M. VASSE : Lors du vote du budget et notamment sur les montants de subvention attribuée aux associations, nous n'avions pas eu à examiner la demande de l'association la Fraternelle.

Cette association nous a fait parvenir sa demande que récemment. Elle intervient au sein de l'hôpital de Saint-Romain. Elle organise, pour tous les résidents, des goûters, des après-midi ludiques (jeux de cartes, spectacles...). En 2020, nous leur avons versé 110 euros. Durant 2 ans, à cause de la COVID 19, l'association n'a pas pu intervenir. Les bénévoles de l'association (qui ont entre 60 et 80 ans) vont chercher, eux-mêmes dans les chambres, les résidents pour les conduire à la salle d'activités et vont les reporter dans leurs chambres ensuite. C'est une association méritante et je vous propose de leur attribuer une subvention d'un montant de 110 ou 120 euros prise sur la ligne « divers » du tableau des subventions 2022.

M. RECHER : Combien demande cette association ?

M. VASSE : La présidente n'a pas précisé de montant. L'association propose des manifestations pas trop onéreuses comme par exemple, des spectacles avec chanteur et chanteuse de Saint Vigor d'Ymonville, organise des lotos et une vente de charité, 1 fois/an à la salle des fêtes de Saint-Romain.

M. RECHER : Vous allez l'air enthousiaste et de bien connaître cette association. Pouvons-nous alors leur attribuer 150 euros ?

M. VASSE : C'est surtout une association locale.

Mme SAMPIC : Les autres associations que nous avons subventionnées ont-elles été augmentées ?

M. VASSE : Non, car les associations n'ont pas eu d'activités à cause de la crise sanitaire. Je vous propose d'attribuer 120 euros.

M. RECHER : Moi, je suis pour leur accorder 150 euros.

Mme HAUCHECORNE : Nous ne pourrions plus baisser le montant de cette subvention les autres années !

M. RECHER : Nous leur préciserons que c'est une subvention exceptionnelle car depuis 2 ans, aucune subvention ne leur a été attribuée.

M. VASSE : Comme nous sommes en milieu d'exercice, nous pouvons leur accorder 120 euros pour cette année et nous étudierons à nouveau leur demande, l'année prochaine.

Mme SAMPIC : 120 euros représentent une augmentation de 10%.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour attribuer 120 euros à l'association la Fraternelle ? **Oui**

Le Conseil attribue une subvention de 120 euros à l'association la Fraternelle prise sur la ligne « divers » prévue au Budget Primitif 2022 du tableau des subventions attribuées aux associations par 14 voix POUR (M. DUMESNIL étant absent et non représenté)

- **Point Ecole**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme ESTRIER

Mme ESTRIER : L'école l'Envolée a fait sa sortie scolaire à Paris la semaine dernière. Les maternelles et les CP sont allés à Biotropica le 1^{er} juillet. Aujourd'hui, c'était les Olympiades avec le goûter de fin d'année. Les élèves de Graimbouville sont allés à Saint-Gilles.

Mme HAUCHECORNE : Ce sont les aînés de Saint-Gilles qui avaient confectionné les gâteaux pour tous les enfants du groupement d'écoles.

Mme ESTRIER : La remise des prix s'est déroulée en présence des membres du SIVOS qui sont allés remettre, dans les différentes classes des deux écoles, les prix. Je tenais d'ailleurs à remercier Mme HAUCHECORNE, Mme ZEGGAI, M. LEMAIRE de Graimbouville et Mme MARIE et Mme HUON-DEMARE de Saint-Gilles.

En ce qui concerne la prochaine rentrée, il y aura 19 nouveaux enfants (18 en petite section et 1 CE1) et probablement aussi plus d'enfants à la cantine (augmentation du nombre des enfants en petite section par rapport au nombre d'enfants en CM2 qui partent au collège).

L'association les Bambins a revu sa grille tarifaire avec une augmentation de la cotisation annuelle avec un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants. Ce ne sera plus une cotisation familiale. Dans le règlement intérieur a été ajouté que l'utilisation de la garderie à partir de 16h30, oblige les familles à payer un minimum d'1 heure même si les enfants partent avant. Les familles, pour utiliser la garderie au mois et bénéficier de la flexibilité, doivent acheter une planche de 15 cases d'un montant de 22,50 euros et celle-ci doit être utilisée dans le mois. Ces dispositifs permettront à l'association d'avoir des rentrées d'argent plus régulières et de sécuriser leur trésorerie. Une année scolaire qui se termine plutôt bien.

M. VASSE : Merci pour ce point.

- **Questions diverses**

M. VASSE : Avez-vous des questions diverses ? M. RECHER

M. RECHER : Nous pouvons avoir un point sur les salariées en arrêt ?

M. VASSE : Il n'y a pas eu de modifications. La titulaire du poste de secrétariat est en arrêt jusqu'au mois d'octobre, l'agent d'entretien est en arrêt maladie et le comité médical a reconnu son inaptitude totale sur son poste. Pour elle, nous nous dirigeons soit vers une retraite anticipée ou un licenciement. La secrétaire actuelle est toujours sous contrat de remplacement et c'est « Marine Nettoyage » qui entretient les bâtiments. Elle est remplacée par l'association « Atouts Faire » d'Harfleur lors de ses congés.

Mme ESTRIER : Le SIVOS a eu aussi recours à cette association. Les expériences étaient un peu négatives car l'association est confrontée à des difficultés de recrutement. Nous attendions, par exemple 2 personnes et aucune n'est venue. Nous avons été prévenus le matin même donc, compliqué pour s'organiser.

M. RECHER : C'est une entreprise d'insertion ?

Mme ESTRIER : En partie. Nous avons changé et pris l'association « AGIR » car Saint-Gilles était plutôt satisfait.

M. VASSE : Le recrutement de personnel est actuellement un problème d'ordre général. Nous utilisons des entreprises d'insertion aussi pour le côté social. Mais, cela dépend des personnes comme pour tout salarié de toute entreprise privée. Les tarifs sont cohérents, de l'ordre de 18 à 19 euros de l'heure. Nous aviserons pour les deux agents quand elles seront en fin de droits. Notre secrétaire est en congés depuis le 1^{er} juillet et jusqu'au 15 juillet. M. LEMAIRE passera en mairie tous les jours et nous avons, lui et moi, accès à la boîte mail de la mairie. Mon téléphone est donné par la boîte vocale de la mairie. Elle n'est pas remplacée en espérant ne pas avoir de décès sur la commune. Elle adaptera ses horaires durant l'été lors de son retour.

M. RECHER : Elle ne peut pas travailler en télétravail ?

M. LEMAIRE : Non car tous les logiciels utilisés sont sur l'ordinateur de bureau.

M. VASSE : De toute façon pour l'Etat Civil, ce n'est pas possible les registres doivent rester en mairie.

Avez-vous d'autres questions ? M. TROUVAY

M. TROUVAY : L'effacement de réseaux qui devait commencer rapidement route de la Golette n'a pas démarré.

M. VASSE : Je n'ai pas de date pour le moment. L'entreprise est intervenue ailleurs.

M. TROUVAY : Vous avez le nom de l'entreprise qui doit intervenir ?

M. VASSE : Ce sera « Réseau Environnement », entreprise qui a le marché. Tous les documents ont été signés. Dès que j'ai connaissance de la date d'intervention je vous en aviserai.

M. VASSE : Avez-vous d'autres questions ? **Non**

Pour le terrain de M. ALLEAUME, les plans sont faits. Le géomètre a déposé hier en mairie le modificatif que je vais transmettre pour instruction. Nous allons entrer dans la phase de négociation pour l'indemnisation soit en numéraire, soit en mètre linéaire de clôture. M. ALLEAUME était intéressé par une clôture en panneaux de treillis soudé.

M. TROUVAY : Il faudra un sous-bassement cela évitera de faire des bordures si nous faisons, un jour, un trottoir.

M. VASSE : Nous regarderons techniquement car le terrain est plus haut que la voirie. Si nous voulons éviter de faire un soutènement de notre côté, il faudra le prévoir dès le départ.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

La séance est levée à 20h30



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 5 Octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle « La Capucine », sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

- **Appel nominal**

Etaient présents :

M. VASSE Sylvain, Maire

M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Adjoints au Maire

Mme DELORY Dorothée, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, M. RECHER Jonathan, Mme SAMPIC Caroline, M. TROUVAY Jean-Charles, Mme ZEGGAI Marie-Laure, conseillers municipaux

Excusés :

Mme BUREL Ghislaine pouvoir à M. LEMAIRE Laurent, M. DUBOC Etienne pouvoir à M. VASSE Sylvain, Mme ESTRIER Brigitte pouvoir à M. PION Rémi

Absents et non représentés :

M. DUMESNIL Luc, Madame HAUCHECORNE Céline

- **Désignation du secrétaire de séance :**

M. TROUVAY est nommé secrétaire par 13 voix (M. DUMESNIL et Mme HAUCHECORNE étant absents et non représentés)

M. VASSE : Pour des raisons d'économie de chauffage, nous avons changé le lieu de nos séances du conseil municipal. Elles se tiendront désormais dans cette salle « La Capucine » plutôt que dans la salle des fêtes. Nous allons le signaler, par courrier, à la sous-préfecture. La salle des fêtes devait être mise en chauffe tout l'après-midi pour être opérationnelle à 19 h. La salle « La Capucine » est équipée d'une pompe à chaleur qui fonctionne en continu. Le club des aînés viendra également faire ses activités « jeux » dans cette même salle. Les aînés n'ont pas besoin de cuisine pour leurs goûters. Nous aurons juste, après nos séances, à plier, ensemble, les tables et ranger les chaises afin de laisser accessible cette salle pour la garderie du matin. Ce changement de lieu sera aussi annoncé sur l'affichage réglementaire de la mairie car nos séances sont publiques.

- **Approbation du procès-verbal du 5 Juillet 2022**

M. VASSE : Avez-vous des observations à formuler ? **M. RECHER**

M. RECHER : Je suis surpris car j'avais évoqué, lors de ce conseil, un projet qui n'apparaît pas dans le procès-verbal.

M. VASSE : Ce projet concernait le skate Park ?

M. RECHER : Oui. C'est très léger cette retranscription par rapport à ce que j'ai dit.

M. VASSE : Les séances sont enregistrées, et c'est ce qui est dit qui est retranscrit.

M. RECHER : Il me manque peut-être une page car je ne vois rien dans les questions diverses.

M. VASSE : Votre intervention apparaît à la page 8.

M. RECHER : Il m'avait semblé que j'en avais parlé en fin de conseil.

M. VASSE : Vous n'avez lu que la fin du procès-verbal ?

M. RAGNEAU : Apparemment, oui.

M. RECHER : Non j'ai tout parcouru mais je pensais en avoir parlé lors des questions diverses. Autant pour moi.

M. VASSE : Avez-vous d'autres observations ? **Non**

Le Procès-Verbal du 5 Juillet 2022 est adopté par 13 voix POUR (M. DUMESNIL et Mme HAUCHECORNE étant absents et non représentés)

- **Communications et informations diverses**

→**PLU**

M. VASSE : Notre PLU est maintenant opposable aux tiers et sert de référence pour les autorisations d'urbanisme. Il est en application depuis le 1^{er} septembre et consultable sur notre plateforme « Omnispace ». Par contre, il nous faudra réfléchir au droit de préemption car lorsque le POS s'appliquait, nous avions ce droit sur certaines zones définies. Au règlement national d'urbanisme, nous avons aussi ce droit de préemption sur les zones urbaines (règle de l'Etat). Depuis le 1^{er} septembre, lorsque nous instruisons un dossier avec le nouveau PLU, le droit de préemption n'est pas prévu au début du montage de dossier. Pour l'instaurer, il nous faut faire une demande auprès de la CU qui prendra alors une délibération pour valider l'instauration de ce droit. Une annexe sera jointe au PLU. Je rappelle que le droit de préemption, c'est le droit, pour une commune ou une communauté urbaine, d'acheter un bien à la place d'un acquéreur. Lors de la vente d'un bien, le notaire est obligé de demander l'avis de la collectivité pour savoir si nous voulons préempter ou pas. Nous avons failli utiliser voilà quelques années ce droit lors de la vente du presbytère car nous pensions délocaliser la mairie dans ce lieu. Ce droit nous permet de connaître les biens à vendre et leurs prix de vente.

M. LEMAIRE : Nous connaissons ainsi le prix du marché.

M. VASSE : Je vous propose de réunir la commission, qui à l'aide de plans, définira les zones où ce droit sera appliqué : zone urbaine, agricole ou les hameaux ou bien sur toutes ces zones afin de demander à la CU d'instaurer ce droit. Par exemple, dans le centre bourg, je serais

« pour ». D'ailleurs, nous avons mis des emplacements réservés sur des terrains, route d'Etainhus, pour un éventuel trottoir. Et, pourquoi ne pas acheter le presbytère, le raser et faire un parking.

Mme SAMPIC : Ce droit s'appliquait sur toutes les zones avant ?

M. VASSE : Non, dans le POS de 1981, il ne s'appliquait que sur les zones urbaines. Nous n'avions pas ce droit sur les zones agricoles.

M. RECHER : C'est un droit que nous ne sommes pas obligés d'appliquer ?

M. VASSE : Oui, tout à fait.

M. PION : Qui est prioritaire pour les terres agricoles ?

M. VASSE : La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural « SAFER » a un droit de préemption sur toutes les zones agricoles et, certaines zones non agricoles. Lors de la commission SAFER où je siège comme délégué suppléant pour la CU et qui se tient à Rouen, un terrain de week-end a été attribué à un agriculteur. Ce terrain deviendra terrain agricole pour la culture de fraises. Il y a souvent plusieurs candidats et certains critères sont à prendre en compte. Plusieurs questions se posent comme : « devons-nous y installer un jeune agriculteur ? ou deux ? diviser la parcelle en lots... » ce qui n'empêche pas les communes de se porter « candidate » sur les parcelles.

Donnez-vous quitus à la commission pour décider sur quelles zones nous préemptons ?

M. RECHER : Si nous avons des projets, effectivement, c'est bien d'en décider ensemble.

M. VASSE : A chaque demande de droit de préemption, je ne réunis pas la commission sinon celle-ci se réunirait toutes les semaines. Par contre, pour une maison qui tombe en décrépitude, si nous voulons l'acheter, nous devons nous positionner très vite. Le projet doit être motivé, bien réfléchi car les acheteurs peuvent aussi attaquer la collectivité en disant que c'est un abus de pouvoir. Nous devons alors en parler lors d'une réunion de conseil afin d'avoir l'esquisse du projet indiqué dans le procès-verbal.

Donnez-vous quitus à la commission pour définir sur quelles zones ce droit sera appliqué ? ou préférez-vous que nous en reparlions en conseil municipal pour décider tous ensemble ?

Les membres présents donnent quitus à la commission pour définir les zones à préempter. Une date de réunion sera proposée.

→**Clos Lepinay**

M. VASSE : Le cahier de consultations des opérateurs est finalisé. Nous allons pouvoir lancer la consultation. J'attendais la validation du conseil municipal de ce soir. Mme PALFRAY de la direction « urbanisme » le Havre Seine-Métropole proposait comme date limite de remise des offres le 21 novembre. Cette date sera décalée de quelques jours. Il nous faudra fixer une date

pour la visite du terrain avec les opérateurs qui répondront semaine du 23 octobre. L'entreprise LEMAITRE doit venir faire l'entretien de l'espace la semaine prochaine. Les opérateurs à consulter seraient : SEMINOR – ALCEANE – LOGEO SEINE – NEXITY. Mme PALFRAY propose de consulter aussi : IBS – SODINEUF – HABITAT 76 mais actuellement ils sont sur l'opérateur du site LEBRET à Rolleville. Ce qui fait 7 partenaires.

M. RECHER : Le projet avec les modifications a-t-il été déposé sur la plateforme « Omnispace » ?

M. VASSE : Je demanderai à notre secrétaire de déposer la version corrigée de la consultation à destination des opérateurs sur notre plateforme. Les logements seront répartis dans les proportions suivantes : 50% en locatif social et 50% en location accession. Vous serez destinataire d'un mail avec la date de consultation précise et celle de la visite sur le site.

→Fournitures scolaires

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Je remercie Céline HAUCHECORNE et Marie-Laure ZEGGAI pour l'aide apportée cet été à la logistique et dispatching des fournitures scolaires offertes aux collégiens. Celles-ci ont été remises le samedi 27 août.

→Rendez-vous d'Eté

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Je remercie ceux qui ont participé le mercredi 27 juillet devant la salle « La Capucine » au spectacle de rue intitulé « Le chevalier qui ne savait pas compter », dans le cadre des rendez-vous d'été. Ce fût un succès car nous avons estimé, avec les agents du Havre Seine-Métropole, une fourchette d'entrée de 50 personnes et nous avons enregistré le double de spectateurs. J'ai remercié Caroline GIRODET responsable culture au Havre Seine-Métropole pour la préparation et pour le choix de notre village car de nombreuses communes candidatent.

19 h 30 Arrivée de Céline HAUCHECORNE

→Gestion de crise - Formation

M. VASSE : Je laisse la parole à M. PION

M. PION : Une formation initiale, sur 4 matinées, au traitement de la gestion des crises nous est proposée les 14 et 15/11 – 24 et 25/11 ou 5 et 6/12 – 14 et 15/12. Si vous souhaitez en bénéficier, il faut vous inscrire auprès de la CU.

Mme SAMPIC : C'est une formation pour quelle gestion de crise ?

M. PION : C'est pour acquérir les connaissances et adopter les bons réflexes en cas de risques technologiques.

M. VASSE : Nous avons déjà réalisé un plan communal de sauvegarde (P.C.S.). Ce document est mis à jour tous les ans par M. PION. Tous les élus y sont référencés avec leurs rôles (directeur des opérations, ...) et fléchés par rapport à leurs compétences (logistique, médical, ...). Nous avons une liste avec toutes les personnes en lien avec le corps médical, une liste avec les agriculteurs pour leurs matériels. Toutes ces personnes peuvent être réquisitionnées par arrêté de réquisition. Le PCS est déclenché en cas de crise majeure soit par le sous-préfet, ou par nous élus. Si c'est un risque industriel, c'est le préfet qui dirige les opérations. Dans le PCS est aussi listé, suite à la tournée de reconnaissance effectuée, le circuit des rues et des maisons à évacuer en cas de besoin.

M. PION : Une personne qui possède un gîte peut figurer dans notre PCS pour des besoins d'hébergement.

M. VASSE : Lors de l'épisode neigeux que nous avons connu il y a quelques années, nous n'avions pas de PCS. Mais, s'il avait existé nous aurions pu le déclencher en informant le sous-préfet. Nous aurions fait une tournée de reconnaissance pour voir si des personnes n'étaient pas restées coincées dans leurs voitures. Nous avons d'ailleurs hébergé des familles.

M. PION : Dans le registre, est référencé tout ce que nous disposons : tracteurs, locaux, personnels...

M. VASSE : Par exemple, un camion de produits toxiques qui se renverse sur la route, nous sommes obligés de déclencher le PCS.

19h35 – Arrivée de M. DUMESNIL

M. VASSE : Les dates proposées par la CU pour ces formations seront mises sur la plateforme « Omnispace ».

Mme SAMPIC : Cette formation permet donc d'apprendre à gérer ce que vous venez d'expliquer ?

M. VASSE : Oui tout à fait. Il y a des titulaires (maires et adjoints) et des suppléants sur chaque poste principal.

Mme LETESTU : Toutes les personnes figurant dans le document sont-elles averties ?

M. VASSE : Non.

Mme LETESTU : C'est dommage.

M. PION : Le document est consultable, en mairie, pour les personnes intéressées.

M. VASSE : Nous ne devons pas faire peur aux gens.

Mme LETESTU : Ce ne doit pas être facile de solliciter les gens et de les mettre devant le fait accompli.

M. VASSE : Après c'est un arrêté de réquisition qui est pris, ce qui engage la responsabilité de la collectivité plutôt que notre propre responsabilité comme lors de l'épisode neigeux où, à titre personnel, certains d'entre nous sont intervenus.

M. RECHER : Ce document est obligatoire ?

M. VASSE : Oui.

M. RECHER : Pourquoi ne sommes-nous pas au courant ?

M. VASSE : Là, vous êtes au courant.

M. RECHER : Cela fait 2 ans que nous sommes élus.

M. VASSE : M. PION en avait déjà parlé lorsque le document a été mis à jour.

M. RECHER : Quel est le rôle de chacun d'entre nous ?

M. PION : Vous, vous n'en n'avez pas.

M. RECHER : Et pourquoi ?

M. PION : J'ai remis la liste à jour avec les personnes qui y figuraient déjà et ajouté quelques personnes. Par exemple, pour la logistique concernant les tracteurs et le matériel, c'est M. LEMAIRE.

M. RECHER : Et pourquoi vous ne m'avez pas demandé ?

M. PION : Pourquoi ? Vous savez conduire un tracteur ?

M. RECHER Non, mais je sais faire autre chose.

Mme HAUCHECORNE : Si cela vous intéresse tant, allez à la formation.

M. RECHER : Pourquoi pas. Je vais vérifier si je suis disponible à ces dates.

M. PION : Comme vous n'êtes pas souvent dispo !

M. RECHER : C'est votre interprétation.

M. PION : De toute façon, c'est moi qui rédige le P.C.S. et c'est ainsi.

M. RECHER : Et alors ? Ce serait bien de communiquer sur ce sujet.

M. VASSE : Le document public est consultable en mairie.

M. PION : J'ai remis à jour la liste des anciens élus et j'ai ajouté quelques personnes mais nous ne pouvons pas ajouter tant de personnes que ça.

Mme HAUCHECORNE : Et il faut que ce soient des personnes disponibles.

M. PION : Il y a aussi la secrétaire administrative, les ATSEM...

M. RECHER : J'entends que vous avez décidé pour moi si je pouvais m'impliquer ou pas !

M. VASSE : Nous n'avons pas besoin, pour rédiger le PCS, de solliciter tout le monde pour savoir qui veut y figurer ou pas. Il y a d'abord les adjoints et ensuite, nous établissons une liste de noms.

M. PION : En cas de besoin, vous pouvez aider.

Mme LETESTU : Oui, comme toute personne disponible.

M. VASSE : Il y a une formation proposée pour ceux qui le souhaitent. Les dates seront mises sur la plateforme « Omnispace » ainsi que la fiche d'inscription.

- **Délibérations**

→ **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023**

M. VASSE : La nomenclature budgétaire et comptable de notre commune était régie par la comptabilité publique M14. Cette nomenclature change pour devenir M57 et est applicable en 2024. Nous avons la possibilité de mettre en œuvre cette nouvelle disposition au 1^{er} janvier 2023 après accord, que nous avons sollicité et obtenu, de la direction générale des finances publiques. Pour notre budget, cela ne change rien c'est juste une modification des imputations budgétaires. Notre secrétaire a déjà eu sa première formation avec Mme HEUZE notre référent à la trésorerie d'Harfleur. A noter que le SIVOS change aussi pour la M57.

Etes-vous d'accord pour la mise en place de cette nouvelle nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023 ?

Le Conseil Municipal autorise la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 à l'unanimité (15 voix)

→ **Contrat d'assurances statutaires – Centre de gestion 76**

M. VASSE : Le centre de gestion 76 nous avait demandé de délibérer concernant un appel d'offres pour un contrat d'assurances statutaires 2023-2026. Ce contrat nous permet de bénéficier du remboursement des prestations dues à notre personnel en matière de protection sociale (maladie ordinaire, maladie longue durée...). Notre précédent contrat se termine fin 2022 et nous a permis d'être remboursés des frais restants à notre charge, suite aux arrêts de travail de nos 2 titulaires (secrétaire – 3 ans d'arrêt en janvier 2023 et agent d'entretien). Le candidat retenu par le centre de gestion est le même prestataire qu'actuellement, à savoir CNP Assurances/Sofaxis. Plusieurs conditions tarifaires sont proposées. Je vous suggère de rester sur les mêmes conditions que notre contrat actuel : franchise de 10 jours avec prise en charge des indemnités journalières à 80% avec un taux de 5,80% qui s'ajoute au traitement de base + les charges patronales + la NBI (nouvelle bonification indiciaire). Pour des frais de gestion de

40 euros/an payés au centre de gestion. Pour l'exercice 2022, l'assurance annuelle s'est élevée à 3.178,36 euros. Cette assurance couvre les agents titulaires ainsi que les contractuels. Si nous choisissons la formule à 30 jours de franchise, ce serait un coût de gestion de 300 euros/an.

Etes-vous d'accord pour adhérer à ce nouveau contrat avec une franchise de 10 jours.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au nouveau contrat d'assurances statutaires proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} janvier 2023 et opte pour une franchise à 10 jours à l'unanimité (15 voix)

→ Opération budgétaire – Création

M. VASSE : Une nouvelle opération budgétaire, en investissement, pour payer la bande d'espace vert achetée suite à la division de parcelle « ALLEAUME », est nécessaire. Nous ne savons pas encore si la compensation sera financière ou matérielle (clôture) sur le terrain conservé par M. ALLEAUME. Les terrains sont actuellement en vente. Nous avons déjà eu le dépôt du 1^{er} permis de construire.

Mme LETESTU : Il n'y a pas des soucis de marnières à cet endroit ?

M. VASSE : Des sondages ont été réalisés et la restriction a été levée partiellement. Nous avons aussi déjà réglé 600 euros de frais de géomètre. Cette nouvelle opération portera le numéro 66. Reste à définir son titre.

Plusieurs propositions sont suggérées

Le choix se porte sur « Aménagement paysager route d'Angerville.

M. VASSE : Je vous propose d'alimenter cette nouvelle opération n°66 en prenant 10.000 euros de l'opération n°59 « Rénovation Energétique des bâtiments communaux » par décision modificative.

Etes-vous d'accord pour créer cette nouvelle opération budgétaire n°66 dénommée « Aménagement paysager – Route d'Angerville » et d'alimenter cette opération en prenant 10.000 euros de l'opération n°59 « Rénovation Energétique des bâtiments communaux » ?

M. RECHER : Nous parlons beaucoup de cette opération sauf que nous ne la budgétisons pas. A chaque fois, c'est nous verrons si nous payons ou si... Il faudrait peut-être prendre la décision avant de mettre de l'argent et mettre carte blanche là-dessus.

M. VASSE : Il n'y a pas besoin de carte blanche. Nous prévoyons l'argent au budget et nous déciderons ensuite, après discussion avec M. ALLEAUME, comment régler l'achat de cette bande de terrain.

M. RECHER : Justement, cela fait plusieurs mois que vous dites : « nous allons voir ». A un moment il sera fait quoi concrètement ?

M. VASSE : Je ne sais pas.

M. RECHER : Je ne mets pas d'argent sur un « truc » que nous ne savons pas. Je suis contre car ce n'est pas un projet ficelé.

M. RAGNEAU : Nous savons pourtant ce qui est prévu !

M. RECHER : Non, nous en parlons depuis plusieurs mois sans savoir réellement ce qui se fera.

M. RAGNEAU : Cela nous a déjà été expliqué. Si vous êtes capable de faire plus vite, allez-y, démontrez-le. Moi, pour ma part, je n'y crois pas.

M. RECHER : Ce n'est pas le fait de faire ou de ne pas faire ! C'est le fait que nous parlons de ce projet depuis 2 ou 3 mois et nous ne savons toujours pas ce qui sera fait.

M. PION : Nous risquons de perdre 6 mois si nous ne budgétisons pas l'opération par avance.

M. RECHER : Donc, concrètement, nous lui donnons quoi à M. ALLEAUME ?

M. VASSE : Ce sera débattu lors des négociations.

M. RECHER : Alors nous en sommes où des négociations ?

M. VASSE : Il y a déjà eu une rencontre. Nous avons proposé une clôture sur le terrain. M. ALLEAUME parlait ensuite de dédommagement financier. Toute négociation ne se passe pas en claquant simplement des doigts. Il y a un acheteur et un vendeur et les deux doivent être d'accord. M. ALLEAUME pourrait très bien vendre à quelqu'un d'autre cette partie de terrain. Il joue franc jeu. Si un jour, vous menez une négociation pour acheter quelque chose et que l'autre partie ne veut pas obligatoirement vendre, vous me direz comment procéder.

Mme HAUCHECORNE : A la campagne, il ne faut jamais brusquer une négociation.

M. VASSE : La négociation pour acheter le terrain Lepinay a pris 4 ans. Si nous avions brusqué les choses, le terrain aurait été vendu à d'autres et il y aurait certainement des maisons de construites ne correspondant pas à notre projet.

M. RECHER : Sauf que lorsque j'ai demandé l'estimation des travaux, il était question de l'euro symbolique.

M. VASSE : Oui mais avec en contrepartie une clôture.

M. RECHER : Donc, nous en sommes où ?

19h50 Arrivée de Mme ESTRIER

M. VASSE : Nous sommes en cours de négociation.

M. RECHER : Donc, nous ne savons pas et vous voulez que nous donnions carte blanche !

M. VASSE : Moi non plus je ne sais pas. Cela fait partie des négociations.

M. RECHER : Avant de négocier...

M. RAGNEAU : Si vous n'êtes pas d'accord, c'est noté. Car là c'est discuter pour ne rien dire.

M. VASSE : Je reviendrais vers vous quand les négociations avanceront.

Le Conseil Municipal autorise la création d'une nouvelle opération budgétaire n°66 « Aménagement paysager – Route d'Angerville » et adopte la décision modificative permettant de transférer 10.000 euros de l'opération budgétaire n°59 « Rénovation Energétique des bâtiments communaux » sur l'opération n°66 par 14 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. RECHER)

→ **Frais de déplacements des élus – Prise en charge**

M. VASSE : Des élus souhaitent se rendre au congrès des maires qui se déroule du 22 au 24 novembre prochain à Paris au parc des expositions de la porte de Versailles. Nous devons donc prendre une délibération concernant les frais de déplacements inscrits au budget, compte 6532 « frais de missions des maires, adjoints et conseillers » afin de prendre en charge les billets de train (aller/retour).

M. DUMESNIL : Qui se rend à ce congrès ?

M. VASSE : M. LEMAIRE/M. PION/M. RAGNEAU/Mme ESTRIER et moi. Si parmi vous d'autres sont intéressés, il n'y a pas de problème. Le congrès des maires organisé par l'association des maires de France est adossée au salon des collectivités où l'on retrouve tout le matériel, les matériaux, les machines, les ustensiles, des tracteurs, des columbariums...un secteur voirie, un secteur cantine/cuisine pour les matériels d'école, terrain de foot...à destination des communes. L'association des Maires organise des tables rondes sur différents thèmes et certainement sur la transition écologique et énergétique.

Mme ESTRIER : Nous y allons le 24 novembre.

Mme DELORY : Vous avez choisi ce jour par rapport au programme proposé ?

M. VASSE : Non, par rapport aux disponibilités de chacun.

M. RECHER : Je peux m'inscrire pour le 23 novembre car le 24 je ne suis pas disponible ?

M. VASSE : Bien sûr.

M. RECHER : Alors vous pouvez me prendre un billet de train.

M. VASSE : Il faut s'inscrire en ligne afin d'obtenir les badges d'entrée. Je propose donc que la commune prenne en charge les billets de train (aller/retour). Il restera à notre charge les tickets de métro et la restauration sur place. La délibération devant être nominative, nous devons connaître les noms des participants au plus tard lundi ou mardi prochain.

Le Conseil Municipal autorise la prise en charge des frais de déplacements des élus de Graimbouville se rendant au Congrès des Maires sur le compte 6532 « Frais de mission des maires, adjoints et conseillers » du budget primitif de la commune à l'unanimité (15 voix)

→ **Terrain de loisirs – Aménagement**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Le groupe de terrain s'est réuni le jeudi 29 septembre et a constaté :

Que le parking en gravier était difficilement manœuvrable pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

Que la barrière comporte un socle raidisseur sur le portillon difficilement franchissable par les enfants et pas du tout pour les PMR

Qu'il n'y a pas de cheminement PMR pour aller sur le plateau de loisirs

Que ce lieu reçoit journalièrement les assistantes maternelles et souvent un CAT (Centre d'Aide par le Travail)

Qu'il n'y a pas de jeux pour les jeunes enfants

Que le city stade, lui, comporte bien un accès PMR

Le groupe de travail préconise :

La création d'une place de parking PMR

La mise aux normes PMR de la barrière pour les vélos, les fauteuils roulants et les poussettes

La création d'un cheminement PMR pour accéder à la plateforme de jeux

La pose de deux jeux inclusifs pour les jeunes enfants, jeux choisis par les assistantes maternelles

Les premiers devis reçus ont été déposés sur la plateforme « Omnispace » le jeudi 29 septembre ainsi que le devis Proludic réactualisé avec les deux jeux souhaités (tourniquet et jeu ressort) :

Devis ASTEVA	34.306 euros HT
Devis CTRI	2.120 euros HT
Devis Proludic	11.623 euros HT

Le devis CTRI et celui des jeux ont déjà été inclus dans une demande de fonds de concours. Si cette demande aboutie, l'autre projet sera annulé. Je vous demande donc, ce soir, de délibérer pour autoriser ces aménagements sur le terrain de loisirs, aménagements conditionnés uniquement si nos demandes d'aides sont validées. Dans le devis ASTEVA est prévu le lissage de la partie skate demandé lors d'un précédent conseil. J'espère que ce devis sera pris en compte avec cette partie de lissage pour 17.550 euros HT. Le plan de financement se monterait à 54.953 euros HT dont 30% seraient pris en charge par le département (soit 16.485 euros), 23.080 euros par le fond de concours et le reste 15.387 euros par la commune.

M. DUMESNIL : Quel est le montant prévu pour la partie « barrière » ?

M. LEMAIRE : 2.100 euros.

M. DUMESNIL : Avez-vous un visuel de ce qui sera fait ?

M. LEMAIRE : Non je n'ai que le visuel de ce qu'il y a actuellement sur le city stade.

M. DUMESNIL : Cette barrière est-elle vraiment utile ?

M. LEMAIRE : Actuellement, personne ne peut passer.

M. DUMESNIL : D'accord, mais faut-il rester avec un tel aménagement ?

M. LEMAIRE : Sans barrière, les voitures rentreront. Nous avons déjà connu cela.

M. VASSE : Auparavant, il y avait une grande barrière à deux battants. Quand elle restait ouverte, les voitures, mobylettes, motos y pénétraient. Une modification avait été apportée avec l'installation d'un portillon en laissant volontairement une barre en bas pour empêcher tous véhicules à moteur d'y entrer. Cependant, les fauteuils roulants et les poussettes ne peuvent pas passer.

M. LEMAIRE : Des fourreaux seront aussi passés dans l'éventualité d'une construction de bâtiment dans le futur. Nous avons aussi fait la demande d'une borne foraine pour se brancher lors d'animations. Celle-ci ne fonctionnerait que l'été.

M. VASSE : Cette borne fonctionnerait comme celles installées sur les marchés. Il en existe plusieurs modèles et à tous les prix (borne sur poteau, boîtier s'ouvrant avec une clé...). Il ne faudrait pas se retrouver avec des gens du voyage qui viendraient se brancher sur cette alimentation électrique. Ces bornes ont aussi plusieurs puissances. Faut-il ou pas du triphasé ? Ce qui est certain, c'est que cela permettra aussi de développer, sur ce terrain, de nouvelles activités.

M. LEMAIRE : Le devis de Proludic est difficilement modifiable. En effet, en matière de proposition PMR, il n'y a que 2 prestataires sur le marché et la proposition de jeux du 2^{ème} a été rejetée par les assistantes maternelles. Proludic a fait de son entreprise une spécificité dans ce domaine. Cependant, le devis d'ASTEVA sera mis en concurrence.

M. TROUVAY : Il y a des doublons dans les devis Proludic et ASTEVA. Nous avons fait chiffrer les dalles pour les jeux chez ASTEVA alors que Proludic le proposait également.

M. LEMAIRE : Les subventions sont attribuées par rapport au devis initial.

M. VASSE : Les devis ne me paraissent pas exagérés. Les subventions sont versées sur facture acquittée.

M. LEMAIRE : Il faut faire attention aussi à l'évolution des prix des matériaux. Un projet similaire au nôtre a été financé par le département.

Etes-vous d'accord pour monter le dossier de demandes de subventions ?

M. RECHER : J'émetts un doute par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés. Cela fait beaucoup de dépenses pour ce terrain compte tenu de ce qui a déjà été investi précédemment. Il y a d'autres postes à acter. A voir selon les priorités.

M. VASSE : Nous délibérons ce soir pour la demande de subventions. Effectivement, lors de l'élaboration du compte administratif, nous en discuterons. Il nous faudra choisir tel ou tel projet. Nous n'avons pas de visibilité non plus sur notre prochaine dotation ni sur nos charges de cet hiver en électricité et chauffage. Vous vous abstenrez ?

M. RECHER : Non, je voulais simplement faire noter mon point de différence.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour monter le dossier de demandes de subventions pour les aménagements du terrain de loisirs ?

Le Conseil Municipal autorise le montage du dossier de demandes de subventions pour les aménagements du terrain de loisirs à l'unanimité (15 voix)

→ **Prochain Conseil Municipal**

M. VASSE : Nous inviterons certainement lors de notre prochain conseil municipal et selon notre ordre du jour, David GUERIN, Conseiller Départemental et Claire GUEROULT Conseillère Départementale et vice-présidente du Conseil Départemental.

→ **Changement de la chaudière (mairie/école/logements) – Demande de subvention**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE

M. LEMAIRE : Une réunion avec le Havre Seine Métropole sur les « CRTE » (Contrats de Relance et de Transition Ecologique) s'est tenue afin de nous remémorer les dispositifs d'aides. Selon la volonté préfectorale, seuls les dossiers inscrits dans les CRTE seront aidés. Tous les dossiers sont collectés par la Seine Métropole et ils sont instruits pour les aides d'Etat (DETR et DSIL). Avec M. RAGNEAU, nous avons transmis les dossiers concernant nos différents projets qui sont :

- chauffage des bâtiments (école)
- isolation des bâtiments par l'extérieur
- l'éclairage en leds de l'école
- le bâtiment communal
- la cuisine de l'école un peu vétuste

M. DUMESNIL : Cela ne concerne que l'énergie ?

M. LEMAIRE : Non, la ruralité. Les élus confondaient souvent. Dans le contrat de transition, quand nous parlons d'écologie en réalité nous parlons de ruralité.

M. DUMESNIL : Nous sommes inscrits dans ce contrat pour 1 an ou pour le temps de notre mandature ?

M. LEMAIRE : Pour la durée de notre mandature. Il y a des aides spécifiques pour la rénovation des écoles. C'est pour cela que nous avons inscrit dans le programme la cuisine de l'école. Nous ne pouvons que constater que la chaudière actuelle, au fuel, est en fin de vie – Que l'étude énergétique du bureau LECACHEUR menée l'an dernier préconise un changement par une énergie plus vertueuse et que les économies d'énergie sont inscrites dans notre politique du mandat. Aussi, j'ai déposé sur notre plateforme « Omnispace », le 1^{er} devis reçu. Celui-ci pourrait servir de base pour nos demandes de subventions DETR/DSIL. Les dossiers doivent être déposés avant la fin de l'année pour une réponse vers mai/juin de l'année prochaine. En fonction du retour des aides, nous statuerons sur la poursuite ou non de ce projet.

M. VASSE : Ce devis nous donne un premier chiffrage mais, de toute façon, ce devis sera mis en concurrence. Il y aura obligatoirement un appel d'offres.

- Le montant du devis et le nom de l'entreprise n'apparaîtront pas à la demande des membres du conseil municipal sur le présent procès-verbal -

M. LEMAIRE : Etes-vous d'accord pour demander les subventions DETR/DSIL auprès du département et de la région ainsi que le fonds de concours ?

Nous pourrions peut-être aussi prétendre à une aide supplémentaire : les Certificats d'économie d'énergie.

M. VASSE : Ce sont les seuls cas où nous pouvons obtenir plus de 80% de subventions.

Le Conseil Municipal autorise les demandes de subventions au titre de la DETR, de la DSIL auprès du Département et de la Région pour le projet de remplacement de la chaudière fioul pour les bâtiments mairie/école/logements à l'unanimité (15 voix)

→ **Bâtiment technique**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. RAGNEAU pour donner suite à la réunion de la commission travaux avec l'architecte.

M. RAGNEAU : Lors du conseil municipal de juillet, je vous avais présenté la 2^{ème} esquisse faite par l'architecte concernant le bâtiment technique et vous l'avez validée. Nous attendions, à cette époque, la validation du PLU qui est maintenant opposable. Pour déposer la demande de permis de construire, il restait à travailler les façades. La façade située face à la route de Virville pourrait être aménagée avec un débord de toit pour l'habiller. Le pignon en venant de Virville, aurait un décroché pour offrir une jolie entrée de village. Le pignon pour aller sur Virville est masqué par les propriétés ; il ne sera pas habillé. Autour de la porte et des fenêtres, ce sera un ravalement projeté dans les tons beiges, du clin sur la partie « décoration » d'un beige plus soutenu et la toiture en bac acier ou alu sera de teinte grise.

M. DUMESNIL : Nous avons aussi demandé deux chiffrages : un avec aménagements et un sans.

M. VASSE : Nous avons demandé à l'architecte que la partie stationnement soit traitée en perméable (par exemple, avec une dalle gazon). Sur la droite, 2 places de parking sont bien prévues à la place du massif plus 2 autres stationnements. La citerne béton de récupération des eaux pluviales sera installée, sous le parking, côté clôture. Cette eau récupérée servira aux toilettes, l'arrosage, le nettoyage et le lavage.

M. RAGNEAU : Nous sommes maintenant en attente du chiffrage global de l'opération. Nous déciderons ainsi des options retenues que ce soit pour la toiture, les façades ou le clin. Vous devez aussi autoriser l'engagement d'une dépense prévue et approuvée au conseil municipal d'avril dernier d'un montant de 2.400 euros. Nous aurons vers le 13 octobre le chiffrage par corps de métiers et pour les différentes hypothèses. Nous pourrons ainsi décider et déposer notre demande de permis de construire.

M. LEMAIRE : Vous n'aviez pas aussi parlé de panneaux photovoltaïques ?

M. RAGNEAU : Nous avons dit que la charpente avait la capacité de recevoir de tels panneaux, mais ce n'est pas prévu sur ce projet.

M. LEMAIRE : D'ici 2 ans, cela risque d'être obligatoire pour les bâtiments communaux.

M. VASSE : Il n'y a pas beaucoup de surface mais cela pourrait être de l'autoconsommation pour le chauffe-eau, l'électricité... à l'intérieur du bâtiment.

M. TROUVAY : Dans les 2.400 euros, la mission de maîtrise d'œuvre est-elle comprise ?

M. RAGNEAU : Non. L'architecte avait donné, en avril, le coût des esquisses, le coût pour la constitution et le dépôt de permis de construire et le coût du chiffrage par corps de métiers.

M. VASSE : Nous aurons besoin de toute cette partie chiffrage pour notre demande de subvention. Ensuite, le coût de la maîtrise d'œuvre, c'est un % du coût de la construction.

M. RAGNEAU : Les sommes engagées pour un montant de 5.400 euros seront déduites du % de l'architecte.

M. VASSE : Pour une maîtrise d'œuvre, il faut compter environ 10% à 12% du montant HT des travaux. Avec le délai de réponse du permis de construire (environ 3 mois), le retour des subventions et le lancement du marché de consultations, les travaux pourraient commencer, au mieux, en septembre 2023.

Mme LETESTU : Comme il implique une diminution de surface, le décroché, au niveau de la toiture, peut-il gêner pour la pose de panneaux photovoltaïques ?

M. VASSE : Nous ne perdrons que 5 à 6 m² de surface. Les panneaux photovoltaïques sont de plus en plus performants.

M. RAGNEAU : Si nous envisageons, par la suite, de faire installer des panneaux photovoltaïques, un aménagement sera peut-être à envisager.

M. VASSE : Nous avons d'autres toits qui se prêtent plus à la pose de ces panneaux comme celui de la salle polyvalente, l'église...

M. RAGNEAU : Etes-vous d'accord pour engager la somme de 2.400 euros ?

Le Conseil Municipal autorise l'engagement de la somme de 2.400 euros pour le bâtiment technique à l'unanimité (15 voix)

- **Point Ecole**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme ESTRIER

Mme ESTRIER : Par rapport aux prévisions de juin, il y a 2 enfants de plus et 100 enfants inscrits à la cantine. Un travail avec le groupement de commandes va être engagé pour mettre en place un plan de maîtrise sanitaire obligatoire dans les cantines pour éliminer tous risques liés à la production. De nombreuses procédures sont à mettre en place et des prélèvements bactériologiques sont à effectuer, entraînant des coûts non prévus. La personne qui s'occupe des transports scolaires à la communauté de communes, va venir vendredi matin contrôler les différents trajets. Il est question, pour des raisons de sécurité au moment de la descente des enfants du car et éviter que les flux des enfants se croisent, de modifier ce qui se fait actuellement. Au niveau de la garderie périscolaire avec l'association « Les Bambins », les modifications proposées par l'association pour sécuriser les finances n'ont pas retenues l'adhésion de suffisamment de parents. Il y a moins d'enfants inscrits que prévu.

M. DUMESNIL : Apparemment, ce ne serait pas la seule raison. Les créneaux du ludisport ont été élargis à 2/semaine. Aussi moins d'enfants reviennent sur Graimbouville utiliser les services de la garderie. Ils resteraient sur Saint Gilles.

Mme ESTRIER : Les activités du ludisport ne concernent pas les petits.

M. DUMESNIL : Vous allez rencontrer la présidente de l'association ?

Mme ESTRIER : Oui mais elle veut rencontrer son équipe avant.

M. DUMESNIL : Vous n'avez pas les taux de fréquentation ?

Mme ESTRIER : Non, j'ai juste reçu un message un peu pessimiste de sa part. Je crains qu'au regard du nombre d'enfants fréquentant la garderie, l'association soit obligée de diminuer son personnel.

M. LEMAIRE : Les parents peuvent aussi, à tour de rôle, venir aider l'association.

M. VASSE : Le changement d'organisation a peut-être perturbé les parents (achat de carte à l'avance...).

Mme ESTRIER : Les parents veulent de la souplesse mais ne veulent pas la financer. Soit il faut instaurer un système où les parents investissent moins mais avec un service rigide fixant par avance des jours de présence, sans possibilité de changement, afin de prévoir les ressources d'encadrement suffisantes – soit c'est un système souple, sans inscription préalable mais comme le nombre d'enfants n'est pas connu par avance, les frais de personnel sont plus élevés.

M. RECHER : Il y a combien de salariés ?

Mme ESTRIER : Deux salariés avec des contrats de peu d'heures.

M. RECHER : De combien d'heures sont ces contrats ?

Mme ESTRIER : Cela dépend des tranches horaires et du nombre d'enfants. L'année dernière, il y avait une vingtaine d'enfants. Aujourd'hui, il n'y a plus qu'une dizaine d'enfants. A suivre.

Mme HAUCHECORNE : Quand une personne garde les petits, il en faut une autre pour aller chercher les enfants au car.

M. VASSE : C'est le début de l'année, peut-être que ...Merci pour ce point.

- **Questions diverses**

M. VASSE : Je vais vous donner lecture d'un courrier de Mme DEGUILLE, adressé au maire et au conseil municipal :

« Mesdames, Messieurs,

Je me suis interrogée pendant l'été entre autres sur la question des lampadaires s'ils fonctionnaient ou pas ?

Comme mon doute persiste, je me suis dit interrogeons la commune.

Cela n'a échappé à personne, la rentrée rime avec sobriété énergétique.

Durant plusieurs années les lampadaires étaient éteints pendant la période estivale.

Vous serait-il possible de me confirmer ou pas si cette action est toujours d'actualité ?

Il aura fallu l'été 2022 pour entendre parler d'urgence climatique par nos politiciens, pour d'autres, cela est acquis depuis fort longtemps.

Par cette présente lettre, je pose le débat pour continuer d'améliorer la réduction énergétique de notre commune par des actions pérennes et efficaces.

Voilà un sujet qui aurait mérité une concertation de démocratie participative (sujet abordé lors de votre réunion avant élection).

Si le climat ne mérite pas de débat collectif en amont avec les populations alors toute action individuelle ne peut prendre sens ».

M. VASSE : Le développement durable, c'est notre ligne de conduite depuis le début de notre mandat. Nous pourrions tenir une réunion, à mi-mandat, soit vers février/mars 2023, à destination de la population faisant un point sur les projets et annoncer les futurs. En ce qui concerne l'éclairage public, les lampadaires n'ont effectivement pas été éteints cet été, comme

je le faisais les autres années, car nous n'avons plus cette compétence, faute d'habilitation. La communauté urbaine s'interroge d'ailleurs sur la gestion de l'éclairage public.

M. DUMESNIL : La CU risque-t-elle de s'interroger durant 1 an sur ce sujet avant de prendre une décision ?

M. VASSE : Des actions ont déjà été menées, comme le remplacement de lampadaires par des leds sur la commune. La CU gère les routes communales et pour les routes départementales, c'est nous.

M. DUMESNIL : Et pour les ronds-points ?

M. VASSE : Cela dépend où ils sont situés.

M. DUMESNIL : Avez-vous entendu parler d'une association créée par le maire de la ville de Neuilly-sur-Marne « Stop Racket Energie » face à l'augmentation des prix de l'énergie (gaz, électricité) ?

M. VASSE : Non. J'ai du mal à comprendre d'ailleurs comment une facture peut être multipliée par 4 ou par 10 ! M. PION va d'ailleurs représenter la commune à la prochaine réunion de la commission locale d'énergie. Quand nous avons renégocié nos contrats d'électricité, nous étions passés par le Syndicat départemental.

M. LEMAIRE : Certaines personnes ont pris des contrats « privés » car elles pensaient faire des économies. Mais comme les contrats sont indexés au contraire de ceux d'EDF !! D'ailleurs le prix sera réévalué l'année prochaine.

M. VASSE : Dans la commune, nous avons toujours fournis des efforts. Depuis plusieurs années, l'éclairage public est éteint à 22h30, nous récupérons les eaux de pluie, la salle « La Capucine » est en basse consommation... Maintenant nous espérons faire des économies avec le changement de chauffage des équipements. Mais, s'il faut 4 pompes à chaleur, avec le prix de l'électricité qui flambe, il faudra bien réfléchir. Il y a environ 6 ans, nous avons réfléchi sur une chaudière à granulés, mais il nous avait été dit de nous méfier car le prix des granulés de bois pourrait être indexé sur le prix du fioul. Et, cela s'avère exact.

M. DUMESNIL : Comment faire entendre nos voix ? Les politiques donnent des leçons mais ne montrent pas l'exemple. Je suis agacé par l'éclairage de ville et celui des ronds-points. Par exemple, dans mon métier au niveau agricole, je ne sais pas comment je vais faire sécher le maïs car il faut couper le gaz pour alimenter les lampadaires. Veut-on manger ou veut-on de la lumière la nuit dans les villes ? A Saint-Romain, des banques sont allumées toute la nuit.

M. VASSE : Des mesures se mettent en place ou évoluent. J'avais rendez-vous hier à la CU pour la partie boisement des communes. Celles-ci sont consultées car planter des fleurs annuelles, c'est une aberration écologique. Par exemple, à Manneville-la-Goupil, à 8h, il y a 2

agents qui arrosent les fleurs. De l'eau est consommée, ainsi que du carburant pour le tracteur sans compter la main d'œuvre pour des fleurs qui vont geler bientôt et qui ont peut-être été mises dans des serres chauffées. Nous serions mieux à faire des massifs d'herbacés. C'est un choix. Cependant, une aberration : on récupère l'eau mais elle ne peut pas être utilisée pour alimenter les toilettes de l'école car les enfants boivent aux robinets des WC ?? L'éclairage extérieur du bâtiment technique fonctionnera grâce à des détecteurs ainsi que dans la zone de vie. Mais, l'écologie a aussi un coût : trier les déchets coûtent cher, entretenir les panneaux photovoltaïques...

M. LEMAIRE : En réunion d'adjoints, nous avons eu une discussion concernant la facturation de la salle des fêtes lorsque celle-ci est louée l'hiver. Il y a des personnes qui sont respectueuses et maintiennent les portes fermées et d'autres non.

M. VASSE : Nous allons suivre l'évolution des coûts de chauffage. La salle polyvalente est louée l'hiver. Des piscines municipales sont bien fermées. Devons-nous continuer à la louer ? Ou appliquons-nous un surcoût ? Ou passons-nous à la consommation réelle ?

M. RAGNEAU : Pourquoi ne pas installer un compteur ?

M. VASSE : La décision sera à prendre ensemble. Nous devons réfléchir sur le principe de l'utilisateur/payeur.

M. DUMESNIL : Comment sont rédigés les contrats d'électricité ?

M. VASSE : Nos contrats avaient été traités par le Syndicat Départemental de l'Energie. Il y a un compteur à l'école, un autre à la mairie et un pour la salle « La Capucine »

M. DUMESNIL : Et pour les appartements loués par la commune ? C'est un compteur général ?

M. VASSE : Non, chaque locataire a un compteur individuel. Par contre, c'est au niveau du chauffage que ce n'est pas équitable. Les locataires paient au prorata de la dernière livraison de fioul.

M. LEMAIRE : L'étude énergétique de l'entreprise LECACHEUR préconisait d'installer des sous-compteurs.

M. VASSE : Je laisse maintenant la parole à M. LEMAIRE concernant les dates de nos manifestations de fin d'année.

M. LEMAIRE : Pour la commémoration du 11 novembre, le rendez-vous est fixé à 10h45 devant la mairie. Le cortège se dirigera vers le monument aux morts où une gerbe sera déposée. Ce même jour, à 11h30, remise des médailles du travail dans la salle polyvalente. Il y a 12

médailleés pour 15 médailles car une personne en reçoit 3 d'un coup. Le 17 décembre se sera le goûter des aînés à 15h. Les vœux du maire ont été fixés au vendredi 6 janvier 2023.

M. VASSE : Avez-vous des questions diverses à poser ? M. DUMESNIL

M. DUMESNIL : Avez-vous des informations concernant le comité des fêtes ?

M. VASSE : Nous n'avons pas eu de nouvelle rencontre avec la présidente.

M. RAGNEAU : Elle était en vacances au mois de septembre.

Mme LETESTU : M. LEMAIRE doit la rencontrer samedi prochain.

M. LEMAIRE : Oui, nous nous voyons samedi prochain à 10h30 pour faire un point sur les documents administratifs et regarder comment le comité peut s'intégrer dans nos manifestations. Je reçois aussi une personne de Saint-Aubin-de-Routot pour une chorale.

M. VASSE : Avez-vous d'autres questions ? M. DUMESNIL

M. DUMESNIL : Au vu de ce qui se passe à Rouen avec la vignette « CRIT'AIR », serons-nous concernés sur le territoire de la CU ?

M. VASSE : Nous n'en n'avons pas encore parlé à la CU mais cette vignette deviendra obligatoire d'ici 2 ans pour toutes les agglos de plus de « x » nombre d'habitants.

M. DUMESNIL : Nous devrions peut-être quitter l'agglomération alors ! A ces personnes qui nous font la morale, il faudrait leur supprimer les camions et ne plus alimenter leurs supers marchés pour qu'elles se rendent compte que la nourriture vient bien de quelque part et qu'il faut bien la transporter !

M. VASSE : Toutes les communes de l'agglomération de Rouen ne sont pas d'accord.

M. DUMESNIL : Oui, certains maires se rebellent.

Mme DELORY : Il y a eu une conférence « proximité » qui traitait de ce sujet avec une étude des mouvements des véhicules sur le territoire de la CU. Le nombre de véhicules entrant dans le Havre était impressionnant.

M. TROUVAY : Sans compter les véhicules allant sur le port du Havre !

M. DUMESNIL : C'est toute notre activité économique qui se trouve le long de la Seine. Il y a 220 usines SEVESO.

Mme LETESTU : Il était même question de faire un nouveau port pour accueillir les paquebots.

M. RAGNEAU : Sur Rouen, les zones sont définies.

M. DUMESNIL : Dans Rouen, peut-être. Nous, nous avons un site à Saint-Jean-du-Cardonnay, près de Rouen. Certains salariés n'ont pas les moyens de changer de véhicule et pourtant ils résident dans Rouen.

M. PION : C'est comme le fait de pousser les gens à acheter des véhicules électriques alors que celle-ci va augmenter. Surtout que personne ne sait si EDF pourra alimenter, tout le monde en électricité cet hiver.

M. TROUVAY : Qu'est-ce qui est mieux dans un bilan carbone ? Avoir une voiture électrique neuve ou avoir une vieille voiture de 30 ans qui fonctionne encore ?

M. DUMESNIL : Surtout qu'il n'y a pas de professionnels en électronique pour assurer la maintenance.

M. VASSE : Je ne sais pas si ce sera la CU qui choisira les communes car il y a un seuil de population de fixé. Pour les villes de Caen et du Havre, ce sera vers 2024/2025.

M. RECHER : Si nous avons, au sein de la CU une voix sur ce sujet, je suis d'accord avec M. DUMESNIL pour que vous disiez « non » à moins que ce ne soit au niveau de l'Etat que cela se décide.

M. VASSE : Il y aura des débats au sein de la CU pour définir les zones. Je ne vois pas le boulevard Jules Durand, au Havre, interdit aux poids lourds. Mais, de toute façon, il y aura des obligations gouvernementales.

Avez-vous d'autres questions ? M. RAGNEAU

M. RAGNEAU : Je voulais juste faire une rapide présentation des mesures de vitesse des différents points mesurés avec le radar pédagogique. 4 points ont été relevés :

- route d'Etainhus, zone à 30km/h, du 6 au 12 juin

Vitesse maxi relevée en rentrant dans le village 76km/h pour 2034 véhicules

Vitesse maxi relevée en sortant du village 66km/h pour 2054 véhicules

30% roulent au-dessus des 30km/h

- route de Saint-Romain, quelques excès

- route de Virville, entre 70 à 80% roulent à la bonne vitesse malgré beaucoup de dépassements de vitesse

- route d'Angerville, les vitesses sont plus fortes en entrée de route.

Les données sont mises à votre disposition. Le radar pédagogique sera remis, route d'Etainhus, en entrant, au niveau du virage.

M. DUMESNIL : En parlant de vitesse, nous serons le dernier département à rester à 80km/h car notre ancien 1^{er} ministre, maire du Havre, avait instauré cette loi.

M. VASSE : Avez-vous des questions à poser ? **M. RECHER**

M. RECHER : J'avais évoqué, avec vous il y a quelques mois, le projet de CMJ. Comme je n'ai pas eu de réponse, je voulais savoir où nous en étions ?

M. VASSE : Pour le moment, nulle part. J'attends que nous retrouvions la sérénité au sein du conseil municipal. Vous vouliez vous en charger, mais j'ai été déçu d'être convoqué à la gendarmerie, en pleine moisson du mois de juillet.

M. RECHER : Désolé.

Mme LETESTU : Pourquoi avez-vous été convoqué à la gendarmerie ?

M. VASSE : Suite au dépôt de plainte contre M. DUBOC. J'ai été convoqué en tant que témoin. J'ai perdu ½ journée de travail. Cela vous fait sourire, mais moi, cela ne me fait pas sourire du tout.

M. RECHER : Vous n'aviez qu'à agir avant.

M. VASSE : Sur le principe, je ne conçois pas que l'on puisse porter plainte contre un de ses collègues, surtout que nous nous sommes présentés ensemble sur la même liste.

M. RECHER : Et moi, je ne conçois pas être agressé par un de mes collègues non plus.

M. VASSE : Le temps que ce sera ainsi, il n'y aura pas de CMJ.

M. RECHER : Vous êtes en train de dire que parce que vous êtes « vénère »...

M. VASSE : Je ne suis pas « vénère », employez déjà le mot correct « énervé ». Donc, je ne suis pas énervé du tout, mais j'étais agacé, déçu... je n'ai même pas de mots pour le dire. J'ai perdu une journée de travail, en pleine moisson. Vous ne devez pas savoir ce que c'est. Vous avez beau habiter à la campagne, vous ne savez pas.

M. RECHER : Et donc ?

M. RAGNEAU : Pour moi, il y aurait de toute façon un problème d'exemplarité. On ne confie pas des jeunes à une telle personne.

M. RECHER : Vous parlez du mois de juillet, mais c'est au mois de janvier que je vous avais parlé de ce projet. Pourquoi ne pas avoir répondu à ce moment ?

M. VASSE : Il y a eu 2 ans de COVID et aussi, par rapport à votre attitude lors des conseils municipaux, est-ce que c'est bien de vous laisser mener ce projet ?

Mme HAUCHECORNE : Est-ce que les parents vont être d'accord pour vous confier des enfants, je ne le pense pas.

M. DUMESNIL : Cette décision de faire un CMJ ou pas peut être proposée au vote lors d'un conseil municipal.

Mme HAUCHECORNE : En effet, ce n'est pas vous qui décidez.

M. RECHER : C'était notre projet ce CMJ.

Mme HAUCHECORNE : Les encadrants doivent être des personnes responsables, posées, actives et qui s'investissent dans le conseil municipal. Vous devez montrer l'exemple aux enfants et là, vous ne montrez pas du tout l'exemple.

M. RAGNEAU : Oui, des personnes positives.

M. RECHER : En fait, vous ne me connaissez pas.

M. DUMESNIL : Ah oui avec ce que nous voyons !

Mme HAUCHECORNE : Nous vous demandons un coup de main pour mettre les tables ou pour tout autre chose, vous n'êtes jamais là. Distribuer la gazette, vous ne pouvez pas, vous avez toujours des excuses. Alors, vous laissez des enfants certainement pas !

M. DUMESNIL : Tenir un bureau de vote non plus.

M. RECHER : Je n'ai pas tenu de bureau de vote ?

M. DUMESNIL : Vous venez à l'improviste sans avoir anticipé votre présence sur le planning car vous ne maîtrisez pas votre emploi du temps. Vous êtes venu alors que nous avons mobilisé une personne. Excusez-moi, tout le monde était présent, vous ne serviez à rien. Nous avons donc mobilisé une personne pour rien.

M. RECHER : Sauf que je me suis proposé.

Mme HAUCHECORNE : Pour travailler avec des enfants, vous devez vous engager et montrer des valeurs. Nous ne pouvons pas avoir confiance en vous. Moi personnellement, je ne pourrais pas vous confier mes enfants.

M. RECHER : Moi, je comprends que vous dites « non » sur un projet sans le connaître.

M. DUMESNIL : Pour être concret, nous sommes pour le projet CMJ mais pas avec la personne.

Mme HAUCHECORNE : Voilà et tout le monde le pense !

M. RAGNEAU : Exactement.

M. RECHER : Merci, c'est bien de dire ce que vous pensez.

Mme HAUCHECORNE : Nous buvons un « pot » tous ensemble, vous n'êtes jamais là. Vous êtes juste là pour poser des questions. Parfois elles sont pertinentes mais nous ne vous écoutons plus, vous êtes...

M. RECHER : Je préfère poser des questions plutôt que d'être silencieux et de dire « oui » à tout. En fait, mon engagement c'est cela.

Mme HAUCHECORNE : Nous disons peut-être « oui » à tout mais vous ne savez pas ce que nous avons fait avant. Pour la comptabilité M57, cela fait plusieurs fois dans la semaine que nous avons entendu les explications car nous faisons partie du SIVOS, du CCAS. D'accord, nous restons silencieux mais c'est parce que nous avons déjà eu les précisions.

M. RECHER : D'accord sauf qu'au début du mandat, je voulais m'investir mais c'est vous qui n'avez pas accepté que je sois là.

Mme HAUCHECORNE : Ce n'est pas que nous ne vous avons pas accepté, il y avait le COVID !

M. TROUVAY : On croirait « Caliméro ».

M. RECHER : Le respect va dans les 2 sens.

M. RAGNEAU : Le respect, cela se mérite. Quand vous le mériterez, vous l'aurez. Pour le moment, vous ne le méritez pas du tout.

M. RECHER : A quel moment je n'ai pas mérité votre respect ?

M. RAGNEAU : Par votre comportement. Par exemple, tout à l'heure à poser des questions en disant que votre intervention n'était pas dans le procès-verbal alors que vous ne l'avez même pas lu. C'est quand même un peu gros ! Tout comme ne pas distribuer la gazette, c'est honteux.

Mme HAUCHECORNE : Moi si j'étais absente pendant 15 jours et que je ne pouvais pas distribuer la gazette, je me débrouillerai avec mes enfants, mes voisins...ou nous nous entraiderions.

M. RECHER : Nous nous entraiderions ?

Mme HAUCHECORNE : Oui, nous nous entraïdons. Vous vous dites toujours : - « je ne peux pas »-.

M. RECHER : Désolé mais je n'ai pas que cela à faire.

M. RAGNEAU : Vous n'avez qu'à démissionner du conseil si vous n'apportez rien depuis le début du mandat !

M. VASSE : Je propose d'arrêter là les débats. En ce qui concerne le CMJ, nous le proposerons au vote lors d'un prochain conseil municipal et après discussion en commission.

Avez-vous d'autres questions ? **Non**

La séance est levée à 21h30



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 6 Décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de Graimbouville, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Sylvain VASSE, Maire.

- **Appel nominal**

Etaient présents :

M. Sylvain VASSE, Maire

M. LEMAIRE Laurent, M. PION Rémi, Mme ESTRIER Brigitte, Adjointes au Maire ;

M. DUBOC Etienne, M. DUMESNIL Luc, Mme LETESTU Christine, M. RAGNEAU Daniel, Mme SAMPIC Caroline, Mme ZEGGAÏ Marie-Laure, Conseillers Municipaux

Était excusée :

Mme BUREL Ghislaine a donné pouvoir à M. LEMAIRE Laurent

Etaient absents et non représentés :

Mme DELORY Dorothee, Mme HAUCHECORNE Céline, M. RECHER Jonathan, M. TROUVAY Jean-Charles

- **Désignation du secrétaire de séance :**

Mme SAMPIC est nommée secrétaire par 11 voix (Mme DELORY, Mme HAUCHECORNE, M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

- **Modification de l'Ordre du Jour**

M. VASSE : L'examen de la délibération concernant la prise en charge exceptionnelle des frais d'énergie des logements communaux est une des compétences du conseil d'administration du CCAS. Aussi cette délibération est retirée de l'ordre du jour de notre conseil municipal.

Etes-vous d'accord avec le retrait de cette délibération ? **OUI**

Le Conseil Municipal autorise le retrait de la délibération concernant la prise en charge exceptionnelle des frais d'énergie des logements communaux par 11 voix (Mme DELORY, Mme HAUCHECORE, M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

- **Approbation du procès-verbal du 5 octobre 2022**

M. VASSE : Il a été déposé sur la plateforme « Omnispace » le 1^{er} décembre. Avez-vous des observations à formuler ? **NON**

Le Procès-Verbal du 5 octobre 2022 est adopté par 11 voix (Mme DELORY, Mme HAUCHECORNE, M. RECHER et M. TROUVAY étant absents et non représentés)

19h10 - Arrivée de M. TROUVAY -

- **Communications et informations diverses**

→**Cérémonies**

M. VASSE : Je laisse la parole à M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Un pot de fin d'année sera organisé pour les agents le jeudi 22 décembre à 18 heures dans la petite salle de la salle Polyvalente. Vous êtes tous invités ainsi qu'aux vœux du Maire du vendredi 6 janvier 2023.

Pour les personnes disponibles, la mise en place de la salle Polyvalente se fera le jeudi 5 janvier à 18H30. A ce jour, je recherche deux jeunes serveurs ou serveuses pour aider lors du service. Une carte cadeau, pour les remercier, leur sera offerte. Pour les conseillers qui n'ont pas encore pu participer aux vœux, car depuis notre élection, nous n'avons pu organiser cette manifestation, il est de coutume que tous les élus aident pour le service des boissons. Après le rangement de la salle nous prévoyons un repas où vos conjoints et conjointes sont invités. Je vous remercie de me retourner le nombre de personnes présentes par retour de mail. Le repas sera également dans la salle polyvalente.

M. VASSE : Vous êtes tous les bienvenus. Nous n'avons pas encore pu avoir cette occasion. Ce moment convivial autour d'un repas (plat/dessert) peut très bien se terminer par des jeux de cartes. Je vous remercie de prévenir M. LEMAIRE du nombre de personnes qui vous accompagnera pour la commande auprès du traiteur. Vos enfants sont également les bienvenus.

Nous avons reçu de nombreuses invitations de vœux de communes avoisinantes, vous pouvez y participer pour représenter la commune.

→**Instauration du droit de préemption**

M. VASSE : Nous en avons discuté lors du précédent conseil. La commission s'est réunie afin de définir les zones à préempter. Après renseignements, le droit de préemption ne peut pas s'appliquer sur toutes les zones de la commune car pour les zones agricoles, c'est la SAFER qui a ce droit. Le groupe de travail PLU a décidé d'instaurer le droit de préemption sur toutes les zones urbaines constructibles : zones UA (centre-bourg), AU (terrain Lepinay), et UH (zones de hameaux). Nous serons informés de chaque vente concernée par ces zones et nous recevrons, de la CU, une demande pour préempter. Notre demande d'instauration du périmètre de droit de préemption a été adressée à la Communauté urbaine afin qu'une délibération soit prise et votée lors du prochain conseil communautaire qui devrait se réunir au mois de février 2023.

→**Visite des bailleurs au clos Lepinay**

M. VASSE : Nous avons reçu, sur le terrain Lepinay le 7 novembre dernier, cinq bailleurs sociaux. Le bailleur « LOGEO » nous a informés, par courrier, qu'il se retirait du projet expliquant la difficulté d'équilibrer financièrement cette opération. Un des autres bailleurs a demandé des informations complémentaires ainsi que le report au 20 décembre de la date de clôture des remises des offres prévues le 8 décembre. A savoir aussi que la commune de

Rolleville est également en cours deancements d'appels d'offres et a aussi reporté sa date de clôture. Je vous en tiendrai informés lors d'un prochain conseil municipal.

→**Visite du Sous-Préfet**

M. VASSE : Nous avons eu pour la 1^{ère} fois, dans notre commune rurale, le 30 novembre dernier, la visite de M. le Sous-Préfet, représentant de l'Etat. Il est resté 2h30 et a pris le temps de discuter, visiter la commune, et échanger sur différents sujets comme par exemple, le PLU. Je lui ai expliqué à ce sujet, ne pas être satisfait des services de l'Etat qui, à chaque réunion, envoient une personne différente. Je lui ai également demandé de réfléchir à un changement de loi par rapport aux implantations des collecteurs de céréales privés, par rapport aux coopératives puisque le cas a été soulevé dans le PLU. Les lois ne sont pas les mêmes par rapport à la zone sur laquelle se situe l'installation. Il a pris note de cette incohérence car le collecteur privé doit s'installer sur une zone artisanale ou une zone dédiée et une coopérative (groupement d'agriculteurs) peut s'installer n'importe où sur un terrain agricole pour la même activité.

- **Délibérations**

→**Révision des tarifs communaux 2023**

M. VASSE : Cette année, l'inflation avoisine les 10% par rapport aux 4% de l'année dernière et ce n'est pas terminé car les produits augmentent encore au 1^{er} janvier, de l'ordre de 10 à 15%. Aussi, je vous propose une augmentation de 2% de tous les tarifs communaux. Un petit bémol pour la salle polyvalente. Une augmentation au 1^{er} janvier de l'électricité est prévue pouvant aller de 1 à 15% selon les contrats souscrits. La part « énergie » lors des locations de la salle polyvalente, surtout en hiver, est importante. Nous devons réfléchir à une indexation du prix de l'électricité sur le tarif de location de la salle. Actuellement, nous ne prenons plus de nouvelles locations avant d'avoir revu le tarif qui apparait dans le règlement. L'agent technique a fait, sur le dernier trimestre, pour notre information, des relevés de la consommation d'électricité lors des locations. Cela varie entre 20 et 80 euros selon l'utilisation de l'éclairage, du chauffage, des fours et des portes laissées ouvertes. Nous en discuterons en réunion d'adjoints et ferons des propositions de tarifs à la commission finances qui doit se réunir au mois de février prochain.

M. DUMESNIL : Nous ne risquons pas de perdre trop de locations à attendre février ?

M. VASSE : Non, nous avons déjà beaucoup de réservations pour 2023.

Mme ZEGGAI : Pourquoi ne pas facturer à la consommation réelle ?

M. VASSE : Ce sera une des propositions qui sera faite. A une certaine époque, nous le faisons mais c'était compliqué et avons préféré faire à la place un forfait plus simple. Mais, nous allons certainement devoir revenir à la consommation réelle, tout en restant équitable car par exemple, pour une consommation d'un montant de 80 euros, si nous multiplions ce prix par 3, cela veut dire que le locataire devra régler 240 euros en plus du prix de la location.

M. RAGNEAU : Le fait de devoir régler sa consommation réelle permettra aux locataires de faire plus attention.

Mme LETESTU : Ou bien faire comme dans les gites car dans le contrat de location est prévu un nombre de kW/h et au-dessus de ce nombre, une majoration est appliquée.

M. VASSE : Je ne connais pas encore le taux d'augmentation que nous subirons.

M. LEMAIRE : J'ai entendu parler, mais sans certitude, d'une augmentation de l'ordre de 0,14 à 0,32.

M. VASSE : Il nous faut attendre le chiffre exact et lors de la réunion des adjoints, préparer un tableau avec différentes possibilités de tarifs que la commission des finances validera ou non. En ce qui concerne les autres locations, je vous propose donc une augmentation de 2 % arrondi à l'euro supérieur applicable au 1^{er} janvier 2023.

Location des tentes de réception

Nombre de tonnelles	Tarifs applicables au 01/06/22	Evolution +2%	
1	51 €	52.02 €	52 €
2	82 €	83.64 €	84 €
3	125 €	127.5 €	128 €
4	185 €	188.7 €	189 €
Par journée supplémentaire	21 €	21.42 €	21 €

Les tarifs Cimetière

➤ Concession

Durée de la concession	Tarifs applicables au 01/01/2021	Evolution +2%	
15 ans	52 €	53.04 €	53 €
30 ans	87 €	88.74 €	89 €
50 ans	167 €	170.34 €	170 €

➤ Columbarium

Columbarium 15 ans	183 €	186.66 €	187 €
Plaque obligatoire	149 €	151.98 €	152 €
Taxe de dépôt d'urne	50 €	51 €	51 €

➤ Cavurne

Cavurne 15 ans	52 €	53.04 €	53 €
Cavurne 30 ans	87 €	88.74 €	89 €
Cavurne 50 ans	167 €	170.34 €	170 €

Location de la salle polyvalente mais ces tarifs seront revus lors de la commission des finances

Tarifs applicables au 01/01/2021	Semaine				Week-end			
	1jour (8h-18h)		Journée supplémentaire		1Jour (8h-20h)		2Jours Samedi 8h— Dimanche20h	
Grande salle seule	321 €	327.42€ 327 €	+51€	52.02€ 52 €	321€	327.42 € 327 €	418€	426.36 € 426 €
Petite salle seule	209€	213.18€ 213 €			209€	213.18 € 213 €	260€	265.20 € 265 €
2 salles	377€	384,54€ 385 €			377€	384.54 € 385 €	474€	483.48 € 483 €
Grande salle (vin d'honneur)	184€	187.68€ 188 €	XXXXXXXXXX		184€	187.68 € 188 €	XXXXXXXXXX	
Vidéoprojecteur	+56€				57.12 € 57€			

Location de la salle aux extérieurs

Tarifs applicables au 01/01/2021	Semaine 1 jour (8h-18h)		Week-end / jour (8h-18h)	
Grande salle	357 €	364.14€ 364 €	357€	364.14 € 364 €
Petite salle	153€	156.06€ 156€	153€	156.06 € 156 €
Vidéoprojecteur		+56€	57.12 €	57€

M. VASSE : A noter que c'est la salle polyvalente qui apporte le plus de recettes à la commune et il faut éviter qu'elle ne devienne un bâtiment communal en déficit à cause du coût de l'électricité. Il faut tenir compte aussi du temps passé par l'agent pour le ménage, du prix de l'eau, des visites et autres, le calcul doit être au plus juste. Les nouvelles demandes seront prises, sous réserve de ce changement de prix.

M. LEMAIRE : Si ce sont des locations sur le printemps, la salle peut être attribuée dès maintenant.

M. VASSE : Avec l'augmentation des coûts de l'énergie, le prix demandé en été correspondra au coût « hiver » actuellement demandé.

M. LEMAIRE : Cela fait plusieurs samedis que je passe devant la salle louée et à chaque fois, les portes sont ouvertes, alors que le chauffage fonctionne.

Mme LETESTU : Surtout qu'il y a un radiateur dans l'entrée.

M. VASSE : La température des radiateurs a été limitée à 19 degrés.

M. LEMAIRE : Comme la cuisine est neuve, le montant de la caution ne peut-il pas être revu aussi ?

M. VASSE : Nous pouvons le prévoir aussi. Etes-vous d'accord pour une augmentation de 2 % pour l'ensemble des tarifs communaux à compter du 01 janvier 2023 avec une réserve pour ceux de la salle polyvalente qui seront revus par la commission des finances et votés lors de l'examen du compte administratif ? **OUI**

Le Conseil Municipal autorise l'augmentation de 2% pour les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023 avec une réserve pour ceux de la salle polyvalente qui seront revus par la commission des finances en février 2023 par 12 voix POUR (Mme DELORY, Mme HAUCHECORNE et M. RECHER étant absents et non représentés)

→ Décision Modificative n°3

M. VASSE : L'achat de matériel informatique était prévu au budget mais nous avons fait aussi l'acquisition de deux tonnelles complémentaires qui, elles, n'étaient pas prévues au budget. Aussi, je vous propose de transférer 2.500 euros de l'opération 59 « rénovation énergétique des bâtiments communaux » sur l'opération 12 « mobilier et matériel des bâtiments communaux » afin de régler la facture des tonnelles. Un budget de 48.000 euros était prévu à l'opération 59 mais les travaux ne seront réalisés que l'année prochaine. Actuellement, il reste 44.000 euros sur cette opération 59.

Êtes-vous d'accord pour transférer 2.500 euros de l'opération 59 vers l'opération 12 ? **OUI**

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 3 transférant un montant de 2.500 euros de l'opération 59 « Rénovation Énergétique des Bâtiments Communaux vers l'opération 12 « Mobilier et Matériel des Bâtiments » par 12 voix POUR (Mme DELORY, Mme HAUCHECORNE et M. RECHER étant absents et non représentés)

M. VASSE : Je vais demander que l'état de la synthèse de l'exercice budgétaire 2022 soit mis sur la plateforme Omnispace sous forme de « camembert ».

→ Avance sur la participation au SIVOS de l'Union

M. VASSE : La participation des communes de Saint-Gilles et Graimbouville allouée au SIVOS, est calculée en mars et versée en avril. Le budget de ce Syndicat repose essentiellement sur ces participations et il doit faire face à certaines dépenses au cours du 1^{er} trimestre et n'a pas beaucoup de trésorerie d'une année sur l'autre.

Mme ESTRIER : Ce n'est pas le but d'avoir de la trésorerie car cela immobilise de l'argent.

M. VASSE : En effet, les deux communes ont toujours versé le montant demandé par le SIVOS et pas plus, justement pour éviter cette immobilisation d'argent communal. Le SIVOS, par courrier, va demander aux communes de lui verser une avance de 30% sur la participation annuelle, et ce, avant le vote du budget des communes. Ces 30% seront déduits de la participation votée lors du budget de la commune.

Mme ESTRIER : C'est surtout pour régler les salaires.

M. VASSE : La commune de Saint-Gilles va également proposer à son conseil municipal cette même délibération.

Êtes-vous d'accord pour avancer, en début d'année, 30 % du budget alloué au SIVOS avant le vote du budget ? **OUI**

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une avance de 30 % sur la participation au SIVOS par 12 voix POUR (Mme DELORY, Mme HAUCHECORNE et M. RECHER étant absents et non représentés)

→ Remboursement des frais engagés par les élus

M. VASSE : Lors d'un précédent conseil nous avons pris une délibération pour la participation aux frais engagés par les élus pour se rendre au mois de novembre, au congrès des maires à Paris. M. PION et Mme DELORY se sont inscrits à une formation à la gestion de crise organisée par la CU. D'autres élus peuvent évidemment s'inscrire sur d'autres formations. Aussi, je vous propose donc de prendre une délibération d'ordre général pour le remboursement des frais de déplacements sur la base réglementaire calculée par un opérateur d'itinéraire (via internet/trajet le plus court), les frais de stationnement et les frais de repas engagés par les élus, sur présentation des justificatifs. Concernant cette formation spécifique, les repas sont inclus et pris en charge. La Communauté urbaine organise des formations ou des réunions où chaque élu peut aller. Par contre, il faut obligatoirement comme « preuve » du déplacement, la convocation nominative. J'ai refait un point avec notre assureur car nous avons un contrat d'assurance « collaborateur » qui vous protège en cas d'accident sur le trajet mairie/formation ou réunion. Si vous aviez un accrochage, il faudrait bien indiquer sur le constat le nom de notre assurance, surtout pas celui de votre assurance. Mme DELORY est donc bien assurée pour se rendre sur le lieu de sa formation. Pour la prise en charge des autres frais, il faut bien préciser le moyen de transport utilisé (voiture ou train) et le montant des frais de repas, dans la limite de 30 euros.

Etes-vous d'accord pour prendre en charge le remboursement des frais de déplacements, de stationnements et de repas engagés par les élus lors de formations ou de réunions ? **OUI**

Le Conseil Municipal autorise la prise en charge du remboursement des frais de déplacements (voiture ou train) et de stationnements sur présentation des justificatifs et la prise en charge des repas dans la limite de 30 euros engagés par les élus lors de formations ou de réunions par 12 voix POUR (Mme DELORY, Mme HAUCHECORNE et M. RECHER étant absents et non représentés)

→ Prise en charge exceptionnelle des frais d'énergie pour les logements communaux

Délibération retirée de l'Ordre du Jour

→ Délibération portant nomination du coordonnateur de l'enquête de recensement et fixant la rémunération de l'agent recenseur

M. VASSE : Pour le recensement de la population, nous avons recruté Mme BOQUET Annick comme agent recenseur. Il faut un coordonnateur pour assurer le lien entre l'agent recenseur et le superviseur de l'INSEE. Généralement, c'est la secrétaire de mairie. Aussi, je vous propose de nommer Mme CAHARD comme agent coordonnateur. Elle pourra assister Mme BOQUET pour l'enregistrement des données. Nous ne lui avons pas prévu de contrat pour travail complémentaire, cette mission sera rémunérée par des heures supplémentaires.

Mme LETESTU : Lors du dernier recensement, c'était la première fois que les personnes pouvaient utiliser internet. Cela n'avait pas représenté pas beaucoup de foyers, moins d'un tiers.

M. VASSE : Cette fois, je pense que la collecte sur internet sera plus utilisée car il y a davantage de communication donnée dans ce sens.

Mme LETESTU : Oui en effet, il y a plus d'informations.

M. VASSE : Le recensement commencera le 19 janvier 2023 et se terminera le 18 février 2023. Une dotation de l'Etat, d'un montant de 1.111 euros, nous est allouée. Je vous propose de rémunérer Mme BOQUET de ce montant total afin de participer à ses frais de formations, aux frais téléphoniques et toute la collecte. Le forfait est la solution de rémunération la plus simple. Je crois que Mme LETESTU avait perçu à peu près la même somme.

Mme LETESTU : Oui la rémunération représentait un SMIC

M. VASSE : Oui pour l'équivalent d'un mois de travail.

Mme LETESTU : Auparavant, l'agent recenseur devait obligatoirement faire trois passages (La tournée de reconnaissance, la dépose des papiers et le deuxième passage). Avec internet je ne sais pas comment cela va se passer.

M. VASSE : Je pense qu'elle pourra « gagner » un passage.

Mme LETESTU : Maintenant il est aussi possible de déposer les documents dans la boîte aux lettres alors qu'avant il fallait les remettre en mains propres.

M. VASSE : Le numéro et le nom sur la boîte aux lettres lui permettra de gagner du temps.

Mme LETESTU : Chez certaines personnes j'étais obligée de passer 4 ou 5 fois. Pour ce recensement, si les gens jouent bien le jeu et font internet, cela permettra de lui faire gagner du temps. Mais pour les personnes âgées c'est moins sûr.

M. VASSE : Je pense que cette fois la tendance sera inversée ce sera certainement plus de 2/3 internet et 1/3 papier.

Etes-vous d'accord pour rémunérer Mme BOQUET (agent recenseur) avec un forfait égal à la dotation de l'Etat (1.111 euros) et de nommer comme coordonnateur Mme CAHARD ? **OUI**

Le Conseil autorise la rémunération de Mme BOQUET (agent recenseur) avec un forfait d'un montant de 1.111 euros et autorise la nomination de Mme CAHARD comme coordonnateur par 12 voix POUR (Mme DELORY, Mme HAUCHECORNE et M. RECHER étant absents et non représentés)

→ Demande de subvention pour l'isolation des bâtiments communaux

M. VASSE : Je laisse la parole M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE : Je vais d'abord vous donner deux informations. La première concerne l'aménagement du terrain de loisirs. Le dépôt du dossier de demande de subvention a bien été fait auprès du département. Le département, victime d'un piratage informatique, ne pouvait réceptionner les dossiers. Semaine 46, tout est revenu à la normale, nous permettant, M. RAGNEAU et moi-même, d'envoyer nos dossiers. La deuxième information concerne le changement de chauffage et la VMC double flux dont je vous avais parlé lors de la dernière réunion. Après un échange avec le prestataire « RIMBERT » suite à son devis et pour obtenir

des éléments complémentaires pour faire notre demande de CEE (certificat d'économie d'énergie), car des normes bien précises sont demandées pour l'obtenir, il m'a fait part d'une augmentation importante du prix du matériel. Un nouveau devis de la société RIMBERT pour ce changement de chaudière fioul par une chaudière « PAC » et la pose d'une VMC double flux à l'école (déposé sur la plateforme « Omnispace » le 15 novembre) annule et remplace celui présenté au mois de septembre. Ce devis ne sert que de support pour la demande de subventions. Il y aura bien une consultation de plusieurs fournisseurs si les financements sont adaptés et si vous validez la poursuite de ce projet. Pour information la chaudière « PAC » passe de 62.000 à 72.000 euros et la VMC de 22.000 à 25.000 euros soit 14 et 16% d'augmentation. Il est important que les devis soient à jour car les subventions seront calculées sur le montant HT total. Les prix peuvent encore augmenter.

Isolation extérieure des bâtiments communaux, le groupe scolaire et la mairie.

Je vous rappelle que l'étude énergétique menée par le bureau LECACHEUR prévoit un gain énergétique de 22,2%. Les avantages : économies d'énergie, économies de charges, amélioration du confort, valorisation du patrimoine, (travaux générant des CEE). Inconvénient : le cout estimatif de 90.000 euros. Ce dossier inscrit au CRTE (Contrat de Relance et de Transition Energétique) est éligible à la DETR et à la DSIL.

19h56 - Arrivée de Mme DELORY -

Il y a deux techniques :

Isolation avec enduit : l'isolation est recouverte d'un premier enduit d'accrochage avec un treillis d'armature en fibres de verre, d'une couche de fond pour égaliser et d'un enduit de finition.

Isolation par bardage : une ossature est fixée sur le mur extérieur servant de support à l'isolation ainsi protégée des intempéries par un pare-pluie et un bardage.

J'ai contacté 6 entreprises, 4 sont venues sur le terrain et je n'ai reçu qu'un seul devis celui de l'entreprise « VDM menuiserie » d'Angerville l'Orcher (entreprise locale) qui ne fait que du bardage et pas d'autres techniques. Pour avoir échangé avec M. TROUVAY sur les différentes techniques d'isolation, celle avec enduit ne serait pas la meilleure.

M. TROUVAY : En effet, cette technique est beaucoup plus fragile aux chocs et casse facilement.

M. LEMAIRE : « VDM » propose une isolation cachée par des plaques de bardages en panneaux Fundermax® dont les coloris peuvent trancher sur les masses, de retirer les carreaux de verres du côté Nord et de poser une menuiserie alu fixe. La société gère les eaux pluviales et les différents câblages, (ce qui n'est pas proposé par les autres entreprises qui se sont déplacées).

Je vous propose de retenir ce devis de base pour les demandes de subventions, qui sont la DETR, la DSIL, le Département, la Région, le Fonds de concours, les CEE. Les dossiers seront à

déposer début d'année prochaine. Nous pouvons obtenir plus de 80% de subvention pour ce type de travaux. Les CEE ne comptent pas dans les subventions.

M. TROUVAY : S'il y a de bons retours des CEE, cela peut peut-être s'autofinancer.

M. LEMAIRE : Oui presque.

M. DUBOC : L'économie réalisée, calculée par le bureau d'études LECACHEUR, ce n'est plus la même à l'heure d'aujourd'hui et ce sera encore pire l'année prochaine.

- Visionnage des modèles d'isolation -

M. VASSE : Il faut profiter des aides proposées.

Etes-vous d'accord pour déposer les demandes de subventions ? **OUI**

Le Conseil Municipal autorise les différentes demandes de subventions (DETR/DSIL/Département/Région) pour le projet d'isolation des bâtiments communaux (Ecole/Mairie) par 13 voix POUR (Mme HAUCHECORNE et M. RECHER étant absents et non représentés)

→ Demande de subvention pour le bâtiment technique

M. VASSE : Je laisse la parole à M. RAGNEAU

M. RAGNEAU : L'estimation globale du bâtiment communal et de son implantation s'élève à 266.990 euros. Cette estimation, par lot, est bien complète.

Montant HT des subventions sollicitées :

DETR	66.747 euros
DSIL	53.398 euros
CU	40.049 euros
DEPARTEMENT	53.398 euros
MAIRIE	53.398 euros

Mme DELORY : C'est le plan de financement le plus favorable ?

M. RAGNEAU : Oui.

M. LEMAIRE : Si la DSIL n'était pas accordée, il faudra répercuter les 20% demandés sur les autres aides.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour que les demandes de subventions soient déposées ? **OUI**

Le Conseil Municipal autorise le dépôt des dossiers des différentes subventions à solliciter par 13 voix POUR (Mme HAUCHECORNE et M. RECHER étant absents et non représentés)

M. RAGNEAU : Nous avons déjà engagé des frais avec l'architecte notamment pour les études et le dépôt du permis de construire. Les honoraires étaient fixés à 10% du montant total HT des travaux soit 20.650 euros A l'obtention du PC, il restera la maîtrise d'œuvre à gérer. Nous avons déjà réglé 5.400 euros. Il reste donc à régler 15.250 euros. La somme déjà réglée sera, après discussion, déduite sur les honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre et des appels d'offres.

M. TROUVAY : Si le coût de l'opération augmente, ce taux fixé pour les honoraires augmentera-t-il aussi ?

M. RAGNEAU : Non, car cette valeur est figée.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour valider la proposition d'honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre ? **OUI**

Le Conseil Municipal autorise le règlement des honoraires pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 15.250 euros HT par 13 voix POUR (Mme HAUCHECORNE et M. RECHER étant absents et non représentés)

M. RAGNEAU : Pour lancer les travaux de fondation, il nous faut obligatoirement un sondage du sol. Le devis de l'entreprise INFRANEO contactée s'élève à 2.500 euros HT. Cette dépense est à engager dès maintenant afin d'obtenir les résultats des investigations géotechniques avant le PC.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour engager cette dépense ? **OUI**

Le Conseil Municipal autorise l'engagement de la dépense pour le sondage du sol avec l'entreprise INFRANEO pour un montant de 2.500 euros HT par 13 voix POUR (Mme HAUCHECORNE et M. RECHER étant absents et non représentés)

M. RAGNEAU : Par contre, quelques observations à signaler concernant le permis de construire.

A) Nous avons un refus par les bâtiments de France pour différentes raisons.

- 1) la pente de toit est tracée à 35%. Pour eux, il faut minimum 40% de pente ;
- 2) le débord de toit d'un des pignons de 20 cm n'apparait pas sur les deux pignons du plan (là, c'est juste une erreur de tracé) ;
- 3) le pignon qui n'a pas d'enclave, ne doit pas être comme sur les plans. Les bâtiments de France suggèrent soit 1 fenêtre sur la partie supérieure du pignon ou bien que du « claire-voie » soit mis sur tout le pignon mais cela nous demandera beaucoup d'entretien ; nous retiendrons donc la première solution.
- 4) les couleurs proposées ne font pas partie du panel de leurs couleurs ;
- 5) ils veulent aussi des fenêtres plus hautes que larges.

Mme SAMPIC : Pouvons-nous faire appel pour ce genre de décision ?

M. RAGNEAU : Oui c'est précisé dans leur courrier mais je ne suis pas certain qu'ils changent d'avis.

B) Une remarque de la part de la Direction des routes concernant les 3 accès. Nous allons proposer d'en fermer un. Je dois revoir, sur le site, avec M. HANIN de ce service et l'architecte.

M. VASSE : Le dossier avant quand même. Pour la partie « voirie », cela va s'arranger rapidement. Pour la partie « construction », l'architecte avait pourtant le PLU avec la réglementation claire et précise. C'est dommage ces remarques des bâtiments de France.

M. RAGNEAU : En termes de planning, nous voudrions bien avoir terminé la construction, fin d'année 2023.

M. TROUVAY : C'est un système d'épandage qui est prévu pour les eaux usées ?

M. RAGNEAU : Il y aura une citerne.

M. VASSE : C'est un raccordement direct au tout à l'égout pour les eaux usées. Il y aura bien une citerne pour les eaux pluviales, mais elle ne compte pas pour le calcul d'infiltration.

→ Eglise – Travaux d'accessibilité – Rampes

M. VASSE : La réfection des marches de l'escalier de l'église est terminée. Il restait la rampe. Je laisse la parole à M. PION

M. PION : En 2019, un devis avait été demandé à l'entreprise SERIHA et avait été validé par le conseil municipal pour la pose de mains courantes. Il s'élevait à 1.070 euros HT. La période COVID n'a pas permis ces travaux. Un devis réactualisé a été demandé à cette même entreprise. Il s'élève à 1.372 euros HT. Les travaux d'accessibilité à l'église et au cimetière seront ainsi terminés.

M. VASSE : Etes-vous d'accord pour valider ce devis réactualisé ? **OUI**

Le Conseil Municipal valide le devis réactualisé de l'entreprise SERIHA pour un montant de 1.372 euros HT par 13 voix POUR (Mme HAUCHECORNE et M. RECHER étant absents et non représentés)

→ Centre de Gestion – Renouvellement 2023/2026 – Adhésion aux missions optionnelles

M. VASSE : L'adhésion au service « Médecine Préventive » pour le suivi médical de nos agents arrive à échéance le 31 décembre 2022. Nous devons délibérer pour renouveler cette adhésion pour la période 2023/2026. Le centre de gestion a des missions obligatoires comme l'organisation des concours et d'examens professionnels, la gestion de la bourse à l'emploi ou

bien le fonctionnement des instances paritaires (commissions administratives, comités technique...) et des missions optionnelles qui sont des missions d'accompagnement de gestion des ressources humaines en matière d'assistance et de conseil (santé du travail, assistance statutaire, rémunération et indemnités, contentieux, recrutement). Ces missions nous sont facturées à la prestation et sur devis que nous acceptons ou non.

Mme ESTRIER : En adhérent, le montant du devis proposé pour ces missions complémentaires est plus intéressant.

M. VASSE : Nous risquons de les solliciter notamment pour le calcul des indemnités de notre agent d'entretien dont nous devons suspendre le contrat.

Etes-vous d'accord pour adopter la délibération portant adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion 76 et autoriser la signature de la convention ? **OUI**

Le Conseil Municipal adopte la délibération portant adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion 76 et autorise la signature de la convention par le maire par 13 voix POUR (Mme HAUCHECORNE et M. RECHER étant absents et non représentés)

- **Point Ecole**

M. VASSE : Je laisse la parole à Mme ESTRIER

Mme ESTRIER : Après un début d'année difficile avec des arrêts de travail prévus ou imprévus, l'équipe du SIVOS est maintenant au complet. Lors du conseil d'école du 18 octobre dernier, un point sur les effectifs a été donné. Celui-ci est assez constant par rapport à l'année dernière.

Ecole Henri BOULLEN : 52 enfants (PS/MS = 29 – GS = 23)

Ecole l'Envolée : 67 enfants (CE1/CE2 = 24 – CE2/CM1 = 23 – CM1/CM2 = 20).

L'école de Saint Gille a remercié notre conseil municipal pour le versement de la subvention exceptionnelle qui a permis l'organisation de la classe de découverte.

Concernant l'association « Les Bambins », l'assemblée générale prévue le 2 décembre a été reportée au 16 décembre.

- **Questions diverses**

M. VASSE : Nous avons reçu différents courriers d'associations (La Fraternelle, La Hêtraie et le Ressort « épicerie solidaire de Saint Romain) remerciant le conseil municipal pour les subventions allouées au titre de l'année 2022.

Avez-vous des questions diverses à poser ? Mme ESTRIER

Mme ESTRIER : Je tenais à vous informer qu'un concert de Noël sera donné par l'association « Clé de Sol » à 20h30 le vendredi 9 décembre en l'église de Graimbouville. Il y aura aussi un concert le samedi 17 décembre en l'église de Saint Gilles de la Neuville.

M. VASSE : Avez-vous des questions diverses à poser ? **M. LEMAIRE**

M. LEMAIRE : Je souhaitais faire un retour concernant le salon des maires. C'était très intéressant. Beaucoup d'idées innovantes étaient présentées.

M. VASSE : La dernière fois que je m'y suis rendu, il y avait beaucoup plus d'exposants que cette année.

Mme ESTRIER : J'y suis allée dans le but de m'informer sur les équipements scolaires, de cantine...mais il n'y en avait pratiquement pas. Par contre, il y avait des casiers étanches montés par bloc de 3 ou plus, alimentés par l'énergie solaire qui permettent de mettre à disposition des publics, des jeux. Par exemple, pour les terrains de sport, cela peut-être des boules de pétanque, des raquettes...Cela fonctionne avec une application gratuite. Il y a un code permettant d'ouvrir les box. Vous empruntez le matériel et vous le remettez dans les 3 heures qui suivent l'emprunt. C'est une entreprise qui assure le renouvellement du matériel, les collectivités louent ou achètent les box.

M. VASSE : Nous avons aussi vu des voitures sur rails.

Avez-vous des questions diverses à poser ? **M. TROUVAY**

M. TROUVAY : Où en est l'effacement de réseau route de la Golette ?

M. VASSE : Je n'ai toujours pas d'informations. Je vais relancer afin d'obtenir une date.

Avez-vous d'autres questions diverses à poser ? **Mme LETESTU**

Mme LETESTU : A quelle heure les volets de la salle polyvalente se ferment-ils ?

M. LEMAIRE : Ils se ferment automatiquement à 21 h.

Mme LETESTU : Même l'hiver ?

M. LEMAIRE : Oui.

Mme LETESTU : C'est quand même dommage.

M. LEMAIRE : Pourquoi ?

Mme LETESTU : Si les volets étaient fermés plus tôt, vers 19h par exemple, cela permettrait de protéger du froid et de garder la chaleur à l'intérieur de la salle.

M. VASSE : Je ne sais pas si nous pouvons faire une double programmation. Nous allons regarder.

Avez-vous d'autres questions diverses à poser ? **NON**

La séance est levée à 20h38